

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU TARN

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Article L.3131-3 du Code général des collectivités territoriales :

« Les actes réglementaires pris par les autorités départementales sont publiés dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

N° 2.2 – Février 2021

Publié le 1^{er} mars 2021

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU DÉPARTEMENT DU TARN

n° 2.2 – Février 2021

Sommaire

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Compte-rendu des délibérations du Vendredi 12 février 2021 5

Délibérations du Conseil départemental



Première réunion de 2021



TABLE DES MATIÈRES



N°	Commission Finances et Administration départementale	Page
0/01	Présentation des orientations budgétaires pour 2021	5
0/02	Rapport annuel de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020	88
0/03	Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes 2021	120

N°	Commission Cohésion Sociale	Page
1/01	Service public de la rénovation énergétique des logements du parc privé – Guichet unique – Convention d'objectifs avec la Région	131

N°	Commission Cohésion Territoriale	Page
2/01	Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable	137

**REGISTRE DES DELIBERATIONS*****DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE***

1^{ère} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 12 février 2021

- Orientations budgétaires 2021 -

0/01. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AUSSAGUEL, BARDOU, BELOU, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET RONDI-SARRAT ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MONSARRAT, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AT (POUVOIR À M. FRANQUES), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À MME BELOU), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME MALROUX), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FABRE (POUVOIR À M. VANDENDRIESSCHE), M. FOLLIOU (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), M. MALATERRE (POUVOIR À MME GERAUD), M. TURLAN (POUVOIR À MME RONDI-SARRAT).

Absents : M. BEDIER

Le Conseil départemental,

Vu les articles L3312-1 et D3312-12 du Code général des Collectivités territoriales prévoyant, avant le vote du budget, la tenue et le contenu d'un débat sur les orientations budgétaires au Conseil départemental,

Vu la loi de programmation des Finances publiques 2018-2022,

Vu la loi de Finances pour 2021,

Vu le rapport ci-annexé de M. le Président présentant, en y incluant les dispositions de l'article D3312-12 précité et de l'article 13 de la loi de programmation des Finances publiques, les orientations budgétaires pour 2021,

Après avis de la Commission finances et administration,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** par une délibération et un vote :
- De la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021,
- De la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2021.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la chartre d'engagement départementale avec les établissements publics de coopération intercommunale.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
18 Février 2021
Affichée le :
18 Février 2021
N° AR :
081-228100012-20210212-lmc136542ede60a-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021



La tenue du débat d'orientations budgétaires constitue un temps fort pour notre Assemblée et un temps d'échanges important autour des enjeux budgétaires et du contenu de nos politiques publiques.

Dans le contexte sanitaire exceptionnel qui frappe nos sociétés, le cadre économique et social prend une importance toute particulière avec toutes les répercussions qu'il a pu avoir sur l'exécution des budgets des départements en mai 2020. Le Conseil départemental a démontré sa proximité et sa réactivité grâce l'implication de nos agents et de nos élus. Avec l'adoption de notre ambitieux plan de soutien en mai dernier, nous nous sommes donnés les moyens de soutenir les communes, les associations et l'économie tarnaise.

Avant d'aborder les grandes lignes du budget pour 2021 je ne peux pas ne pas évoquer rapidement le contexte législatif et réglementaire général avec la suppression progressive des impôts locaux, qui contribue à réduire encore plus l'autonomie des Départements avec, par conséquent, une évolution des recettes de « compensation » qui sera décidée par l'État.

Notre Assemblée s'est engagée dans des programmes sur notre patrimoine départemental (routier et collèges) auquel s'ajoute notre soutien, jamais démenti, aux projets des collectivités locales. Nous saurons faire face à nos engagements en proposant un budget d'investissement ambitieux sans pour autant remettre en cause la politique de désendettement de ces dernières années.

Cela a toujours été le cap budgétaire que j'ai fixé pour notre Assemblée : une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, des investissements conséquents et une amélioration de nos fondamentaux budgétaires.

Ainsi nous maintiendrons notre autofinancement. Nous devons prendre en compte la forte détérioration de la situation sociale et ses conséquences sur le public le plus éloigné de d'emploi, titulaire du RSA, dont le nombre devrait croître fortement, avec la crise sanitaire, au niveau national.

La définition et l'établissement du projet de budget s'appuient bien entendu sur les politiques publiques définies par notre Assemblée. Nous serons amenés à examiner les principales d'entre elles avec les temps forts projetés pour 2021 incluant les inflexions nécessaires pour répondre aux besoins exprimés par les tarnais et sur nos territoires.

Comme chaque année, je tiens à rappeler que l'examen de ce rapport sur les Orientations budgétaires doit d'abord être un temps de dialogue et d'échange.

Il appartient à chacun d'entre nous de contribuer à la définition des politiques publiques et ensuite d'œuvrer tous ensemble à leur mise en œuvre au service de nos concitoyens. Plus que jamais notre action doit être placée sous le sceau de la solidarité et de l'ambition.

1^{ÈRE} PARTIE :**LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL**

La pandémie internationale liée à la COVID 19 a démontré une grande fragilité de notre système économique, et, au-delà, du modèle de développement sur lequel se sont construites nos sociétés. L'État a cherché à amortir le choc de la profonde crise économique et sociale qui nous a soudainement frappés et dont il est difficile d'apprécier les conséquences tant à court terme qu'à plus long terme pour notre population et pour notre tissu économique. A cet égard, on ne peut que regretter l'absence d'une coordination mondiale et l'insuffisance de la collaboration européenne.

Aussi, plus que jamais, l'année 2020 nous a rappelé la nécessité de replacer le contexte de la situation économique et social française dans un cadre plus large.

I – LES DONNEES GENERALES SUR L'ECONOMIE MONDIALE

L'épidémie de la Covid a plongé en 2020 la quasi-totalité de la planète dans la plus importante récession depuis la seconde guerre mondiale.

Après avoir relevé, au niveau mondial, une chute record de l'activité économique au cours de la première période de confinement, le Fonds monétaire international (F.M.I.) a constaté une reprise plus rapide et vigoureuse qu'escompté dès le deuxième trimestre et cela surtout dans les pays avancés, tendance se poursuivant au troisième trimestre.

Aussi dans son rapport sur les perspectives économiques, publié en octobre, le FMI estime que la contraction de l'économie, en 2020, devrait atteindre 5,8 % dans les pays avancés et se limiter à 4,4 % au niveau mondial ; analyse conforme à celle de l'OCDE du mois de décembre 2020.

Par ailleurs, le FMI projette une croissance mondiale de 5,2 % en 2021 avec un PIB qui devrait dépasser celui de 2019.

Mais le FMI constate que « l'incertitude demeure considérable » et prévoit un ralentissement sensible de la croissance pour les années à venir par rapport aux prévisions d'avant la pandémie. Pour le court terme, la « projection de croissance sous-entend de larges écarts de production et des taux de chômage élevés » pour cette année.

Le FMI précise que « le degré d'incertitude entourant les projections de référence est inhabituellement élevé,... les prévisions se fondant sur des facteurs de santé publique... difficiles à prévoir ». Ainsi il est dégagé trois niveaux de crainte :

- La trajectoire de la pandémie, avec les perturbations de l'activité intérieure qui en résulte...,
- Les répercussions mondiales de la faiblesse de la demande avec tout particulièrement la morosité du tourisme...,
- La dégradation du potentiel de l'offre...

Dans cette présentation morose qui repose sur de nombreux postulats, le FMI constate la situation atypique de la Chine dont l'économie doit croître de 2 % en 2020 et autour de 8 % en 2021 grâce à un retour à la « normale » dès le mois d'avril 2020 avec une économie bénéficiant d'un fort appui à travers les politiques publiques et des exportations qui ont bien résisté.

Quant aux Etats-Unis, ils devraient connaître une contraction du PIB de 4,3 % en 2020 avant de renouer avec une croissance supérieure à 3 % en 2021.

Enfin pour la zone Euro, le FMI pronostique une décroissance de 8,3 % en 2020 puis une reprise de + 5,2 % pour cette année.

Dans sa publication de décembre, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) constate que « la contribution de l'Europe et de l'Amérique du Nord à la croissance sera inférieure à leur poids dans l'économie mondiale ».

L'Union européenne, dans ses prévisions économiques de l'automne 2020, publiées en novembre, apparaît un peu plus optimiste. Elle annonce une contraction presque équivalente pour la zone Euro (-7,8 %) que pour l'ensemble des pays membres (-7,4%).

Dans ces analyses, la Caisse d'Épargne relève le fort retrait pour les « secteurs sources de fortes interactions sociales : transport, restauration, hébergement et tourisme ». Ce sont d'ailleurs les pays les plus touristiques (Espagne, Italie et la France, à un degré moindre) qui souffrent davantage que ceux disposant d'un secteur manufacturier (comme l'Allemagne). Nous payons là, la désindustrialisation de notre pays que les politiques publiques n'ont pas cherché à endiguer depuis de trop nombreuses années.

Pour 2021 et 2022, l'Union européenne table sur une croissance modérée respectivement autour de 4 % puis de 3 % et le PIB ne devrait pas encore retrouver son niveau d'avant pandémie en précisant que ses répercussions sont très variables d'un pays à l'autre.

Au regard du recul de l'activité économique, il est relevé une hausse maîtrisée du chômage liée aux mesures prises par certains États notamment avec le financement du chômage partiel. Cependant sa progression se poursuivra en 2021.

En %	2019	2020	2021	2022
Zone Euro	7,5	8,3	9,4	8,9
Union européenne	6,7	7,7	8,6	8,0

Nous constatons également en Europe, une augmentation des déficits publics très marquée dans tous les pays en raison de la progression des dépenses sociales, de la diminution des recettes fiscales et des actions exceptionnelles de soutien à l'activité économique.

Cette situation conduit à une inflation très modérée (mais dont le calcul peut être faussé par l'activité limitée de certains secteurs).

En %	2019	2020	2021	2022
Déficit du PIB	- 0,6	- 8,8	- 6,4	- 4,7
Dettes (en % du PIB)	85,9	101,7	102,3	102,6
Inflation	+ 1,2	+ 0,3	+ 1,1	+ 1,3

Il est bien évident que ces données ne constituent que des ordres de grandeur et des moyennes mais elles peuvent permettre une comparaison avec la France où la situation apparaît, malheureusement plus dégradée.

II – DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES POUR LA FRANCE

Les données économiques et sociales annoncées pour 2020 et projetées pour 2021 apparaissent très différenciées selon leurs sources et plutôt volatiles en raison du reconfinement partiel du 4^{ème} trimestre 2020. Mais dans l'ensemble, elles reposaient sur le postulat d'une réelle amélioration de la situation sanitaire pour la fin du 1^{er} trimestre 2021, constat déjà altéré, au moment de rédiger ce rapport, par les retards dans la campagne de vaccination et l'annonce d'un nouveau confinement.

L'une des difficultés constatées tient dans l'appréciation de l'évolution du produit intérieur brut (PIB). Pour prendre en compte, les restrictions du 4^{ème} trimestre, le Gouvernement a, malheureusement, revu son niveau en tablant sur un recul de l'activité économique pouvant atteindre 9 % en 2020. Pour la Banque de France, c'est une récession de l'économie française d'une ampleur jamais vue depuis la création de la comptabilité nationale. Pour 2021, après une première estimation à + 8 %, le projet de loi de finances a été revu sur la base d'une croissance du PIB limité à + 6 %. Mais, selon les économistes, un confinement supplémentaire remettrait en cause cette prévision.

Dans un scénario dit favorable établi par la Banque de France, notre pays devrait attendre la mi-2022 pour retrouver le niveau économique de la fin 2019.

La Banque de France produit également un scénario « sévère » basé sur la poursuite d'une circulation du virus en 2021 et 2022.

Avant de revenir plus en détail sur certaines données, il peut être présenté ces projections établies en décembre 2020.

	Évolution selon le scénario favorable				Évolution selon le scénario sévère			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
PIB (moyenne annuelle, en %)	- 9	+ 7	+ 5	+ 2	- 9	- 1	+ 4	+ 4
Inflation (moyenne annuelle, en %)	0,5	0,5	1,0	1,2	0,5	- 0,5	- 0,5	0,0
Taux de chômage en %	8,5	10,2	8,7	8,3	8,5	11,7	11,9	11,3

Début 2021, l'activité économique restera pénalisée par le niveau de la consommation des ménages très contrainte en 2020 et notamment au 2^{ème} trimestre (- 11,4 %). Malgré, le fort rebond du 3^{ème} trimestre, la deuxième période de confinement devrait conduire à une baisse de 7/8 % sur 2020 (pour + 1,5 % en 2019).

Cependant, la forte intervention de l'État a permis de maintenir le niveau de vie d'une grande partie de la population. Pour la Banque de France « le choc de 2020 a été plus supporté par l'État et les entreprises que par les ménages ». Ainsi, il est tablé sur un maintien global du pouvoir d'achat en 2020 (après + 2,1 % en 2019).

Cette situation amène une forte augmentation du taux d'épargne des ménages. Celui-ci, qui correspondait à 14,9 % du revenu disponible brut en 2019, serait autour de 22 % en 2020 soit une augmentation de l'épargne de 130 milliards.

Cette donnée cache des situations très différenciées. Selon une étude du Conseil d'analyse économique, 70 % du surcoût d'épargne vient de 20 % des ménages les plus aisés. Par contre les 20 % des plus pauvres ont dû s'endetter, même si selon une étude de la Direction du Trésor, les 2/3 des aides de l'État débloquées pour les ménages ont profité à cette catégorie de la population.

En tout état de cause, il apparaît que les ménages les plus modestes ont été les principales victimes de la crise. Nous aurons l'occasion d'y revenir mais l'appauvrissement d'une catégorie de la population avec l'aggravation du chômage et une forte augmentation du R.S.A. sera un sujet de préoccupation au cours des prochains mois pour l'ensemble des Conseils départementaux.

Au-delà du soutien aux ménages notamment à travers le régime du chômage partiel (34 milliards d'Euros en 2020 dans le budget de l'État), nous avons connu des interventions d'urgence d'une ampleur inédite (85 milliards au total plus 130 milliards de prêts garantis au profit de 630 000 entreprises) dont nous devons admettre la nécessité dans le contexte de 2020.

Ces mesures d'urgence, le recul marqué du PIB et donc des ressources de l'État ont entraîné une forte dégradation des finances publiques avec une nette augmentation de la dette et du déficit public. Les premières estimations sont les suivantes :

En % du PIB	2019	2020	2021
Dette publique	98,1	119,8	122,4
Déficit public	- 3	- 11,3	- 8,5

Si l'importance de la dette publique posait déjà de nombreuses interrogations avant cette crise, elle s'est largement accentuée avec celle-ci.

De plus si cette dégradation concerne de nombreux pays, il faut relever le décalage avec la zone Euro (environ 102 % du PIB) et plus particulièrement avec l'Allemagne (autour de 80 %).

Au-delà de la mise en place d'une Commission sur l'avenir des Finances publiques, présidée par Jean ARTHUIS, il est bien évident que cette situation pèsera fortement sur les budgets de l'État ces prochaines années avec un impact à craindre sur la partie relative aux Collectivités locales basées essentiellement sur des dotations ou impôts attribués par l'État pour lesquels nous sommes déjà habitués, et nous y reviendrons, aux modifications régulières des règles. **Au-delà de nos institutions ce sont les générations futures qui régleront la facture de cette crise.**

Un débat sur le niveau des impôts et la nécessité de prendre des mesures de redistribution des richesses ne pourra être différé plus longtemps.

Il pourrait même s'agir d'une exigence sur le court terme notamment au regard de la dégradation de la situation de l'emploi avec parfois des discours très alarmistes.

L'année 2020 a été marquée, tout d'abord, par une grande variabilité du solde des emplois au rythme des phases de confinement et de reprises. Mais, selon l'INSEE, le nombre total d'emplois (salariés et non-salariés) baisserait de 700 000 sur un an, soit une variation de près de - 3 % par rapport à fin 2019.

Cette diminution concerne essentiellement le secteur tertiaire non marchand (avec - 500 000 emplois) et plus particulièrement celui de l'hébergement-restauration (- 200 000).

En milliers	Novembre 2019	Novembre 2020	Progression
Chômeurs – Catégorie A	3 380	3 670	290
Chômeurs- Catégories A, B et C	5 490	5 777	287
- 25 ans – Catégories A, B et C	731	785	54

Pour le TARN il est possible de se référer aux données du 3^{ème} trimestre 2020 :

	Bilan 2019	3 ^{ème} trimestre 2020	Nombre	%
Catégorie A	19 820	20760	+ 940	+ 4,7 %
Catégories A, B et C	33 210	33 940	+ 730	+ 2,2 %
Moins de 25 ans – Catégorie A	2 940	3 110	+ 170	+ 5,8 %
Moins 25 ans – Catégorie A, B et C	4 570	4 660	+ 90	+ 2 %

Cette dégradation impacte la durée du chômage puisque le nombre d'inscrits depuis plus d'un an augmente de 3,1 % et représente 49,1 % du nombre total.

Pour revenir au niveau national selon la Banque de France, le point bas de l'emploi serait atteint au 1^{er} semestre 2021 avec un taux de chômage de 10,9 %, avant de diminuer progressivement pour atteindre 8,9 % en 2023. (Pour 8,1 % en 2019).

La crise sanitaire et son impact sur l'emploi ont eu un effet immédiat sur la situation des français en situation de précarité. Fin octobre 2020, plus de 2 millions de personnes touchaient le revenu de solidarité active soit une augmentation de + 8 % sur un an.

Comme indiqué précédemment les suppressions d'emploi ont d'abord touché les plus précaires, ceux qui étaient en contrat court.

Cette situation s'accompagne d'une forte progression de la grande pauvreté. Les associations d'aide alimentaire auraient enregistré entre 10 % et 25 % de nouveaux inscrits avant l'ouverture des campagnes d'hiver et la situation ne peut, malheureusement, que s'aggraver. La progression du nombre de bénéficiaires du RSA est essentiellement liée à la baisse des sorties du dispositif.

Pour le TARN, avec 5389 demandeurs d'emploi BRSA, l'évolution de la demande d'emploi en fin de mois pour nos allocataires progresse de 7,3 % sur un an.¹ A ce titre, nombre des nouveaux inscrits en catégorie A sont en partie d'anciens travailleurs précaires des catégories B (moins de 78 heures par mois) et C (plus de 78 heures par mois) renvoyant à un phénomène de vases communicants. Avec la crise, les personnes qui cherchaient un emploi, tout en ayant un à temps partiel, ou en travaillant en intérim (catégories B et C), ont perdu ces contrats et rejoignent désormais les rangs de ceux qui n'ont pas travaillé dans le mois (catégorie A). Par ailleurs, le retour à l'emploi peut prendre des formes ne garantissant pas une amélioration durable de leur situation sur le marché du travail, que ce soit à travers la multiplication des contrats courts ou des emplois temporaires ou à temps partiel.

Même si l'État a prolongé les indemnisations aux personnes privées d'emploi en fin de droit pendant la période de confinement du 4^{ème} trimestre, l'annonce de l'augmentation du nombre de chômeurs aura des conséquences non seulement sur le court terme mais aussi sur le long terme.

En effet s'il est constaté, selon les analyses de la Banque de France une corrélation entre la progression du chômage et de celle du taux des bénéficiaires du RSA, le recul du chômage constaté par le passé n'a jamais amené une baisse proportionnelle du taux de titulaires du RSA.

L'évolution des allocations versées a d'ores et déjà fortement pesé, dès 2020, sur les budgets des Départements et du TARN en particulier.

¹ Source statistiques et indicateurs : les bénéficiaires du RSA Pôle Emploi Septembre 2020

2^{ÈME} PARTIE :

LE CONTEXTE BUDGETAIRE DES DEPARTEMENTS

Pour élaborer un budget, il est important, de prendre en compte, outre le contexte économique et social, la situation de l'ensemble des Départements et de s'appuyer également sur le budget de l'exercice précédent.

Il est difficile de procéder à l'analyse des budgets 2020 des Départements. Tout d'abord, la Direction générale des Collectivités locales n'a pas publié ses données habituelles sur les budgets primitifs. Ensuite il y a eu la nécessité pour les Départements, comme pour l'ensemble des Collectivités et acteurs publics, d'adapter très rapidement leurs budgets et champs d'intervention pour assurer, dans le cadre de la crise sanitaire, un soutien aux populations ainsi qu'au tissu économique et social. Vous le savez nous avons été très réactifs sur ce sujet grâce à notre plan de soutien.

Il est cependant possible, de manière succincte, de dégager, certaines tendances en s'appuyant plus particulièrement sur des analyses de la Banque Postale et sur le rapport de la Cour des Comptes portant sur les Finances publiques pour 2020.

I – DONNEES 2020 SUR L'ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS

La loi de programmation des Finances publiques 2018-2022 était venue encadrer, dans le cadre d'un contrat passé avec l'État dit « Pacte de CAHORS », l'évolution des dépenses des Collectivités les plus importantes dont les Départements. Schématiquement pour le TARN, la progression des dépenses de fonctionnement était plafonnée à 1,2 % par an entre 2018 et 2020, ce que nous avons parfaitement respecté.

Dans le prolongement de la loi d'urgence sanitaire, l'application du contrat a été suspendue pour 2020.

1 – 1 : La section de fonctionnement

a – les dépenses de fonctionnement

Selon les données de la Banque Postale, après une majoration de + 1,7 % entre 2018 et 2019 due notamment à la hausse des charges sociales (+ 2,4 %), les dépenses de fonctionnement augmenteraient plus fortement en 2020 (+ 2,8 %).

De manière plus précise, les charges générales progresseraient de + 7 % plus particulièrement en raison des achats, dont les masques, liés à la crise sanitaire.

Concernant les frais de personnel, après une hausse modérée en 2019 (+ 0,9 %), celle-ci devrait être plus significative en 2020 (+ 2,2 %) avec notamment la prise en compte des mesures statutaires.

Les dépenses d'intervention, dont 80 % concerne le secteur social, évolueraient de + 2,4 %. On peut noter la progression des contributions aux SDIS pour financer notamment la prime de feu dont nous avons dit qu'il s'agissait d'un transfert de charges déguisé. Les subventions de fonctionnement, dont celles versées aux associations, seraient en forte progression (+ 6 % au 1^{er} semestre 2020 selon la Cour des Comptes) avec le maintien des subventions et la mise en place de mesures de soutien aux acteurs sportifs et culturels dont des fonds exceptionnels tels que nous l'avons fait dans le TARN. La Cour des Comptes cite également plusieurs mesures destinées à soutenir le tissu économique local.

La progression des dépenses sociales (+ 2,2 %) se situerait donc sur un rythme quasi-similaire à celle de 2019 mais portée par l'allocation versée aux bénéficiaires du R.S.A. Il a été constaté une hausse dès le 1^{er} semestre. La Cour des Comptes annonce une augmentation nationale moyenne de + 6,5 %, sûrement en dessous de la réalité, avec de grandes disparités selon les Départements. Pour la Banque Postale une forte croissance de cette dépense semble inévitable en 2021.

b – les recettes de fonctionnement

La Banque postale estimait une baisse des recettes de fonctionnement, au niveau national, de l'ordre de 1,6 % pour revenir à leur niveau de 2018. Mais cette donnée doit être prise avec précaution. En effet, de par leur nature (dotations et quotes-parts d'impôts réparties par l'État), les Départements disposent d'une relative certitude de recevoir les recettes votées.

Tel est le cas de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le produit progresse de 1,8 % et pour laquelle, Il y a une quasi-stabilité des taux.

C'est la dernière année que cet impôt était perçu. Depuis la précédente réforme de la fiscalité en 2010, la progression des taux a été relativement maîtrisée avec une augmentation moyenne de 1,2 % par an entre 2010 et 2020 pour la France métropolitaine. Pour le TARN, avec seulement 2 majorations, nous sommes à + 0,8 % en moyenne ; ce qui démontre la grande modération des décisions prises par notre Assemblée.

Le principal questionnement portait sur le volume des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) avec, après l'annonce du 1^{er} confinement, la crainte d'une diminution supérieure de 10 % en 2020. Cependant, selon la Cour des Comptes au 30 juin, cette recette n'était inférieure que de 3,6 % par rapport à la fin du 1^{er} semestre 2019 et se limitait seulement à - 2,6 % au 31 août 2020. La tendance générale se serait encore améliorée sur la suite de l'année mais il sera sûrement constaté de fortes disparités, selon les Départements.

Au regard des projections sur la situation des dépenses et recettes de fonctionnement, il en résulte des interrogations sur le niveau de l'épargne brute. Celui-ci qui était jugé « globalement bon » par la Banque Postale baisserait fortement, selon celle-ci, en 2020.

1 – 2 : la section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, la Banque Postale escompte sur une augmentation de leur volume. Cependant, elle s'attend à un décalage entre les Budgets primitifs votés et ceux qui seront réalisés. En effet, elle a constaté des annulations de crédits réservés aux équipements départementaux pour les redéployer vers des subventions notamment au profit du tissu économique, associatif et accélérer les versements au profit des Collectivités, crise COVID oblige.

La Cour des Comptes considère que « le contexte de crise pourrait conduire à un niveau d'investissement réalisé sensiblement inférieur aux crédits votés ».

Les recettes d'investissement hors emprunt augmenteraient de près de 6 % avec la progression du FCTVA et la cession d'actifs. Enfin la Banque Postale constate une croissance des inscriptions d'emprunt, ce qui ne préjuge pas exactement du volume de prêts finalement appelés pour équilibrer le budget.

De plus, selon la Cour des Comptes une hausse de l'endettement serait soutenable avec un « ratio de désendettement très favorable » pour les Départements à fin 2019.

II – DONNEES 2020 : LA SITUATION POUR LE TARN

Nous pouvons plus succinctement revenir sur la situation budgétaire pour 2020 de notre Département tout en soulignant certains écarts par rapport au cadre national et une situation qui apparaît relativement moins délicate.

2 – 1 : la section d'investissement

Comme je m'y étais engagé, le Budget primitif s'est caractérisé par une forte augmentation des dépenses d'investissement (+ 15 % par rapport au BP 2019) avec une nouvelle majoration dans le cadre des décisions modificatives.

Le montant des crédits inscrits au BP, hors dette, s'établissait à 60,7 M€. Avec les crédits des DM, nous sommes sur un volume de 65,7 M€ soit une dépense de 169 €/hab. pour 141 €/hab. en 2019.

Le Budget 2020 s'est caractérisé par un effort particulier en faveur du patrimoine départemental principalement la voirie et les collèges. En cours d'année sans remettre en cause ces crédits, à la différence de certains Départements, nous avons pu proposer des inscriptions complémentaires en subvention pour mieux assurer notre soutien aux Collectivités et aux acteurs économiques.

Afin d'équilibrer notre budget primitif nous nous sommes appuyés sur une bonne progression de l'autofinancement qui a permis de contenir le recours à l'emprunt avec 19 M€ au BP plus 1,6 M€ en DM. Cela permettra à notre collectivité, de poursuivre son désendettement.

2 – 2 : la section de fonctionnement

S'agissant des dépenses, après retraitement, la progression au BP avait été limitée à + 1% (4 M€). La situation de crise sanitaire et ses conséquences sociales ont imposé une majoration des crédits en DM (8,9 M€) mais guère supérieure à celle constatée les années passées.

Cependant, nous devrions sur l'année 2020 rester sur une progression inférieure à 2 % (pour une estimation pour la moyenne des Départements de + 2,8 %), attestant du caractère raisonnable de notre gestion.

Pour les charges générales, nous avons dû majorer nos engagements notamment pour les achats liés à la crise sanitaire. Cependant sur l'année, la situation est venue minorer certaines activités. Aussi, dans l'ensemble, l'évolution de ces dépenses générales restera modérée.

Concernant les frais de personnel, hors prise en compte du coût des tickets restaurants autrefois assuré par le COS et aujourd'hui géré par la DRH, nous resterons sur une évolution maîtrisée tout en ayant assuré la continuité des services avec les remplacements rendus nécessaires pour suppléer les agents empêchés de travailler par la crise sanitaire.

S'agissant des charges courantes liées à nos interventions, nous avons consenti un effort particulier pour les subventions aux associations et aux acteurs économiques avec une majoration de crédits de plus de 15 %.

Enfin, nous avons dû ajuster, en cours d'année, fortement nos crédits relatifs à l'allocation RSA (+ 4,8 M€), il s'agit là d'une des conséquences immédiates de la crise économique et sociale qui vient se greffer sur la crise sanitaire.

*

Nous avons pu faire face à ces évolutions souvent contraintes grâce à la bonne tenue des recettes avec une progression globale de l'ordre de 2 %. D'une part, comme déjà indiqué, la nature de nos principales ressources permet d'être assuré d'en recevoir le montant notifié, par l'État, d'autre part, pour les DMTO, le TARN, après une période de baisse cet été, a bénéficié d'une excellente tenue de cet impôt en fin d'année contrairement à toutes les prévisions.

Il est bien évident comme nous allons pouvoir le préciser en examinant les orientations en matière des dépenses et recettes que la situation de 2020 ne préjuge en rien de celle que nous pourrions connaître en 2021, tout particulièrement concernant les recettes de fonctionnement.

3^{ÈME} PARTIE :

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET POUR 2021

Outre le contexte économique et social tout aussi prégnant qu'incertain, il doit être pris en compte le contexte réglementaire général relatif aux Collectivités locales pour définir aux mieux nos orientations budgétaires et préparer le Budget primitif pour 2021.

I – LE CONTEXTE GENERAL

1-1 : vers la fin des impôts locaux

Le premier constat que nous pouvons établir concerne la politique gouvernementale envers les Collectivités locales avec la diminution continue de la part des impôts locaux dans leur budget. Monsieur Philippe LAURENT, secrétaire général de l'association des maires de France, table même sur leur disparition totale et leur remplacement par des dotations et quotes-parts d'impôts nationaux.

Outre la remise en cause, comme j'ai déjà pu le souligner, du consentement à l'impôt qui est l'un du fondement de la démocratie locale, nous sommes enfermés par les décisions prises en loi de Finances chaque année.

A cet égard, nous ne pouvons que regretter le remplacement, pour les Départements, de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par une quote-part de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.). Dans le cadre de cette réforme, chaque Département va percevoir en 2021, une fraction de T.V.A. égale au moment de la TFPB perçue en 2020.

Le Gouvernement est venu modifier les règles d'évolution du produit de T.V.A. affecté aux Départements à partir de l'année prochaine. Alors qu'il était prévu que cette quote-part soit déterminée en fonction de l'évolution du produit de TVA de N-1, le Gouvernement, en loi de Finances pour 2021, a modifié cette règle à partir de l'année prochaine pour y introduire une logique de "contemporanéité" de la ressource. Ainsi, notre collectivité recevra en 2022 la quote-part de produit relative à l'année en cours au lieu de la précédente, comme prévu initialement. Ce changement d'année de référence conduit à ce que le taux de croissance de la TVA pour 2022 soit déterminée en fonction de l'évolution de celui-ci entre 2021 et 2022 (estimée à + 3,3 %) et non plus en fonction de sa progression entre 2020 et 2021 (+ 10 % selon les projections).

Ainsi, avant même son application, l'État vient modifier en sa faveur les modalités d'application d'une réforme votée en 2020, donnant ainsi raison à ceux qui protestaient contre cette décision.

Toujours concernant la taxe foncière, il a été décidé en loi de Finances une modification du mode de calcul de la valeur locative pour les bâtiments industriels. La baisse du produit qui en résulte sera compensée par l'État.

Ensuite, à travers une mesure incluse dans le plan de relance mais déjà envisagée par ailleurs, est supprimée la part régionale de la cotisation de la valeur ajoutée (CVAE), soit 50 % de cet impôt. Elle est aussi remplacée par une quote-part de TVA. Cette mesure s'accompagne du plafonnement de la contribution économique territoriale de 3 à 2 % de la valeur ajoutée en ce qui concerne le bloc communal. Il en résulte de nouvelles baisses des impôts perçus par les Collectivités.

Il doit être précisé que cette réforme de la CVAE est neutre pour les Départements, malgré la baisse totale de 50 % de cet impôt, puisqu'ils vont dorénavant recevoir 47 % du montant restant au lieu de 23,5 % auparavant.

Enfin, la loi de Finances pour 2021, sous couvert d'appliquer une directive européenne, prévoit une simplification de la gestion des différentes taxes sur l'électricité perçues par l'État, les Départements et les Communes et une unification de leur recouvrement par la direction générale des Finances publiques. L'État percevra la nouvelle taxe et en reversera une quote-part aux Départements, mesure qui s'appliquera en 2022. Une fois de plus, les Collectivités perdent leur pouvoir de modulation du taux local de cette taxe au profit d'une quote-part selon des modalités qui seront fixées par l'État.

1-2 : vers un développement des processus contractuels

Comme déjà abordé dans le rapport de présentation des orientations budgétaires pour 2020, l'État propose son soutien à travers la passation de contrats. Nous avons déjà évoqué le cadre contractuel proposé pour la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la précarité et celle relative à la prévention et à la protection de l'enfance dans laquelle nous nous inscrivons en 2021.

Pour cette année nous serons amenés à discuter, et nous y reviendrons dans ce rapport, avec l'État autour du Service public de l'insertion et de l'emploi destiné à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A.

Nous aborderons également la possibilité, dans le cadre du plan de relance, de bénéficier du soutien financier de l'État à travers la passation d'un contrat de relance et de transition écologique.

Ces processus contractuels, outre qu'ils se substituent à des dotations de l'État, se caractérisent également par leur grande complexité mobilisant du temps de travail venant ainsi alourdir indirectement nos charges de personnel.

Enfin, et nous l'avons déjà évoqué, l'État a suspendu logiquement l'application du contrat découlant de la loi de programmation des Finances publiques 2018-2022.

La trajectoire des Finances publiques définie par ce texte, qui s'appliquait en 1^{er} lieu à l'État, est devenue obsolète.

La Cour des Comptes invite le Gouvernement à soumettre une nouvelle loi de programmation au Parlement. Aucune échéance n'est fixée et il sera sûrement attendu la stabilité de la crise sanitaire pour disposer d'une situation plus prévisible. Plusieurs options sont ouvertes sur le cadre qui sera imposé aux Collectivités territoriales mais l'objectif sera, comme toujours, de lutter contre les déficits publics.

Dans son rapport sur « l'évolution de l'impact de la crise du COVID 19 sur les Finances locales », le Député Jean-René CAZENEUVE souhaite que les futurs contrats soient construits autour de deux piliers :

- L'encadrement pluriannuel de recettes afin de constituer des réserves en cas de crise,
- La fixation d'objectifs de dépenses d'investissement.

En tout état de cause, au-delà de cette période avec un impact particulier sur nos finances, nous devons escompter sur un nouvel encadrement de nos budgets pour contribuer, encore une fois, au redressement des finances publiques. Il ne s'agit pas de nier la nécessité de cet effort mais nous pouvons néanmoins en dénoncer les modalités unilatérales.

1-3 : vers la redéfinition de notre champ de compétence

Concernant le cadre législatif et réglementaire qui définit notre champ de compétences, nous sommes sur une stabilité apparente. Cependant des projets de loi importants pour les Collectivités locales sont annoncés depuis plusieurs mois.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le projet de Revenu Unique d'Activité (RUA) avec peut-être une recentralisation du RSA qui va être expérimentée potentiellement par quelques Départements dont la Seine-Saint-Denis.

La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie crée une 5^{ème} branche au sein du régime général de la sécurité sociale dédiée au soutien de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Dans le prolongement, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 détaille les contours de cette branche. Sa gouvernance doit être confiée à la CNSA. L'État lui attribue les moyens financiers liés à son champ de compétence actuel dans ces domaines. A ce stade, il n'est nullement abordé la place des Départements dans le dispositif. La donne pourrait être bouleversée par le projet de loi « Grand âge et autonomie » évoqué dès 2018 qui devrait être dévoilé cette année. Nous devons être particulièrement vigilants sur cette problématique avec ses conséquences sur les compétences des Départements et sur les modalités de leur financement.

Enfin, au moment d'examiner ce rapport, le projet de loi dit « 4D » (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification) devrait avoir été présenté au Conseil des ministres après plus d'un an d'attente, le Premier Ministre ayant toutefois déclaré récemment qu'il ne s'agissait pas de la priorité du moment.

Selon les déclarations de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales, certaines mesures vont concerner les Départements. Tout d'abord, il est projeté un nouveau transfert de routes nationales. Le projet de loi propose de nous transférer les intendants des Collèges et l'ensemble de la médecine scolaire que nous ne réclamons pas tant elle est en déshérence. Comme toujours, au-delà de la pertinence de nous confier de nouvelles compétences, se pose la question des moyens humains et financiers qui s'avèrent bien rapidement insuffisants pour assurer un service public de qualité en direction de nos concitoyens.

Le moins que nous puissions constater est que nous avons connu une année 2020 des plus particulières. Pour 2021, outre ce contexte économique et social particulier nous devons tenir compte de l'encadrement toujours croissant de l'État sur l'action des Collectivités à travers les ressources qui nous sont affectées. Cette situation doit nous imposer une vigilance accrue et une certaine prudence dans l'appréciation des recettes courantes et par la même envisager une évolution raisonnée de nos dépenses de fonctionnement. Pour nos investissements, je souhaite pour le moins pouvoir dégager un volume de crédits au moins équivalent afin de mener à bien nos programmes sur le patrimoine départemental (routes, collèges...) et renforcer notre soutien aux Collectivités et à l'ensemble des acteurs de notre territoire.

II – EVOLUTION PREVISIBLE DES RECETTES

Hormis la suppression de la taxe foncière, nous sommes sur la même structure de recettes qu'en 2020. En fonctionnement, cette dernière année, nous avons été plutôt épargnés par les conséquences de la crise sanitaire sur le niveau de nos ressources. Par contre, les analyses produites pour 2021 concernant certaines recettes nous obligent à ce stade de montrer une certaine prudence dans l'appréciation du volume de celles-ci ; étant précisé que nous disposerons de la majeure partie des notifications des impôts et dotations au moment du vote du Budget primitif.

2-1 : Les recettes d'investissement

Elles sont composées de subventions attendues, de dotations de l'État, et des cessions envisagées, ainsi que du recours à l'emprunt.

Parmi les dotations, le F.C.T.V.A. est calculé à partir des dépenses éligibles constatées au compte administratif pour 2020. Son montant est basé sur les dépenses directes (hors avances) mais aussi sur les opérations intégrées dans le patrimoine. Le montant en 2021 devrait être du même ordre que celui constaté en 2020 (6,5 M€).

La dotation départementale d'équipement des Collèges est perçue par le Département depuis le transfert de la construction de ces établissements en 1986. Elle a toujours été en déconnexion complète par rapport aux investissements, d'autant qu'elle est comprise dans l'enveloppe normée du budget de l'État et donc figée depuis plusieurs années à hauteur de 1,3 M€. Je vous rappelle que nous investissons, en travaux, chaque année environ 7 M€ sur nos collèges.

Le montant des subventions obtenues pour des projets spécifiques demeure limité à quelques opérations.

Concernant la dotation de soutien à l'investissement des Départements (D.S.I.D.), elle porte pour l'essentiel sur l'attribution de subventions, gérées par le Préfet de Région, pour participer au financement des investissements directs du Département. Pour 2021, elle comprend une enveloppe « classique » et une seconde prévue dans le cadre du plan de relance réservée aux projets portant sur les bâtiments publics avec deux conditions très restrictives : l'opération doit générer des économies d'énergie d'au moins 30 % et le dossier doit être déposé en février avec un début des travaux avant la fin de l'année. **Ces différentes conditions limitent fortement le nombre de projets susceptibles d'être éligibles à ce programme.**

Par ailleurs, nous allons inscrire une quote-part de subventions attribuées par l'État et par la Région pour le financement du réseau Très Haut Débit.

En l'état actuel, nous pouvons espérer un montant de recettes autour de 12 M€ pour les subventions et dotations.

Le recours à l'emprunt demeure une recette essentielle pour contribuer au financement de nos investissements.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette pour le budget principal, en baisse depuis 2013, a été ramené à 258,6 M€ qui se répartissent comme suit :

Nature du taux	Montant	En % de l'encours
Fixe	170 358 831 €	66%
Variable	66 564 650 €	26%
Structuré	21 699 254 €	8%

Les sources de financement restent diversifiées avec 58 contrats souscrits auprès de 12 établissements bancaires. Cependant, une part prépondérante repose sur trois d'entre eux : tout d'abord le Crédit Agricole-CIB (17,7 %) et surtout la SFIL et la Banque Postale (34,8 % ensemble) qui sont devenues, depuis 2020, des filiales de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur le budget annexe « Réseau Haut Débit » qui retrace les travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département (avant la passation de la délégation de service public) l'encours de dette, au 31 décembre 2020, était de 5,4 millions d'euros.

En 2021, nous maintiendrons notre veille en matière d'opportunités de gestion active de la dette. Nous serons également attentifs aux opportunités liées à l'amélioration du profil des remboursements du capital de la dette en mettant en œuvre des refinancements d'emprunts à taux fixe afin d'améliorer le taux moyen, si cela s'avère intéressant à moyen et long terme. Ces opérations devront permettre de maintenir un remboursement de capital autour de 25 millions d'euros, garantissant une maîtrise de notre niveau d'endettement et un maintien de notre capacité d'investissement.

Au regard du niveau d'investissement projeté pour 2021 nous pourrions avoir besoin d'un recours à l'emprunt un peu supérieur à celui de 2020 tout en restant dans l'optique de poursuivre le désendettement de notre Collectivité.

2-2 : les recettes de fonctionnement

Elles sont, pour leur grande majorité, à répartir en quatre catégories : la fiscalité directe, la fiscalité indirecte ou partagée, les dotations de l'État et les participations.

Nous allons pouvoir examiner les incertitudes qui peuvent peser sur certaines d'entre elles et constater une nouvelle fois le refus de l'État d'améliorer le niveau de son financement pour les allocations individuelles de solidarité.

2-1-1 : les recettes relevant de la fiscalité

Elles sont censées regrouper des impôts comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, mais la majorité des ressources provient de la fiscalité faisant l'objet d'une redistribution entre Départements.

a – la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La C.V.A.E. est un impôt déclaratif. Il appartient tout d'abord aux entreprises d'établir leur base d'imposition et il faut préciser que la C.V.A.E perçue par un Département en « année n » est celle versée à l'État par les entreprises au cours de l'année n-1.

Comme cela vous a été précisé, les Départements vont percevoir 47 % de cet impôt. Si la réforme n'a pas d'impact sur son montant potentiel, il n'est pas incohérent de penser que la crise a limité son rendement dès 2020, avec pour beaucoup d'analystes une baisse attendue d'au moins 10 %, à rapporter au montant de 15,2 M€ touché en 2020.

Par ailleurs, le TARN est bénéficiaire du Fonds National de péréquation de la C.V.A.E. dont le montant devrait être maintenu en 2021.

b- Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR)

Le FNGIR, instauré en 2011, a été alimenté par les départements « gagnants » en termes de ressources après la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité. Il est redistribué auprès des départements « perdants ». Après quelques ajustements, le montant obtenu, soit 10 M€, constitue une somme fixe et définitive.

c- les frais de gestion de la taxe foncière

Sur le total des produits perçus au titre de la taxe foncière sur le produit bâti, l'État applique un taux de 3 % couvrant notamment les frais de gestion et de recouvrements. Le produit global est réparti entre les départements en fonction des restes à charge pour les allocations individuelles de solidarité ainsi que d'un indice de ressources et charges.

Le TARN a perçu un peu plus de 8,4 M€ en 2020. Cette somme devrait être en légère progression en 2021.

2-1-2 : La fiscalité indirecte et partagée

a – La fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Elle se compose de deux fractions, l'une compensatoire de la suppression de la taxe foncière de la propriété bâtie, l'autre attribué sur des critères de ressources et de charges (péréquation verticale financée par l'État).

Comme déjà évoqué dans ce rapport et déjà décrit dans celui de 2020, les Départements vont recevoir en 2021 une fraction de TVA égale au montant du produit de la taxe foncière de 2020 en incluant les rôles supplémentaires (moyenne 2018 à 2020) et ce qu'il restait d'allocation compensatrice concernant cet impôt. Nous ne bénéficierons pas cette année de l'effet base propre aux impôts directs locaux. Cette TVA attribuée par l'État devient la principale ressource dans notre budget et représentera un montant autour de 116, 7 M€.

Nous devrions être bénéficiaires de la seconde fraction de TVA fixée nationalement à 250 M€ sans connaître à ce jour la portée de cette dotation.

b – les droits de mutation à titre onéreux

Les droits de mutation constituent la principale ressource issue de la fiscalité indirecte locale et demeurent une recette particulièrement importante qui conditionne depuis quelques années l'équilibre du budget départemental.

Entre 2017 et 2019, nous avons profité de l'excellente tenue du marché immobilier dans l'ancien. Pour 2020, et je m'en suis déjà fait l'écho dans ce rapport, les Départements ont connu des situations contrastées résultant de la crise sanitaire avec notamment le blocage des ventes pendant le 1^{er} confinement. Pour le TARN nous sommes à nouveau sur une augmentation du produit des DMTO cette dernière année.

Mais cela ne préjuge en rien de l'avenir et nous pouvons aussi considérer que la dégradation de la situation économique pour de nombreux secteurs d'activité aura à court terme un impact sur la capacité d'emprunt de nombreux salariés.

c – Le Fond de péréquation des DMTO

Le nouveau Fonds national de péréquation des DMTO, institué en 2020, est codifié à l'article L 3335-2 du Code général des Collectivités territoriales.

Tout d'abord pour assurer son financement il est assuré des prélèvements sur le montant perçu par chaque département. Pour le TARN, au regard de notre produit, un seul prélèvement est pratiqué dont le taux schématiquement correspond à 7,55 % du produit de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement.

En ce qui concerne les 3 enveloppes, la répartition des dotations pour un montant total de 1,6 milliards (garantie si nécessaire en 2021 par un financement complémentaire de l'État) s'effectue selon les mêmes critères que ceux relatifs aux anciens fonds :

– **Première enveloppe (ex-Fonds de soutien inter départemental) :**

Une 1^{ère} tranche du fonds (60 % du total) est réservée aux Départements les plus ruraux, excluant le TARN. En effet, comme critères d'éligibilité, il faut un potentiel financier par km inférieur à 50 % à la moyenne nationale ainsi qu'une population de moins de 70 hab./km².

Le TARN est en principe éligible à la seconde tranche (seulement 40 % du montant total) qui concerne les Départements ayant un produit de DMTO inférieur à 90 % de la moyenne nationale mais aussi un revenu par habitant inférieur au revenu moyen de l'ensemble de notre échelon de collectivité et un taux de pauvreté au moins égal à 15 %.

– **Deuxième enveloppe (ex Fonds de péréquation des DMTO) :**

Sont éligibles les départements, dont le TARN, ayant un potentiel financier ou un revenu par habitant inférieur à la moyenne nationale. La répartition s'effectue ensuite sur la base de prorata prenant en compte les deux indicateurs mentionnés ci-dessus mais aussi celui relatif au produit des DMTO par habitant,

– **Troisième enveloppe (ex Fonds de solidarité des droits de mutation) :**

Le reversement de solidarité en faveur des Départements répondant aux critères d'éligibilité se fonde sur la notion de « restes à charge », c'est-à-dire la différence entre l'ensemble des charges d'allocations individuelles de solidarité et l'ensemble des compensations de l'État.

Pour ce fonds, il est possible de rester sur le montant prévu au BP pour 2020 soit 14,1 M€.

d – la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (T.S.C.A.)

La T.S.C.A. est la troisième ressource pour notre Collectivité. Elle est appliquée, avec des taux différents, sur l'ensemble des contrats d'assurance (voiture, habitation, aéronef, assurance complémentaire, prévoyance, ...).

La T.S.C.A. est constituée de trois fractions attribuées progressivement entre 2005 et 2011 (financement du SDIS, des transferts de compétence de 2004 et de la réforme de la fiscalité de 2010).

Cette ressource, prise globalement, augmente légèrement chacune de ces dernières années. Mais, comme chaque exercice, il apparaîtrait prudent dans le budget 2021 de rester sur des montants proches de ceux qui sont constatés au compte administratif pour 2020 (autour de 61 M€).

e – la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Il est perçu trois fractions de cette taxe pour compléter la T.S.C.A. et contribuer au financement des personnels des Collèges et des routes, transférés à partir de 2006, mais surtout financer le RSA socle et le RSA socle majoré. Dans les faits, les montants sont stables et correspondent au montant minimum garanti par la loi.

Il s'agit donc de montants presque « figés » sans lien avec la progression des dépenses dont ces taxes devaient assurer le financement. En 2020, la TICPE perçue par notre Département pour financer le RSA s'établit à 30,3 M€.

Il y a lieu de préciser que l'État a été condamné par un jugement rendu par le tribunal administratif de PARIS, le 30 juin 2020, concernant le niveau de compensation en matière de RSA. Le tribunal a considéré que l'augmentation de 2 % par an du RSA entre 2013 et 2017, décidée dans le cadre du plan pauvreté du précédent Gouvernement, constituait bien une charge nouvelle ouvrant droit à compensation et il a été donné injonction à l'État de prendre les arrêtés de compensation, ce qu'il a fait fin 2020, avec un montant de 7,8 M€ par an pour le TARN mais uniquement à compter du 1^{er} septembre 2018. A ce titre, le Gouvernement considère qu'en application d'une disposition votée en loi de Finances pour 2020, il a déjà apporté les compensations nécessaires à travers trois dispositifs instaurés dès 2014 : la dotation de compensation péréquée (transfert des frais de gestion de la taxe foncière), l'augmentation du taux des DMTO de 3,8 % à 4,5 % et l'instauration du fonds de solidarité départemental (dispositif de péréquation des DMTO entre départements dont le montant net est nul).

En conséquence, le Département du Tarn, comme de nombreux départements, a introduit deux recours le 18 décembre 2020 visant à obtenir d'une part, l'édiction des arrêtés de revalorisation du montant du RSA pour la période allant de 2013 à 2017 et d'autre part, le paiement de la compensation financière correspondante.

De plus, relayant une demande de l'Assemblée des départements de France, il avait été déposé un amendement parlementaire au projet de loi de Finances pour 2021, pour demander que l'État prenne en charge la part d'augmentation du RSA de 2020 qui serait supérieure à 5 %. Celui-ci a été rejeté par le Gouvernement représenté par Monsieur DUSSOPT, ministre délégué chargé des comptes publics, renvoyant en 2021 en précisant « concentrons-nous sur la relance afin que le besoin n'apparaisse pas ».

2-2-3 : les dotations de l'État

Elles constituent une ressource traditionnelle pour les Collectivités locales et représentent une part significative dans le budget de notre Département.

a – la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)

Il s'agit de la deuxième ressource de notre collectivité. Le Gouvernement a garanti sa stabilité à partir de 2018 et nous avons perçu 62,2 M€ en 2020. Nous devrions bénéficier d'un montant équivalent en 2021.

b – les dotations versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Elles viennent participer à titre principal au financement de l'APA et de la PCH et reposent sur trois ressources :

- La contribution solidarité autonomie (jour de solidarité),
- Une quote-part (0,10 %) de la contribution sociale généralisée,
- La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) appliquée sur les retraites si le bénéficiaire est imposable à l'impôt sur le revenu.

Ces trois ressources reposent, en dehors des revenus financiers, pour l'essentiel sur les salaires (et pour une petite part sur les retraites).

Leur montant est également impacté par le niveau de nos dépenses.

L'année 2020 a été marquée par un fort recul de l'emploi salarié et par des reports importants pour le versement des cotisations de sécurité sociale. La même situation peut se reproduire en 2021.

Au regard de l'origine du financement de ces dotations de la CNSA, il devrait y avoir une baisse mais sans aucun indicateur à la date de la préparation de ce rapport. Nous espérons disposer de la notification des crédits avant le bouclage du projet de Budget primitif pour 2021.

c – les autres dotations

La dotation globale de décentralisation est maintenue au même niveau, soit 2,3 M€, depuis plusieurs années.

Nous bénéficions également du **Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**.

Comme déjà rappelé, le Département s'est inscrit dans le processus de contractualisation résultant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'attribution d'une dotation d'au moins 450 000 €.

Les allocations compensatrices liées aux exonérations fiscales servent de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État au profit des collectivités locales. La loi de Finances pour 2021 opère un écrêtement limité pour les départements.

Enfin, le Département est bénéficiaire de la **dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** qui avait servi de variable d'ajustement après la réforme de la fiscalité de 2010 avec l'attribution d'une allocation de 13 M€. La loi de finances pour 2017 inclut cette dotation dans celles servant de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée, aussi il devrait légèrement baisser par rapport au montant perçu en 2020 (11,5 M€).

d – le fonds de stabilisation

Il s'est substitué aux fonds d'aide aux Départements dits en difficulté. En raison de la crise sanitaire, le Gouvernement a reconduit cette dotation en 2021 et porté son montant à 200 M€.

Il est destiné en priorité aux Départements, selon la loi de Finances pour 2019, « connaissant une situation financière dégradée par rapport aux charges induites par le financement des AIS ».

Schématiquement, après prise en compte des compensations et dotations versées par l'État et donc des « restes à charge », seront éligibles les Départements ayant un potentiel fiscal et un taux d'épargne brute en deçà d'un pourcentage défini par la loi.

Le Département n'a pas reçu cette aide en 2020 en raison de son niveau d'épargne brute. Pour 2021, le taux de celle-ci, pour être éligible, a été augmenté permettant à notre Collectivité de bénéficier de cette dotation.

III – EVOLUTION PREVISIBLE DES DEPENSES

3-1 : Les dépenses de fonctionnement

Nous avons instauré une gestion rigoureuse permettant, tout en exerçant toutes nos compétences et en menant des politiques volontaristes, de maîtriser fortement les dépenses de fonctionnement et en restant en deçà du seuil de +1,2 %, limite fixée par le contrat avec l'État, en 2018 et 2019. Pour 2020, pour les raisons liées à la crise sanitaire, nous devrions nous situer légèrement au-dessus de ce pourcentage.

Pour 2021, nous savons d'ores et déjà devoir prendre en compte une forte majoration du RSA. L'impact de la crise sanitaire peut à nouveau nous amener à prendre de mesures catégorielles au profit de notre population et de nos territoires. Je tiens cependant à souligner que nous examinons au plus près l'ensemble des besoins exprimés avec la volonté de maintenir un bon niveau d'autofinancement pour ne pas pénaliser notre capacité d'investissement.

1) Concernant les charges générales, hors prises en comptes de dépenses exceptionnelles comme en 2020, je reste très attentif à limiter les crédits engagés et d'en maîtriser le poids dans notre budget. Une attention permanente est demandée aux services tout particulièrement pour les moyens de fonctionnement. Ce chapitre inclut également un volume important de crédits destinés à nos interventions et l'exercice de nos missions exige de maintenir, pour le moins, les moyens existants.

Sauf ajustements mineurs, nous rechercherons, comme l'an passé au BP, une quasi-stabilité sur le chapitre concernant ces charges générales.

2) Concernant les dépenses du personnel, nous devrions connaître une grande stabilité pour les crédits concernant la rémunération des assistantes familiales.

Pour le personnel statutaire, plusieurs éléments doivent être pris en compte : des mesures statutaires (GVT, PPCR, prime de précarité pour les contractuels, ...) plus importantes que l'an passé, le nouveau régime des tickets restaurant en année pleine (mais il ne s'agit que d'un transfert du COS vers le budget général), la nécessité d'assurer le remplacement du personnel tout particulièrement dans les collèges pendant la crise sanitaire. Nous y reviendrons plus en détail dans la prochaine partie du rapport.

Aussi, tout en étant particulièrement attentif à la qualité du pilotage de la masse salariale, nous serons sur une légère progression.

3) Au titre des charges courantes, nous avons un budget important consacré aux participations statutaires, dotations et contributions obligatoires.

Le budget pour 2021 devrait se caractériser par une relative stabilité de nos participations avec cependant une petite évolution des dotations en faveur des établissements du secondaire.

Enfin, nous serons amenés à confirmer notre soutien au SDIS avec une majoration de notre contribution notamment pour tenir compte de la revalorisation de la prime de feu intervenue au 1^{er} juillet 2020. Seule la suppression de sur-cotisation (sur les charges patronales) versée à la CNRACL permettra d'en contenir le montant. En tout état de cause nous devons souligner l'effort particulier du Département pour permettre au SDIS de remplir dans les meilleures conditions les missions qui sont les siennes.

4) Concernant nos politiques volontaristes et plus particulièrement nos interventions dans les domaines de la jeunesse, des sports et de la culture nous avons connu une majoration des crédits au BP pour 2020 suivi d'une augmentation significative en cours d'année notamment à travers le fonds de soutien exceptionnel lié à la crise sanitaire. Hors mesures de ce type, nous resterons sur une épure proche de celle de 2020 et nous pourrions y revenir plus en détail dans la présentation de nos orientations par politiques publiques.

5) Les dépenses sociales occupent une place croissante au sein de notre section de fonctionnement avec des besoins toujours plus nombreux à couvrir, sans que cela empêche, pour autant, une approche budgétaire rigoureuse tout en assurant la prise en charge des prestations dues à nos concitoyens soit sous la forme d'une allocation, soit à travers le paiement des frais d'hébergement et de placement.

En 2021, nous devrions connaître des évolutions différenciées selon les domaines d'intervention.

Concernant l'APA, les périodes de confinement se sont caractérisées par l'expression d'une demande moindre des personnes âgées concernées (alors que nos services sont restés opérationnels pour effectuer les évaluations), ce qui pourrait amener un léger recul de l'APA à domicile. Par contre, une dégradation du niveau de dépendance pour les personnes en établissement fera augmenter les dotations qui leur sont versées.

Concernant le domaine de l'aide à l'hébergement, nous devons d'abord apprécier la situation budgétaire des établissements au regard des contraintes imposées par la crise sanitaire, de « sorties » d'adultes handicapés pendant le confinement du printemps avec des impacts éventuels sur la tarification 2021, car c'est celle-ci qui détermine en 1^{er} lieu les moyens budgétaires que nous devons engager et pour lesquels les projections établies permettent d'escompter sur une progression globale très contenue.

Enfin, nous observerons avec attention la situation du RSA, déjà largement abordée par ailleurs dans ce rapport, et pour laquelle une augmentation significative, par rapport aux inscriptions du BP pour 2020, va devoir être prise en compte.

Je suis parfaitement conscient des difficultés rencontrées par les entreprises en cette période mais nous ne relâcherons pas, pour autant, et j'aurai l'occasion d'y revenir, notre action autour des outils et mesures prises pour assurer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

3-2 : les dépenses d'investissement

Nous avons démontré, en 2020, notre capacité à proposer un budget d'investissement ambitieux avec des engagements pluriannuels pris par notre Assemblée. **Tout immobilisme dans la période actuelle constituerait une faute grave, aussi, je vous propose de nous situer résolument dans l'action.**

Le projet de budget pour 2021 viendra conforter nos axes d'intervention.

Concernant les subventions, je vous proposerai de renouveler nos programmes triennaux au profit des communes, EPCI et autres établissements publics locaux tout en assurant le financement des engagements déjà pris. Nous consentirons un effort particulier pour le financement des projets concernant les EPHAD et des opérations portant sur le logement très social.

Concernant les équipements départementaux, et nous y reviendrons de manière détaillée par la suite, nous maintiendrons, sur les bases de 2020, les crédits réservés aux projets routiers avec une nouvelle opération, déjà en cours, sur l'axe Albi-Castres mais aussi avec des interventions sur l'ensemble du territoire tarnais avec notamment un programme pluriannuel concernant les ouvrages d'art. S'agissant des collèges nos crédits évolueront afin de tenir compte de la fin du financement du nouveau collège de Castres mais aussi d'un large programme de travaux en faveur de nombreux établissements.

Enfin, décidé en 2020, la réalisation du plan vélo, auquel j'attache beaucoup d'attention, va connaître une accélération tant pour les opérations sur notre patrimoine qu'à travers notre soutien aux collectivités locales.

4^{ÈME} PARTIE :

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021 EVOLUTIONS ANNUELLES ET PLURIANNUELLES DE NOTRE SEGMENTATION STRATÉGIQUE

J'attache beaucoup d'importance à cette présentation concernant nos politiques publiques, elle n'est pas très fréquente dans les Départements. Elle présente le mérite de démontrer, d'abord, la grande diversité et la richesse des actions mises en œuvre pour couvrir nos champs de compétence qui nous permettent de nous adresser à l'ensemble de la population tarnaise des plus jeunes jusqu'à nos plus âgés. Le Département est présent au quotidien pour faciliter la vie d'un grand nombre de tarnais avec la volonté de répondre au mieux aux besoins exprimés avec la capacité permanente de s'adapter aux évolutions de notre société.

C'est dans cette optique que nous poursuivrons les politiques publiques définies par notre Assemblée et les projets déjà engagés parmi lesquels nous pouvons mettre en avant :

- *La poursuite des aménagements de la RD 612 sur la portion comprise entre REALMONT et VENES, ceci sans sacrifier les autres investissements routiers ;*
- *La mise en œuvre d'un programme important de restructuration du collège Louis PASTEUR à GRAULHET avec pour objectif d'améliorer le cadre de l'enseignement proposé aux collégiens de cet établissement ;*
- *L'instauration de la Maison Départementale de l'Autonomie qui doit constituer un guichet unique pour l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées et handicapées avec pour compléter le dispositif mis en place en 2020 et le portail Autonomie, l'ouverture en 2021 d'une antenne sur CASTRES,*
- *Un plan vélo voie verte opérationnel prenant en compte aussi bien les interventions sur notre patrimoine (voies vertes, routes départementales,...) que le soutien aux projets mis en œuvre par les communes et EPCI,*
- *Le déploiement de notre schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS).*

Pour l'année 2021, je vous propose des nouveaux projets rentrant dans le cadre de nos politiques publiques ainsi que l'adoption de mesures nouvelles prises dans le cadre d'un processus d'adaptation permanent pour répondre aux besoins exprimés par les tarnaises et tarnais et il peut en être cité certains d'entre eux :

Promouvoir la solidarité entre les hommes :

- Finaliser le schéma départemental Enfance Famille 2021/2025, outil de pilotage et d'évaluation, tant en interne que pour nos partenaires, de notre politique publique dans ce domaine,
- Lancer un nouvel appel à projets pour la création de places en résidence autonomie,
- Candidater pour expérimenter le Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE), destinée à améliorer l'accompagnement social et professionnel des personnes en insertion et décloisonner le travail de l'ensemble des professionnels.

Accompagner notre jeunesse et les pratiques sportives :

- Finaliser le programme de construction et désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre du nouveau collège de l'Ouest tarnais, implanté à COUFFOULEUX,
- Créer une junior-association pour les anciens membres du Conseil départemental jeunes,
- Reprogrammer des actions dans le domaine sportif autour du label «Terre de jeux 2024 ».

Aménager et structurer le territoire dans le respect des équilibres villes/campagne :

- Accélérer le programme de restructuration des centres d'exploitation routière, avec 8 bâtiments concernés en 2021, ancrant la présence de nos services sur le territoire tarnais,
- Installer et gérer pour le TARN, le guichet unique du nouveau service public de la rénovation énergétique de l'habitat, initié par la Région,
- Participer activement aux négociations d'élaboration du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027

Il vous est proposé d'examiner d'une manière plus précise ces différentes actions qui s'inscrivent dans le cadre de nos orientations 2021 concernant nos politiques publiques.

UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE DE L'ENSEMBLE DES TARNAIS

L'année 2020 restera marquée à jamais sous le sceau de la crise sanitaire et des multiples incidences qu'elle a pu engendrer pour nos Collectivités afin de protéger les populations.

S'ils avaient pu être contestés dans le passé, les Départements ont occupé une place prépondérante dans la gestion de cette crise et dans les réponses apportées aux tarnaises et aux tarnais. La fourniture de masques et de matériels de protection aux personnels des établissements médico-sociaux dès le début de la crise, puis dans un second temps au grand public, a illustré la capacité de notre échelon territorial à compléter, et souvent anticiper, les dispositions prises nationalement.

Nous avons ensuite su nous adapter pour faire face aux conséquences de cette crise en prenant, dans le cadre du Plan de Soutien et de Relance adopté le 3 Juillet, toutes les mesures nécessaires pour favoriser le maintien et l'avenir des acteurs sociaux et économiques du territoire, et préserver ainsi le maximum d'emplois.

En s'impliquant activement, au côté de l'ARS, dans le processus de vaccination engagé dès le début de 2021, le Département a également démontré sa détermination à rester au plus près des populations pour les accompagner et lutter ainsi contre toutes formes d'isolement.

Cette capacité d'agir en misant sur la disponibilité, l'inventivité et la légitimité du service public départemental que nous avons mise en avant l'an passé a ainsi fait toutes ses preuves et sera à nouveau placée au centre de nos préoccupations en 2021.

Les personnes âgées et handicapées ont ainsi été au centre de nos préoccupations, et la création du guichet unique, juste avant le tout premier confinement, a permis de répondre, dans le cadre d'un numéro spécifique, à des milliers d'appels, confirmant sa pertinence. La création du Portail Autonomie puis l'ouverture à CASTRES, de l'antenne de la Maison Départementale de l'Autonomie et le recrutement de douze emplois civiques dans chacune des Maisons du Département permettent de compléter ce dispositif d'accueil, d'information et d'orientation en assurant un service de proximité, tant géographique que qualitatif, avec un accompagnement pour effectuer les démarches en ligne.

Ce souci de proximité, nous l'exprimons aussi en luttant contre l'isolement, et nous expérimentons ainsi en 2021 un projet mené avec La Poste sur le territoire du Lacaunais permettant d'assurer un lien quotidien avec les personnes âgées de ce territoire.

Nous déclinerons aussi cette volonté de mettre l'utilisateur au centre de nos préoccupations dans le domaine de la protection de l'enfance, avec l'adoption puis la mise en œuvre de notre schéma 2021-2025 que nous avons voulu le plus participatif possible, et qui ne manquera pas de s'inscrire dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour laquelle nous avons été retenus cette année.

Enfin, c'est en restant toujours attentifs au parcours et aux orientations des plus démunis que nous nous engagerons à nouveau en 2021 dans de nouveaux dispositifs proposés par l'État, avec le souci de bénéficier d'un maximum d'aides financières de sa part. Nous poursuivrons ainsi notre action dans le cadre du Plan de lutte contre la Pauvreté mais nous la compléterons également en proposant notre candidature pour le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi qui, si nous sommes retenus, mobilisera l'ensemble de nos services sociaux et de leurs partenaires afin de permettre aux personnes les plus en difficulté de trouver leur place dans la société par le travail.

En ces temps de crise, il est plus que jamais primordial que le Département puisse continuer à proposer des services et des parcours adaptés aux besoins de chacun, et de fournir à tous un accompagnement clair et efficace. Nous nous y emploierons.

UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE DE L'ENSEMBLE DES TARNAIS

Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance, a un rôle primordial et déterminant pour l'avenir de nos enfants. Cette politique constitue un axe majeur de nos politiques de solidarité.

Malgré un contexte sanitaire qui a particulièrement affecté l'activité des services, les travaux d'élaboration du nouveau Schéma départemental Enfance Famille 2021-2025 ont pu avoir lieu. Ce document règlementaire sera présenté pour approbation lors d'une prochaine séance de l'Assemblée départementale.

J'ai souhaité que ce Schéma soit centré sur « l'utilisateur », en engageant une démarche ambitieuse qui donne la parole aux principaux intéressés, les enfants et les familles, au même titre que nos partenaires associatifs et institutionnels.

J'ai également demandé à veiller particulièrement à ce que soient prises en compte les spécificités du territoire tarnais et les problématiques qui lui sont propres.

Ainsi, j'ai fixé quatre orientations préalables aux travaux :

- **Travailler avec les familles** : prévenir pour bien grandir,
- **Accompagner les enfants** : construire des parcours structurants et sécurisants,
- **Répondre aux besoins des enfants et des familles** : composer des dispositifs adaptés et adaptables,
- **Nourrir une ambition commune** : piloter la politique de la protection de l'enfance dans une démarche participative et partenariale.

Ce Schéma doit être un outil de pilotage et d'évaluation de la politique publique départementale en le rendant accessible et identifiable comme une ressource par les professionnels.

La démarche participative, portant l'ambition du Département de mettre l'enfant au centre des préoccupations de la politique de prévention et de protection de l'enfance, a permis d'entendre la voix des enfants et de leurs parents. Il ne s'agira pas donc « d'un schéma de plus ».

En cohérence avec les orientations du Schéma départemental Enfance Famille, le Département s'engagera en 2021 dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, sur la base d'une contractualisation avec l'État.

I - Conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité

Les préconisations du rapport de la Commission des 1 000 premiers jours de l'enfant, remis par son Président Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, à Adrien TAQUET, Secrétaire d'État à l'Enfance et à la Famille, seront également prises en compte dans la contractualisation avec l'État.

Dans ce cadre, le Département s'engagera à conforter les missions de prévention primaire du 4ème mois de grossesse jusqu'aux 2 ans de l'enfant, en particulier en renforçant les visites à domicile.

De plus, les travaux initiés en santé environnementale, s'inscrivant dans le Plan départemental de lutte contre les perturbateurs endocriniens, seront développés en anténatal et postnatal au cours de l'année 2021.

Comme je m'y étais engagé, une partie des assistants familiaux, agents du Département qui accueillent des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance à leur domicile, ont pu être sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les perturbateurs endocriniens lors d'une session de formation.

Nous allons poursuivre ces actions en 2021, en particulier avec les établissements d'accueil du jeune enfant.

Par ailleurs, la situation sanitaire de la Covid 19 a fait émerger de nouveaux besoins d'information et de soutien, tant sur les consignes sanitaires qu'en matière de santé mentale.

Il convient de poursuivre l'accompagnement des enfants et parents, mais aussi des professionnels de la petite enfance (assistants maternels et établissements d'accueil du jeune enfant), tant que la pandémie perdurera.

II - Mieux repérer et traiter les situations d'urgence

La prévention des mauvais traitements et la protection des mineurs en danger est l'une des missions les plus importantes des Départements. Les violences envers les enfants touchent toutes les catégories professionnelles et nous avons le devoir de lutter contre celles-ci en tant qu'élus mais également en tant que citoyen.

La mise en œuvre de cette mission au sein de notre Département, est pilotée par la Cellule de Recueil et de traitement des Informations préoccupantes et l'accueil d'urgence des enfants est assuré jour et nuit, 365 jours par an.

Le dispositif départemental d'accueil d'urgence, organisé autour du Foyer départemental enfance famille à ALBI et du Service d'accueil d'urgence sur les sites de CASTRES et MAZAMET, a été très fortement mobilisé par le contexte pandémique et les confinements successifs (accueil des mineurs de 2 à 18 ans). Du fait de celui-ci le foyer a été confronté à des situations d'une très grande violence et il faut rendre hommage à nos éducateurs.

Les très jeunes enfants de moins de deux ans sont accueillis chez les assistants familiaux, parfois par dépassement de capacité, au regard de l'urgence et de l'absence de place disponible.

Pour répondre à ce besoin d'accueil et compléter les capacités du Département, l'ouverture d'un service d'accueil familial d'urgence au Foyer départemental était programmée pour l'année 2020.

Le planning a été revu du fait du contexte sanitaire. La procédure de recrutement des assistants familiaux a toutefois pu être engagée et permettra l'ouverture du service courant 2021 : 10 places seront progressivement créées pour répondre à l'accueil d'enfants de moins de 3 ans.

De plus, le projet de restructuration et de rénovation du Foyer départemental enfance famille passera dans sa phase opérationnelle avec la désignation de la maîtrise d'œuvre suite à la consultation qui a été lancée au mois de novembre dernier.

Ce projet architectural représente un effort important en investissement et répond à un besoin prioritaire dont l'objectif premier est d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes.

III - Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles

L'accueil par des assistants familiaux répond aux besoins des jeunes d'évoluer dans un cadre familial sécurisant. C'est le mode d'accueil effectif de 4 jeunes sur 10 dans le Département. Le dispositif ne permet plus aujourd'hui de répondre à l'ensemble des demandes. Le lancement d'une campagne de communication et de recrutement est un chantier prioritaire de l'année 2021.

Dans le même temps, des groupes de travail réunissant les professionnels de l'accueil familial continueront à se tenir pour faire évoluer les conditions de prise en charge des jeunes dans ces familles et améliorer les conditions de travail des assistants familiaux.

D'autres types de mesures sont proposés dans le Département, qu'il s'agisse de prévention avec les services éducatifs de jour et les interventions éducatives en milieu ouvert, ou bien de protection avec les placements à domicile, les accueils en Maisons d'enfants à caractère social ou en Lieux de vie et d'accueil.

Enfin, un dispositif spécifique pour la mise à l'abri et l'évaluation des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés ainsi que des services dédiés, dans les maisons d'enfants à caractère social, à l'accueil et à l'accompagnement de ces jeunes, complètent l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Département pour la protection des mineurs.

Le dispositif complémentaire de familles solidaires pour les jeunes mineurs et majeurs migrants de moins de 21 ans, décidé en 2019, s'est développé progressivement, avec 12 jeunes concernés fin 2020.

La prise en charge de ces publics a toujours un impact significatif sur nos dispositifs de protection de l'enfance (accompagnement, hébergement, autonomisation) sans que le soutien apporté par l'État, dont les conditions d'obtention se durcissent, ne soit à la hauteur de nos engagements.

Malgré la diversification des modes de prise en charge, nous constatons une saturation des dispositifs d'accompagnement et d'accueil en protection de l'enfance ainsi que des difficultés toujours présentes dans l'orientation des jeunes présentant d'importants troubles du comportement. Chez nous comme ailleurs les places dans des structures spécialisées sont insuffisantes et ces jeunes sont finalement orientés vers nos structures.

C'est pourquoi, je souhaite que le calendrier de déploiement des orientations du prochain Schéma départemental enfance famille puisse fixer comme priorité dès 2021 l'adaptation de ces modes d'accueil aux besoins des enfants en impliquant les services de l'Agence régionale de santé dans ses travaux.

IV - Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte

J'ai souhaité que le Département s'engage dans le cadre de la contractualisation avec l'État au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, afin de renforcer ainsi l'accompagnement à l'autonomie des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance et d'éviter une marginalisation et des situations de précarité lors de leur accès à la majorité.

Nous accompagnons à ce jour, 273 jeunes majeurs, dans leurs parcours scolaire et professionnel en finançant un hébergement, des études et en versant une allocation financière mensuelle calculée en fonction de leurs revenus éventuels.

Contrairement aux propos de certains politiques, repris par les médias, il n'y a pas de « sorties sèches » de jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance dans le Département du Tarn.

L'accompagnement plus précoce vers l'autonomie des jeunes dans le cadre du droit commun et en logement autonome est également un enjeu fort pour l'avenir. Il sera travaillé en lien notamment avec le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2020-2025).

UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE DE L'ENSEMBLE DES TARNAIS

Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles

L'année 2020 a été marquée par la création de la Maison départementale de l'Autonomie dont le but est de mettre en œuvre les politiques départementales conduites en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, mais également, plus généralement, des personnes majeures vulnérables.

I. Favoriser l'information et l'accueil de proximité des personnes âgées et des personnes handicapées et de leurs proches.

Le guichet unique, socle de la MDA, a été inauguré en septembre 2020. Il délivre des informations généralistes au public et à son entourage et un accompagnement individualisé dans l'accès aux prestations délivrées.

Il s'appuie sur une organisation rénovée : les horaires élargis et les permanences d'accueil spécialisées, réalisées par les services et par des associations partenaires, seront maintenus.

Prévu dans le cadre du plan départemental exceptionnel solidarités séniors handicap 81, l'accès aux outils numériques sera soutenu par la mise en place de 12 services civiques, positionnés dans les Maisons du Département afin d'accompagner les personnes âgées et/ou en situation de handicap dans les démarches dématérialisées d'accès aux droits telles que le télé service ou la connaissance de l'environnement de via trajectoire grand âge dont la mise en place dans le département devrait intervenir à la fin de 1^{er} trimestre 2021.

Enfin l'accès à l'information sur le champ gérontologique et du handicap, l'accès aux droits, et aux services de proximité, la connaissance des actions partenariales sur un territoire, les actions relatives aux soutiens des proches aidants ont fait l'objet de la création d'un **portail autonomie** opérationnel depuis le mois de septembre 2020.

La proximité des services, autre enjeu stratégique de la MDA, sera déployée en 2021 par l'aboutissement de l'antenne de Castres et un travail d'accompagnement des maisons du Département afin que chaque usager puisse trouver une réponse de premier niveau au plus près de son lieu d'habitation. Un conventionnement avec les Maisons France Services permettra de finaliser le maillage du territoire dans la deuxième partie de l'année.

Le volet relatif à la coordination et à l'animation territoriale se développera en 2021 avec le dispositif DAC (dispositif d'accompagnement coordonné) de compétence ARS. Ce nouveau dispositif a pour objectif de rassembler, pour les simplifier, l'ensemble des instances de coordination relatives aux personnes âgées et d'y intégrer le champ du handicap. Les services de la MDA seront impliqués dans sa définition et dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Département s'impliquera activement dans la démarche d'harmonisation du système d'information permettant :

- une information en ligne des personnes handicapées sur leurs demandes,
- une vigilance sur les délais de traitement des demandes,
- un suivi de l'allongement des durées des prestations accordées aux personnes handicapées quand leur situation le rend possible (certaines prestations pouvant être accordées à vie).

II. Favoriser le maintien et l'accompagnement à domicile.

Le programme de prévention élaboré en partenariat avec les membres de la **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)** a retenu cette année 63 actions de sensibilisation et de prévention de la perte d'autonomie. En 2021, la conférence a défini deux axes prioritaires portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'isolement social.

L'attribution d'aides techniques et d'aides à l'aménagement du logement pour les bénéficiaires de l'APA se poursuivront.

L'actuel **partenariat avec les consultations de prévention des fragilités des centres hospitaliers d'Albi, Castres et Graulhet** sera poursuivi en 2021.

a) Favoriser les partenariats et simplifier le paiement des aides pour les personnes âgées :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le mode de versement de l'APA à domicile a été modifié : les aides humaines sont versées directement aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) afin d'introduire plus de souplesse et surtout éviter les récupérations liées aux heures non effectuées.

En 2021, en concertation avec les SAAD, les modalités d'échanges dématérialisés d'informations devront être affinées.

De même, le suivi médico-social des personnes les plus fragiles ou isolées déjà existant sera poursuivi en 2021 en renforçant les partenariats.

b) Simplifier le paiement des aides pour les personnes handicapées, renforcer les SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) :

Le mode de versement de l'aide humaine PCH a été modifié, comme pour l'APA, et s'effectue depuis le début de l'année 2020 directement aux prestataires.

A compter de 2021, le Programme Interdépartemental d'Accompagnement (PRIAC) de l'ARS Occitanie permettra de médicaliser 15 places supplémentaires de SAVS.

c) Innover pour mieux accompagner les publics fragiles :

1. Le plan de soutien adopté le 7 mai a acté le principe d'une expérimentation, pour la durée d'une année, sur le territoire du Pole d'équilibre territorial et rural des hautes terres d'Oc. Le projet Tarn Autonomie confié à la Poste proposera ainsi un repérage, par les facteurs, des situations les plus fragiles et éloignées de l'accès aux droits. L'objectif est de déclencher une intervention spécifique de la MDA afin, à partir du domicile de la personne, de mettre en œuvre les solutions adaptées à toutes les dimensions de la vie quotidienne : santé, logement, lien social, dans le cadre d'un accompagnement renforcé et individualisé. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.
2. La crise sanitaire a mis en exergue les fragilités, en terme de maintien du lien social, des publics âgés et/ou en situation de handicap. La politique départementale de soutien du maintien à domicile doit désormais s'appuyer sur des actions fortes en matière de lutte contre l'isolement. C'est dans cet objectif que le plan départemental exceptionnels solidarités seniors handicap 81 prévoit l'intervention de douze « services civiques » afin de contribuer à rompre cet isolement.

d) Soutenir les SAAD :

Dans le prolongement des engagements du Département du Tarn, auprès de la CNSA au titre du fonds d'appui aux bonnes pratiques qui avait permis d'adopter un document de stratégie territoriale et la signature de 12 **CPOM** (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le Département s'est engagé à expérimenter un nouveau modèle de financement des SAAD Prestataires mis en œuvre en 2020 et 2021.

Le Département a lancé un appel à candidature, qui a permis de conventionner avec 13 SAAD habilités ou non à l'aide sociale (7 CPOM et 6 avenants). Cette modulation sera financée sur deux ans, par les fonds de la CNSA alloués au Département (613 000 euros).

2020, marquée par une crise sanitaire sans précédent, a conduit le Département à soutenir les SAAD, par la fourniture d'Équipement de Protection Individuelle, dans l'attente d'un relai par l'ARS, et suite à la CP du 13 novembre 2020, il a été versé, par convention, une subvention exceptionnelle de 1 076 000€ pour le financement de la prime COVID des intervenants à domicile. La CNSA et le Département financent ce montant à part égale. 34 SAAD en mode prestataires ont pu en être bénéficiaires.

e) Soutenir les aidants familiaux :

Élaborer un schéma départemental de l'aide aux aidants sera un objectif fort pour 2021. Cette démarche concernera tant les aidants PA que les aidants PH.

L'élaboration de ce schéma sera appuyée par un prestataire extérieur (cabinet de conseil et d'étude) dont le financement pourra être soutenu par la CNSA (après conventionnement).

III. Développer la qualité de l'hébergement en établissement et en famille d'accueil.

a) Pour les personnes handicapées :

Dans le secteur du handicap, 3 CPOM (ASEI, APAJH 81 et Fédération des APAJH) sont en cours d'élaboration pour conforter le cadre budgétaire des établissements relevant de leurs responsabilités.

Afin d'améliorer l'offre d'accueil en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), le Département et l'ARS ont convenu de médicaliser 20 places de Foyer de Vie, par transformation d'unité de vie. Par ailleurs, afin de favoriser le répit des aidants, quelques places d'hébergement temporaire adossées à un FAM devraient être autorisées en 2021.

Enfin, les services du Département ont réalisé une évaluation des unités accueillant des personnes handicapées vieillissantes qui sera partagée avec les établissements en 2021.

b) Pour les personnes âgées :

Concernant les EHPAD, il était prévu la contractualisation de 13 nouveaux **CPOM** en 2020. Les périodes de confinement, n'ont pas permis le rattrapage du retard pris en 2019 (seulement 7 d'entre eux avaient pu faire l'objet d'une négociation) avec l'examen de seulement 3 CPOM en 2020. En conséquence, un nouveau calendrier conjoint sera défini qui fera état du report des CPOM non négociés sur 2021 et 2022. Ce glissement est déjà prévu par les textes réglementaires.

En 2021, un nouvel appel à projets sera lancé pour atteindre les 180 places initialement prévues en Résidence Autonomie (93 places ayant été créées en 2020).

L'accompagnement des accueillants familiaux, le contrôle des conditions d'accueil et le suivi médico-social des personnes accueillies, formalisés en 2019, seront accentués en 2021 particulièrement sur le suivi des accueillis.

IV. Aider financièrement les personnes les plus fragiles en établissement :

L'aide sociale à l'hébergement concerne notamment les personnes handicapées accueillies dans des structures spécialisées. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la prise en charge des frais d'hébergement sous la forme de l'ASH nette s'effectue par le paiement à l'établissement d'accueil de la différence entre le montant des frais d'hébergement et la contribution de la personne accueillie. Cette dernière n'a plus à reverser à la collectivité sa participation mais le fait directement à l'établissement sous forme de contribution journalière. Après une année de mise en œuvre, cette nouvelle organisation concernant les bénéficiaires accueillis en foyer internat, et/ou en accueil temporaire **apparaît comme une source de simplification et de lisibilité pour tous les acteurs impliqués.**

L'aide sociale en accueil familial permet de soutenir, pour les personnes en situation de handicap, une solution de vie alternative comportant un accompagnement

personnalisé. Ces personnes sont concernées par le régime des personnes âgées tant au titre des obligations alimentaires que du reste à vivre lorsqu'elles atteignent 60 ans. Une révision de tous les dossiers a débuté en 2020 et devrait permettre de finaliser l'application de cette réglementation pour 2021.

V. Promouvoir la prévention de la maltraitance et concourir à la protection des personnes vulnérables

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé sont gérées soit directement par nos services (pour les MASP sans gestion de prestation), soit par des services mandataires à la protection des majeurs avec lesquels nous renégocierons nos conventions en 2021.

La MDA travaille en concertation avec l'ARS et les organismes gestionnaires (Fédération APAJH, ASEI et ANRAS) sur un projet national, décliné dans chaque département, de communauté 360°. Il s'agit là d'une plateforme visant à accompagner les personnes en situation de handicap ou aidants en période de crise sanitaire. Ces modalités de fonctionnement entre Communauté 360 et MDA évolueront en fonction du cahier des charges des communautés pour un déploiement plus large en 2021, au-delà de la crise Covid.

En 2020, il a été développé des actions visant à accompagner les tarnais qui connaissent des ruptures dans leur parcours de vie avec notamment la création d'une cellule d'analyse des situations les plus à risques. Elle regroupe des agents de nos services sociaux et va intégrer en 2021 nos partenaires

UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE DE L'ENSEMBLE DES TARNAIS

Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement
--

Les orientations départementales en matière de cohésion sociale, d'accès et de retour à l'emploi, d'accès et de maintien dans un logement, participent du chef de filat départemental en matière d'action sociale et sont destinées à lutter contre la pauvreté, à réduire les inégalités et à protéger les personnes vulnérables. Elles financent le revenu de solidarité active ainsi que les dispositifs visant à renforcer l'accès aux droits et favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics visés.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique qui accentue la précarité et le basculement vers la pauvreté de nos publics, l'accompagnement pour un retour à l'emploi, au même titre que la lutte contre le non recours, sont plus que jamais des priorités à réaffirmer.

I - Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité

Favoriser l'accès aux droits et l'exercice des droits d'un public en difficultés et gérer l'allocation RSA dans le cadre de la convention qui nous lie avec la CAF et la MSA

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a prévu de rénover en profondeur le système de minima sociaux à travers la création d'un revenu universel d'activité (RUA) fusionnant « le plus grand nombre possible de prestations » et dont l'État serait « entièrement responsable », parallèlement à la mise en place d'un service public de l'insertion. Les résultats concertation lancée en juin 2019 ont dessiné un schéma général du RUA comprenant un socle correspondant à une fusion du RSA et de la prime d'activité et un supplément (logement, handicap, personne âgée) ayant pour objectif de prendre en compte les accidents de parcours et spécificités des individus.

La crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 a suspendu ce processus, qui n'a pas repris son cours à ce jour. Le Premier ministre a toutefois indiqué, que « les travaux sur le revenu universel d'activité vont se poursuivre ». Déjà mis en œuvre en Guyane et à la Réunion cette recentralisation pourrait s'étendre en 2021 au département de Seine-Saint Denis. Dans ce contexte, une attention toute particulière devra être portée sur cette réforme et sa première expérimentation sur le territoire national.

Au-delà de ces éléments il conviendra en 2021, de suivre et si possible de mesurer les incidences que la crise sanitaire aura sur l'allocation et la précarité des foyers qui la compose. En effet, le dispositif d'aide exceptionnelle de solidarité, versé en mai et novembre 2020 (d'un montant de 150 euros, auxquels s'ajoutaient 100 euros par enfant à charge de moins de vingt ans) aux ménages les plus modestes afin de répondre à l'urgence sociale provoquée par la crise sanitaire et le confinement de la population n'est pas prévu pour être reconduit, sauf circonstances exceptionnelles.

Par ailleurs, les effets positifs en matière de lutte contre la pauvreté de la prime d'activité devraient pour leur part être altérés par la montée du chômage, s'ajoutant en cela aux différents facteurs constatés pour expliciter la progression des dépenses du RSA.

Ainsi, si l'impact des nouveaux entrants que pourraient générer cette hausse du chômage est à prendre en considération, son incidence dans l'allocation sera probablement moins conséquent que la perte des revenus professionnels qui sur une allocation différentielle comme le RSA, viennent en déduction du montant de l'allocation versée. Ces constats expliquent que la hausse de l'allocation ne soit pas corrélée avec une hausse simultanée et équivalente du nombre d'allocataires. Les principaux facteurs qui expliquent la hausse des dépenses du RSA en lien avec la crise sanitaire actuelle sont les suivants :

- Mesures dérogatoires de maintien des droits durant cette période
- Diminution des périodes d'activité pour les salariés
- Baisse du nombre de contrats à durée déterminée et de contrats saisonniers
- Impossibilités pour les travailleurs indépendants d'exercer leur activité et de dégager des revenus
- Report des embauches prévues,
- Décisions de fermeture ou de licenciement des entreprises.

II - Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté

1. Développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté, orienter et réorienter et Assurer un accompagnement personnalisé pour lever les freins sociaux à l'emploi, à l'insertion sociale ou professionnelle.

Le droit à l'accompagnement des publics mis en œuvre par le Département implique un devoir affirmé, pour l'allocataire, d'agir pour son insertion. Cela s'articule autour de la généralisation et du renforcement du premier accueil social inconditionnel de proximité qui constitue avec la notion de référent de parcours, un des items de la contractualisation avec l'État.

Cet accompagnement des parcours de vie doit par ailleurs se compléter d'une orientation des allocataires du RSA plus rapide et d'un renforcement de la portée des contrats d'engagements réciproques tant sur les modalités d'accompagnement (mise en œuvre de rencontres régulières entre le bénéficiaire et son référent), que sur leur contenu (type feuille de route mise à jour à chaque rendez-vous).

Ces différents points, contractualisés dans le cadre de la convention de lutte contre la pauvreté passée avec l'État, devraient être accentués en 2021. J'ai souhaité que le Conseil départemental candidate à l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Il s'agira de lier davantage l'accompagnement social et professionnel des personnes en insertion et de décroiser l'ensemble des acteurs (conseils départementaux, service public de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique) afin d'améliorer la fluidité des parcours.

Ces évolutions seront donc à suivre avec attention en 2021, en ce qu'elles impactent l'ensemble du travail social effectué dans le département et viennent en complément de dispositifs existants tels que la convention d'accompagnement global à renouveler en janvier.

2. Mobiliser les mesures de l'emploi, les partenaires et outils au profit des publics en difficulté

Si la crise sanitaire, la crise économique et le confinement des populations ont largement impacté l'action de nos services, il n'en demeure pas moins que l'engagement de notre collectivité au côté des plus démunis s'est poursuivi en 2020 et que tant la prime pour l'emploi que les 3 « job datings » réalisés, le déploiement de la plate-forme Job Tarn ou la mise en place d'actions de « sourcing » pour répondre aux offres d'emploi disponibles, réaffirment une ambition forte en matière d'emploi.

Dans ce contexte l'accompagnement sous toutes ses formes au retour à l'emploi se fera au travers d'une mobilisation renforcée de nos allocataires sur des actions de type :

- « Job Dating »,
- clauses sociales,
- « sourcing » en réponse à une offre d'emploi (action de type collègue ou lien avec les entreprises de travail temporaire),
- poursuite du déploiement de «Job Tarn» particulièrement dans son lien aux employeurs et au développement de l'offre d'emploi,
- renouvellement de nos partenariats avec les branches professionnelles ou les chambres consulaires.

A cet effet de nouveaux modes d'intervention collectifs pourront être envisagés (de type ateliers Job Tarn, CV, préparation à l'entretien d'embauche, recherche d'emploi...) pour accroître la mobilisation de nos allocataires et bénéficier de dynamiques de groupes tout en adaptant nos modes d'accompagnement.

Simultanément, pour s'adapter à l'essor constaté de l'emploi indépendant, maintenir nos capacités d'intervention en la matière et tenir compte d'un impératif de déploiement d'un revenu salarial effectif, l'accompagnement des travailleurs non-salariés (TNS) sera effectué en entrée et sortie permanentes auprès de nos partenaires et limité à 24 mois (+ 6 mois dérogatoire). Passé cette période de déploiement et de stabilisation, le BRSA TNS dont l'activité ne permet pas de dégager un revenu décent, sera orienté vers une recherche d'emploi plus active accompagnée d'une demande d'inscription à Pôle Emploi. La poursuite du déploiement de l'activité de travailleur non salarié relevant alors d'un volet personnel et non plus d'un volet professionnel.

S'agissant du retour à l'emploi et de la mise en activité, l'action du Département en 2021 sera enfin impactée par d'une part, l'évolution des mesures de l'emploi et d'autre part, la préparation nécessaire et simultanée de la prochaine programmation du fonds social européen FSE+.

Concernant l'évolution des mesures de l'emploi, les contrats aidés inscrits dans des parcours emploi-compétences « PEC » associent mise en situation professionnelle, formation et accompagnement. Ils devraient être redéployés dans le cadre de la loi de finances 2021 sur le secteur marchand au seul bénéfice des jeunes de moins de 26 ans (PEC CIE). Toutefois, compte tenu des profils de nos foyers allocataires, et des contraintes de déploiement ou de gestion qui y seront associés, l'utilisation de la prime pour l'emploi sera privilégiée à un élargissement de notre convention d'objectifs et de moyens concernant ce public et sera associée au déploiement d'une action en direction de l'emploi en lien avec les dispositifs existants (apprentissage) et consulaires concernés et en complémentarité des orientations du plan jeunesse.

En matière d'insertion par l'activité économique, la poursuite par l'État du pacte d'ambition IAE est à souligner car elle permet d'augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'un tel dispositif. Toutefois son lien immédiat, soit à une demande de financement départemental complémentaire au titre du PDI, soit à une évolution nécessaire de notre Contrat annuel d'objectifs de moyens (CAOM), passé avec l'État, en cofinancement obligatoire des CDDI ainsi créés, n'est pas à ignorer parce qu'elle fige nos moyens financiers dans des interventions renouvelées limitant d'autant nos capacités d'innovation.

A cet effet, l'évolution de notre intervention au titre du PDI concernant ces structures devra être travaillé en lien avec elles en 2021 pour être effective dès 2022 et venir ainsi s'adosser aux évolutions nécessaires à mettre en œuvre dans la perspective du prochain programme FSE +.

Enfin, inclus dans la loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » le prochain déploiement des CDI inclusion senior et l'expérimentation des contrats passerelle devront faire l'objet d'une attention particulière en 2021.

Concernant la prochaine programmation du fonds social européen, le FSE+ 2021-2027 fusionnera plusieurs programmes existants, dont : le Fonds social européen 2014-2020 ; l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) ; le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), auxquels s'ajoutent le programme « EaSI » pour l'emploi et l'innovation sociale et le programme « Santé » pour la modernisation des systèmes de santé.

Les priorités globales du FSE+ seront l'emploi, la formation et l'inclusion. Il poursuivra les actions du FSE dans les domaines suivants : accès à l'emploi, efficacité des marchés du travail ; éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ; inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

8 priorités sont identifiées avec un accent particulier sur les « jeunes » dont la priorité dédiée est élargie aux enfants et au public scolaire constituant la principale nouveauté de cette version de programme en réunissant les actions d'accompagnement vers l'emploi, la lutte contre le décrochage scolaire et les actions de protection de l'enfance.

Alors que le Département s'apprête à finaliser sa dernière année de programmation 2014-2020, l'élargissement des publics et des priorités à des thématiques de l'insertion et de l'accompagnement social impose une réflexion élargie sur l'utilisation du prochain fonds par le Département, dans un contexte de sécurisation renforcée.

III - Lutter contre les exclusions et les discriminations

Transversale de toutes nos actions d'insertion, la lutte contre les exclusions et les discriminations est pour sa part développée sur les territoires dans le cadre de la contractualisation de la politique de la ville pour des quartiers dont la situation socio-économique est très dégradée. Alors que des études récentes pointent les impacts de la crise sanitaire dans ces quartiers d'habitation, la lettre ouverte du 14 novembre dernier signée par 101 maires souligne des difficultés persistantes et inquiétantes.

Concernée par 2 quartiers ANRU, à Cantepau et à Laden, notre action devra s'inscrire dans une mobilisation accrue des publics QPV BRSA sur les clauses sociales inscrites dans ces projets et s'accompagner d'une réflexion complémentaire sur l'accès à la formation et la qualification des publics concernés.

IV - Favoriser l'insertion par et dans le logement

Le nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), co-piloté par l'État et le Département, est effectif pour la période 2020-2025. Issu de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), il instaure un rapprochement entre politiques du logement et de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion.

Compte tenu des orientations de l'État concernant tant le développement du logement adapté et de l'intermédiation locative, que les nouvelles modalités d'intervention en matière d'accompagnement vers et dans le logement, l'année 2021 sera consacrée à la recherche d'une meilleure coordination avec les politiques d'État et à un ajustement de nos financements en conséquence. Intégrées dans la politique départementale jeunesse et dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, les actions d'accompagnement pour les jeunes se poursuivront en 2021.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), principal outil du PDALHPD, a pour sa part été fortement impacté par la période de la crise sanitaire. Au-delà des baisses à l'accès ou au maintien, liées à l'absence de mobilité en période de confinement, celles liées à l'énergie, trouvent leurs explications dans une absence de sollicitation des services et un assouplissement de la politique menée par les fournisseurs d'énergie. Ces éléments nous laissent penser qu'il peut y avoir un cumul d'impayés dont le report sera perceptible dans les demandes de 2021.

Enfin les évolutions envisagées en 2021 concerneront le service public de la rénovation énergétique de l'habitat avec la mise en place d'un guichet unique par le Département. Celui-ci, dont le développement est prévu au cours du premier trimestre 2021, s'adressera aux particuliers et professionnels tarnais pour être informés, conseillés et orientés sur la rénovation énergétique des logements (aides financières, techniques, juridiques...). Il s'inscrira en complémentarité des dispositifs d'accompagnement des ménages à la réalisation des travaux portés par l'État ou les collectivités (ANAH, SCIC Réhab, PIG, OPAH...) et viendra en appui d'une politique d'animation territoriale en la matière.

V - Soutenir l'investissement et aider aux opérations de bâti en matière de logement social

Les actions en investissement, s'articulent autour de la production ou l'amélioration de logements sociaux avec les aides financières complémentaires à un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et les aides financières à l'office public départemental « Tarn Habitat ».

La rénovation des 2 quartiers ANRU de Cantepau (ALBI) et Laden Petit Train (CASTRES), qui se traduit par la démolition et la reconstruction d'une nouvelle offre entrainera dès 2021 une augmentation nette de ces dépenses de PLAII, pour faire face aux besoins de ces quartiers.

UN DÉPARTEMENT MOBILISÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE
--

AGIR EN FAVEUR DE LA CREATION ET DU MAINTIEN D'EMPLOIS DE PROXIMITE
--

I - Soutenir le développement économique et l'emploi dans le TARN

Dès le mois de mai 2020, dans le cadre de notre plan de soutien départemental, j'ai souhaité élaborer un partenariat très étroit avec les chambres consulaires dans l'objectif d'accompagner durablement les professionnels de notre territoire, commerçants ou artisans. Notre commission permanente du 3 juillet a en suivant précisé les modalités de cette intervention, nous avons ainsi conclu des conventions de partenariat avec des plans d'actions très précis pour chacune des chambres consulaires. Je souhaite que l'on puisse poursuivre en 2021 ces modalités de soutien qui répondent efficacement aux besoins de nos acteurs économiques en matière de relance.

1 - Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn (CCI)

Pour les actions conduites par la CCI du Tarn, elles concerneront plus particulièrement cette année le développement touristique, le développement durable, l'accompagnement à l'émergence et à la création de services mutualisés ou collaboratifs de proximité en milieu rural et en quartiers politique de la ville et le développement du télétravail dans les entreprises tarnaises. Par ailleurs, nous pérenniserons la plate-forme numérique de vente en ligne, www.achat-tarn.com. Créée et mise en ligne en fin d'année, cette vitrine permet aux commerçants de poursuivre leur activité en temps de confinement (service de « click and collect ») et à tous les tarnais d'acheter local.

2 - Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn (CMA)

Pour ce qui concerne les actions conduites par la CMA du Tarn, notre soutien portera plus particulièrement cette année sur l'approvisionnement local de la restauration collective, le développement d'une Silver Economie, le développement durable et la mise en valeur des savoir-faire d'excellence du Tarn.

II - Soutenir le développement touristique

Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement touristique départemental répondant aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière et soutenir l'ingénierie touristique.

Le Département entend maintenir pour 2021 son soutien plein et entier au tourisme qui constitue un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement du territoire tarnais et qui a été – et est encore - très fortement impacté par la crise sanitaire.

Nous conforterons ainsi les acteurs de l'écosystème touristique local dans un objectif d'adaptation aux attentes et besoins des clientèles.

Depuis la crise de 2020, les principaux outils déployés en soutien au secteur par notre Collectivité ont été la campagne massive de notoriété, en lien avec le CDT, « *le Tarn vous veut du bien* » ciblée sur les marchés de proximité, et les aides financières à l'amélioration des hébergements touristiques professionnels.

Sur ce dernier point, il s'agit de mettre en place les conditions nécessaires et favorables à la reprise de l'activité touristique dans notre territoire. Nous avons ainsi voté en juillet 2020 un nouveau règlement d'aides départementales dont nous poursuivons le déploiement en 2021 : ce dispositif permet d'accompagner les prestataires dans la qualification de leurs hébergements en visant une montée en gamme et au final une attractivité accrue du TARN. Ainsi, cette aide décidée dans le cadre de la crise sanitaire deviendra pérenne.

Par ailleurs, grâce à l'action toujours renouvelée de notre Comité Départemental du Tourisme, nous accompagnerons les prestataires du Tarn dans leur repositionnement marketing et nous **porterons des campagnes de communication** de sortie de crise à leur bénéfice.

Aujourd'hui, nous sommes face à des enjeux d'attractivité et de responsabilité pour conforter le Tarn comme destination de vacances toute l'année, et plus particulièrement l'ancrage du Tarn comme « destination campagne ». Nous devons en parallèle toujours répondre par des outils efficaces et cohérents d'organisation technique et territoriale.

Ainsi, le Département continuera de soutenir son Comité Départemental du Tourisme dont l'expertise et le savoir-faire numérique sont au service d'une politique de promotion touristique efficace. Il continuera également le développement de sa stratégie de partenariat reconnue avec les offices de tourisme et autres partenaires proposant des actions d'intérêt départemental.

III - Soutenir le développement agricole et rural

Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement agricole et agro-alimentaire en cohérence avec le Schéma régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

La crise sanitaire inédite de 2020 a eu des conséquences directes et rapides sur l'ensemble du tissu économique agricole et agro-alimentaire qui contribue à la vitalité de notre territoire. Les restrictions de déplacement de l'ensemble de la population ont perturbé fortement les circuits de distribution et de commercialisation et ont généré des pertes importantes de ressources chez les professionnels du secteur. Certaines filières ont par exemple été atteintes par la fermeture des établissements de restauration hors domicile, ou d'autres encore - dont les productions n'étaient pas considérées comme de première nécessité ou qui recevaient du public (agri-tourisme, activités équestres...) – ont été particulièrement touchées. Or, cette économie concerne dans le Tarn 6 100 exploitations agricoles qui travaillent 52 % du territoire tarnais : l'enjeu de son maintien est de première importance pour notre collectivité.

C'est ainsi que nous avons agi en 2020 en mettant en place des accompagnements adaptés aux acteurs agricoles tarnais, toujours dans le respect des termes de la convention de partenariat qui nous lie à la Région Occitanie (signée le 11 septembre 2017). En 2021, nous devons poursuivre ce soutien en concourant à la mise en place des conditions nécessaires et favorables au maintien et au développement de l'ensemble de nos filières. Ceci passera par des actions variées, axées principalement sur les objectifs stratégiques suivants :

- accroître l'autonomie alimentaire dans le TARN en accentuant l'accès pour tous aux produits alimentaires locaux,
- soutenir les producteurs locaux en les accompagnant dans la commercialisation de leurs produits,
- agir à l'interface entre acheteurs de la restauration collective et fournisseurs tarnais par la mise en place de la plateforme Agrilocal. L'objectif – avec l'utilisation de cet outil – est d'augmenter significativement la part d'achat de denrées de proximité et de qualité,
- soutenir la profession viticole tarnaise. Nous poursuivrons en 2021 les efforts engagés en 2020 dans le cadre du plan de soutien par le maintien des remises exceptionnelles effectuées par le laboratoire œnologique départemental au bénéfice des viticulteurs pour certaines analyses et autres suivis œnologiques, ou encore par l'organisation d'un séminaire prospectif avec l'ensemble des acteurs de la filière, nous permettant d'envisager l'avenir (innovation, marketing, etc.),
- accompagner l'innovation des exploitations agricoles et agro-alimentaires afin de favoriser les circuits-courts, le bio et le maraîchage. Plus précisément, le développement des circuits de proximité passera par la mise en place d'outils logistiques adaptés, thème que nous travaillerons prioritairement en 2021.

De manière transversale à ces quatre orientations, nous privilégierons toujours le soutien aux actions à forte valeur environnementale. En effet, pour une agriculture moins consommatrice d'intrants et tout particulièrement de produits phytopharmaceutiques, et afin de gagner en résilience face aux aléas climatiques, il est nécessaire d'encourager les producteurs tarnais à évoluer dans leur système de production. Cette évolution est conditionnée par de nouvelles techniques et de l'acquisition de matériels compatibles avec des modes de production agro-écologique, autant d'actions que nous pourrions soutenir financièrement.

UN DÉPARTEMENT MOBILISÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE
--

Faciliter la mobilité des tarnais
--

I - Améliorer et entretenir les liaisons routières

Je souhaite continuer à réaffirmer ici nos engagements en faveur de la mobilité des tarnais dont la qualité passe par celle de ses infrastructures.

- Autoroute A69

Le Département s'est engagé et poursuivra son action en faveur de l'amélioration des dessertes, le projet d'autoroute A69 entre CASTRES/MAZAMET et TOULOUSE est l'une de nos priorités. La collectivité reste attentive au bon avancement de ce projet. L'année 2021 sera une année décisive pour ce projet. L'appel d'offres de concession s'achèvera par la remise des offres au premier trimestre. Le choix de concessionnaire et la signature du contrat devraient intervenir en cours d'année actant le démarrage effectif de la réalisation du projet. Le Département s'est engagé sur un financement de la subvention d'équilibre à hauteur de 31 M€. Ce montant sera à actualiser au vu de l'offre du concessionnaire pressenti.

- Modernisation et sécurisation de la RD612

La mobilité sécurisée entre ALBI et CASTRES reste une grande cause départementale. L'année 2020 a vu la création d'un nouveau créneau de dépassement orienté vers ALBI au niveau de la commune de DENAT.

En 2021, les travaux concerneront la section située entre REALMONT et VENES avec notamment la réalisation d'un autre créneau de dépassement orienté vers CASTRES, la suppression des accès riverains dangereux et la réalisation de voies de désenclavement. Ils sont lancés dès ce mois de février avec les aménagements préparatoires. La création du créneau sera réalisée, sous coupure totale de la RD612, pendant la période de congés d'été.

- Amélioration du réseau routier

Les travaux d'élargissement et de consolidation de la RD 964 se poursuivent sur la commune de TECOU avec l'achèvement au premier trimestre de la nouvelle tranche de travaux débutée en 2020. Une nouvelle phase de projet sera lancée avec la mise en œuvre d'une procédure de DUP visant à s'assurer de la maîtrise des terrains pour les futurs aménagements et pour la création d'une voie douce en site propre longeant la RD964.

La mise aux normes des tunnels d'AMBIALET va entrer dans une phase opérationnelle avec la procédure d'instruction du dossier de sécurité par les services de l'État. Elle devrait aboutir au cours de l'année à l'obtention d'une autorisation d'exploiter. En parallèle, les premiers travaux de mise en conformité seront lancés, ils viseront à sécuriser les accès et empêcher les véhicules hors gabarit de pénétrer dans les tunnels. Les travaux se poursuivront en 2022 et 2023 par la mise en œuvre des travaux de génie civil et d'équipements de sécurité.

- Entretien du réseau

La politique d'entretien et de maintien en état de notre patrimoine routier reste au cœur des préoccupations de la collectivité et concernera le réseau dans son ensemble. Bien que le cadre budgétaire reste contraint, le Département va poursuivre son action volontariste en maintenant son effort en faveur de cette politique.

La volonté de maintenir un réseau en bon état de traficabilité reste une priorité pour assurer aux tarnais une capacité de déplacement pérenne.

Les chaussées sont régulièrement renouvelées et améliorées. Le programme de travaux est établi en tenant compte de l'état de dégradation, le Département cherchant à utiliser les techniques les plus performantes à moindre coût en fonction de la nature du réseau. Le recours à l'innovation est privilégié, les techniques économes en émission de gaz à effets de serre sont encouragées, notamment les chantiers visant à recycler les matériaux.

Enfin, comme au cours des années précédentes, l'accompagnement des Collectivités ayant lancé des opérations de sécurisation de leurs traverses sera maintenu.

- Entretien des ouvrages d'arts

Le Département amplifiera sa politique de suivi et d'auscultation de son patrimoine de 1 200 ponts ; chaque ouvrage est visité selon une périodicité adaptée à ses caractéristiques. Une notation des désordres est effectuée visant à identifier ceux qui nécessitent des interventions en urgence. Ces données permettent d'élaborer le programme de réparation annuel. A ce jour, aucun ouvrage n'est en état critique. Toutefois, le maintien de la qualité de ce patrimoine nécessitera pour les années à venir une attention soutenue et une « sanctuarisation » de notre effort budgétaire.

En 2021, le Département va porter un effort particulier sur l'entretien de ses grands ouvrages. Il portera principalement sur le pont de Viterbe, le pont d'Hauterive puis sur le pont sur le Viau (Nages). Des études détaillées seront réalisées et des travaux lancés. L'effort portera en outre sur l'achèvement des réparations du pont de BRENS et du pont Saint-Michel à GAILLAC. L'entretien des petits ouvrages sera bien évidemment poursuivi.

Le Département a engagé une action identique sur son patrimoine de murs de soutènement. Un recensement exhaustif a été effectué sur l'ensemble de notre réseau routier. Il aboutira à une programmation annuelle d'entretien préventif et de réparations.

Comme vous pouvez le constater, j'ai souhaité qu'à l'avenir l'entretien de notre réseau routier, de nos ouvrages d'art et de nos murs de soutènement s'inscrive dans une programmation pluriannuelle.

- Amélioration des conditions de déplacements des Tarnais

L'État a décidé d'abaisser la vitesse maximale de 90 km/h à 80km/h. Son application, depuis le 1^{er} juillet 2018, pénalise les déplacements de notre population, en particulier en zone rurale, sans que ses conséquences bénéfiques pour la sécurité des usagers n'apparaissent clairement.

La promulgation de la récente loi LOM autorise désormais, les présidents de Départements, à déroger en portant la vitesse maximale de 80 à 90 km/h.

C'est sans attendre cet ajustement que, sur ma proposition, l'Assemblée départementale a délibéré le 27 juin 2019 un retour, dès que possible, au 90 km/h sur notre réseau routier de catégorie 1.

Ainsi, bien que les conditions prescrites dans la loi LOM soient particulièrement draconiennes au point de rendre la dérogation quasi impossible, j'ai enclenché le processus prévu par l'État. J'avais donc saisi la Préfète du Tarn le 22 juin 2020 sur une première phase du réseau de catégorie 1 comportant la RD612 entre ALBI et l'HERAULT, la RD999 entre GAILLAC et le TARN-ET-GARONNE, la RD999 entre ALBI et l'AVEYRON et la RD622 entre CASTRES et LACAUNE. La Commission Départementale de Sécurité réunie le 18 décembre 2020 a approuvé la démarche malgré la position défavorable de l'État. Notre Commission Permanente l'a approuvé également dans sa séance du 15 janvier 2021.

Le retour au 90 km/h est donc effectif sur les créneaux de routes départementales concernées. Une évaluation avant une extension du réseau à 90 km/h sera effectuée.

- Sensibilisation à la sécurité routière

La sécurisation du réseau et le développement d'une culture de la sécurité routière restant des attentes fortes de nos concitoyens, le Département poursuivra sans relâche ses actions de formations et de sensibilisations en particulier en faveur des jeunes publics. Ces actions sont multiples, elles concernent des interventions dans plusieurs collèges et lycées agricoles, au CFA de construction automobile et nous amènent à participer activement à des manifestations thématiques comme la semaine de la sécurité routière.

- Politique contractuelle et cofinancements

Dans la poursuite de ses engagements, le Département apportera sa participation financière aux opérations inscrites au CPER 2015-2020 et en particulier la sécurisation de la RN 88 dans la traverse de LESCURE D'ALBIGEOIS dont la réalisation de la première phase devrait intervenir en 2021. Il conviendra de préparer l'avenir et d'éviter la congestion de la RN 88 en sortie d'ALBI. Enfin, afin de consolider le calendrier futur, il s'emploiera à œuvrer auprès de l'État afin que la déviation de Saint-Alby puisse entrer au plus tôt en phase opérationnelle en parallèle des travaux de l'autoroute A69.

- Future génération de CPER

Une nouvelle génération de CPER devrait prendre le relais de l'actuel CPER 2015-2020. Le Département a déjà formulé ses priorités auprès des services de l'État. Il conviendra de lancer les premières études d'une infrastructure assurant la continuité de la RN88 dans l'agglomération albigeoise et délestant la traversée actuelle de LESCURE dont l'urgence est réelle.

En outre, le Département sollicitera la participation de l'État et de la Région Occitanie sur les aménagements routiers réalisés sur le Réseau Routier d'Intérêt Régional qui constitue l'armature des déplacements au sein du Département.

Les nouvelles mobilités vont intégrer l'usage des modes doux et nécessiter une interconnexion avec les transports collectifs. Le Département souhaite être accompagné par l'État et la Région dans la mise en œuvre de son plan vélo et de son plan de développement des aires multimodales.

- Soutenir les réseaux locaux

La volonté de maintenir un réseau communal et intercommunal en bon état reste une priorité pour assurer aux Tarnais une bonne mobilité.

Dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (FDT), le Département continuera à soutenir l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt local dans les communes de moins de 2 000 habitants et participera également à la réparation des dégâts causés par les intempéries. A cet effort s'ajoutera un accompagnement aux collectivités ayant lancé des opérations de sécurisation de leurs traverses.

Une répartition de l'enveloppe relative aux produits des amendes de police sera réalisée en retenant, cette année encore, de façon prioritaire, les aménagements permettant d'améliorer la sécurité des usagers dont les opérations d'adressage font partie.

II - Favoriser l'intermodalité et le partage de la route

Nous devons investir activement dans la transition énergétique. Les nouvelles mobilités doivent être développées afin de permettre à nos populations de continuer à pouvoir se déplacer de manière durable et au moindre coût afin de préserver notre planète.

Un schéma de développement des aires multimodales a été engagé en 2019.

La Collectivité poursuivra la mise en œuvre de ce schéma via un partenariat avec la Région Occitanie pour définir un cahier des charges commun des aménagements et équipements envisagés sur ces aires (box à vélo, recharge de véhicule, desserte par les lignes de transports, sécurisation...) en y associant les intercommunalités qui détiennent la compétence en la matière. Les projets prioritaires seront déterminés conjointement une fois terminé le recensement exhaustif des besoins et possibilités.

De même, le développement du vélo électrique entraîne une modification de son usage et une augmentation du rayon d'action. L'usage du cycle pour les déplacements ou pour les loisirs doit être encouragé. Aussi, dans le cadre de son plan vélo, le Département accompagnera les intercommunalités dans leurs projets de développement de réseau cyclable dès lors qu'elles respecteront un cahier des charges et lancera les aménagements de son réseau structurant identifié dans le plan vélo.

UN DÉPARTEMENT QUI MOBILISE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE
--

Assurer une solidarité territoriale
--

I – Poursuivre les aménagements stratégiques essentiels pour l'économie tarnaise dans le domaine du numérique**Développer les infrastructures de haut et très haut débit :**

En 2020, les travaux de déploiement de la fibre optique se sont développés malgré la crise sanitaire. Le Réseau d'Initiative Publique a été ouvert à la commercialisation. Ainsi, les premiers usagers tarnais sont, aujourd'hui, raccordés à la fibre optique. Comme annoncé il y a un an, les montées en débit sont également commercialisées depuis le premier semestre 2020.

L'année 2020 aura aussi vu aboutir le travail mis en place avec l'État puisque la convention de subventionnement a été signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations. La contractualisation avec la Région sur ce même sujet devrait être formalisée en début de premier semestre 2021.

Dès lors, en 2021, il s'agit de maintenir notre effort pour accélérer le déploiement de la fibre optique à destination de tous les usagers du territoire départemental (à l'exception des zones d'initiative privée), ceci afin d'atteindre le 100% FttH à la fin de l'année 2022. En ce sens, il sera entrepris toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation de service public.

Améliorer les communications électroniques mobiles et la couverture de téléphonie mobile :

La contribution volontaire du Département en matière de résorption des zones non et mal couvertes se poursuit.

Elle se concrétise, au travers du dispositif étatique de couverture ciblée, par le travail de l'équipe-projet départementale qui détermine chaque année, au plus près des besoins du territoire, la liste des communes éligibles au titre de ce dispositif. En 2020, une liste de 16 sites a été finalisée et elle a vu la concrétisation de ce dispositif à travers la mise en service de l'ensemble des 8 sites retenus au titre de la liste 2018 impactant 4 communes.

Au titre de l'année 2021, il s'agit de poursuivre notre action en la matière en déterminant une liste de 16 nouveaux sites, en souhaitant, ensuite, que l'État arrête le calendrier et les modalités de déploiement dans les meilleurs délais.

Développer les usages et services numériques :

La généralisation de la fibre optique sur le territoire tarnais offre de nouvelles perspectives en termes de transformation numérique du territoire. En ce sens, le Département a fait le choix de prendre une participation active en la matière en lançant une politique départementale de développement des usages et services numériques. En 2020, ceci s'est concrétisé par la sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le Département dans la rédaction du Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN).

Tout d'abord, il s'agit de finaliser le diagnostic territorial et d'élaborer ce schéma, en concertation avec l'ensemble des partenaires publics et privés ainsi qu'avec les citoyens. Ce schéma constitue un enjeu important car l'appropriation du numérique est devenu un élément primordial au service du développement économique et social mais aussi pour lutter contre la désertification rurale. Le confinement de 2020 nous a montré la nécessité d'être performant en la matière et nous pouvons citer, bien évidemment, le secteur médical ou le domaine de l'éducation. Il faut donc que chacun puisse maîtriser les outils numériques. Je souhaite que les premières actions soit mises en œuvre dès 2021.

II – Soutenir le développement territorial

L'élaboration du nouveau Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027

Le CPER est historiquement une politique de planification concertée pour l'aménagement du territoire. Il s'agit d'une programmation entre l'État et la Région en associant les autres Collectivités territoriales pour la période 2021/2027, avec un engagement financier cumulé de l'État et de la Région de plus de 5,7 milliards d'euros en Occitanie pour les grands projets d'investissement et le soutien aux filières d'avenir et selon une stratégie reposant sur deux piliers :

- promotion d'un nouveau modèle de développement alliant excellence et soutenabilité,
- rééquilibrage territorial et solidarités dans les territoires d'Occitanie.

Compte-tenu de la crise sanitaire, le calendrier et la méthode de négociation ont été revus. Ainsi, un protocole de CPER vient d'être signé par le Premier Ministre le 9 janvier dernier, il décline de manière synthétique et par grande enveloppe financière l'armature générale du contrat. La négociation sur les opérations financées interviendra quant à elle au cours du premier semestre 2021, à partir d'une concertation avec les partenaires, et donnera lieu à un CPER détaillé, avec les actions présentées par le Département, qui pourra être validé à l'automne 2021.

Même si nous avons déjà communiqué une première contribution du Département au CPER auprès de l'État et de la Région le 25 octobre 2020, je souhaite que nous participions activement aux négociations à venir afin de défendre et faire valoir les projets tarnais à inclure dans cet outil de planification essentiel au développement de notre territoire. L'enjeu est de première importance.

J'ajoute que nous aurons également un rôle significatif à jouer dans le cadre du déploiement du Plan national France Relance sur le territoire. Celui-ci présenté par l'État le 3 septembre 2020 est un plan national d'investissement de 100 milliards d'euros qui affiche trois priorités : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

La circulaire du 23 octobre 2020 relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance permettant une contractualisation entre l'État et les Collectivités territoriales, j'ai demandé le 11 janvier dernier à la Préfète du Tarn la construction et la mise en œuvre d'un accord départemental de relance et de transition écologique. Ce document permettra de valoriser et préciser les montants attribués par l'État aux actions portées par le Département sur la période 2021-2022. Je souhaite que nous aboutissions avant la fin du premier trimestre 2021 à la finalisation de cet accord.

Tous nos services seront mobilisés en 2021 vers cet enjeu majeur que constitue le contrat de plan État/Région.

Poursuite de notre action territoriale et de nos interventions financières volontaristes

La crise sanitaire a aussi provoqué un déclic favorable à la ruralité. Beaucoup de Français ont découvert, à cette occasion, le télétravail ou les consultations en télé-médecine. Ils se sont aperçus que l'on pouvait faire beaucoup de choses en dehors des villes et profiter pleinement des aménités rurales que sont l'espace, les paysages ou le rapport à la nature.

Mais, ce déclic ne se traduira par une réelle dynamique que si nous parvenons et à assurer l'accès aux services publics du quotidien, à améliorer les mobilités et assurer un développement équilibré du territoire, au service des habitants.

La ruralité ne se limite pas non plus à la campagne : les petites villes jouent un rôle important de centralité et d'accès aux services publics dans le monde rural, en particulier les centre-bourgs. Nous interviendrons donc en partenariat avec la Région dans le cadre des contrats bourg-centre et avec l'État au titre du dispositif Petites Villes de Demain pour soutenir les projets des collectivités tarnaises.

Afin de permettre aux territoires de réaliser leurs projets, je vous propose, pour 2021 et pour une nouvelle période triennale, de renouveler nos politiques d'intervention, dans le cadre du fonds de développement territorial (FDT). Il faut continuer à agir de manière durable sur nos territoires et à favoriser leur développement économique et l'emploi. C'est pourquoi je vous demande de m'autoriser à signer la chartre d'engagement du Département en faveur des territoires qui est le préalable à notre prochaine contractualisation avec les EPCI.

Notre action consistera à leur apporter toute l'ingénierie nécessaire pour le montage de leurs opérations et à apporter nos financements répondant aux enjeux de :

- Solidarité humaine : santé (développement d'une offre de soins de proximité, actions en faveur des plus jeunes (crèche) et de nos aînés (maisons partagées, accessibilité) ;
- Solidarité territoriale : aménagement et rénovation du cadre de vie (aménagement des traverses et des places de village lieux de convivialité, rénovation des salles municipales, de salles associatives, soutien aux projets culturels et touristiques) ;
- Environnement : Développement du Plan Vélo, des aménagements de rénovation énergétique et partenariat avec le SDET.

Cette année, c'est donc un effort de plus de 9 M€ qui sera engagé sur nos territoires pour accompagner l'ensemble des porteurs de projets et améliorer la vie de nos concitoyens.

III - Favoriser l'accès des services pour tous

Démographie médicale

Sur ce thème, et plus que jamais dans le contexte actuel de crise sanitaire, le Département poursuivra en 2021 une démarche volontariste et complémentaire des autres acteurs en matière de démographie médicale : coordination avec les acteurs du secteur médical et les territoires, accompagnement à l'installation, promotion du territoire, communication spécifique, et développement de l'offre avec soutien aux projets en exercice collectif.

Dans le cadre du renforcement du Plan Tarn Santé, déjà acté dans le plan de soutien voté le 7 mai 2020, qu'il coordonne et pilote, le Département s'engagera fortement en faveur de la santé publique et investira en faveur de projets coordonnés par tous les professionnels de santé. Cette intervention renforcera l'offre de soin du Tarn et son attractivité.

IV – Développer l'assistance aux Collectivités

En 2018 l'assemblée départementale a décidé par deux délibérations le lancement d'une mission d'appui aux Collectivités tarnaises en ingénierie publique afin de prendre le relais des services de l'État absents dans ce domaine depuis déjà plusieurs années.

Pour aller plus loin, des domaines d'assistance en ingénierie non techniques ont été intégrées dans cette mission territoriale : archives, lecture publique, musées, projets culturels, sports et jeunesse.

Dans le cadre de cet objectif de solidarité territoriale, durant ces deux premières années de mise en œuvre de cette nouvelle politique, les services départementaux ont instruit au bénéfice de toutes les communes et intercommunalités près de 800 dossiers et réalisées près 2000 journées de travail. Le volume de prestations de l'année 2020 a été voisin de celui de 2019.

Dans un objectif de maintien de volume d'activité voire d'un accroissement, dès lors que les élus se seront appropriés cette offre gratuite de temps de travail du personnel départemental qui s'ajoute aux aides financières, il est nécessaire de poursuivre cette action en mettant en œuvre toutes les prestations développées dans le guide de l'ingénierie territoriale à disposition de toutes les Collectivités tarnaises sur le site du Département à destination de l'ensemble des Collectivités tarnaises.

**UN DÉPARTEMENT QUI MOBILISE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE
L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE**

Notre engagement pour un développement durable de notre territoire reste associé à la continuité de notre politique en matière d'eau et d'environnement, et aux convictions profondes que nous portons pour construire un territoire d'avenir à l'ensemble des Tarnaises et des Tarnais.

**Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels et d'une gestion durable
de l'espace – Préserver un cadre de vie et conforter l'attractivité du territoire**

La question du changement climatique et de ses effets, déjà perceptibles sur nos territoires, et les impacts sur notre environnement et notre santé au quotidien nous obligent à réfléchir sur la part que doit prendre le Département pour répondre à ces enjeux ; plus qu'une ardente obligation, c'est une résolution, confortée par des convictions que je sais partagées par bon nombre d'entre vous.

A ce titre, je souhaite poursuivre en 2021 notre politique volontariste et ambitieuse en matière de ressource en eau.

Cette politique s'exprime, tout d'abord, par le soutien apporté aux structures de gestion que sont les syndicats de bassins. Ils contribuent aujourd'hui au maillage local indispensable pour intervenir sur la qualité de nos rivières, combattre l'érosion des sols, anticiper les aléas hydrologiques. Je souhaite que cette participation demeure au même niveau que les années précédentes ; mais je vous propose, dans le prolongement des réflexions déjà engagées par ces structures à leur échelle, de revisiter les liens contractuels qui nous unissent avec elles pour favoriser, notamment, l'efficacité de leurs interventions sur leurs territoires respectifs.

Dans ce même cadre, je souhaite renouveler notre attachement aux structures publiques gestionnaires d'ouvrages hydrauliques dont le Département est membre, qui participent à la bonne régulation des usages de la ressource en eau et son bon état écologique. Dans un contexte climatique tendu, où l'eau prend une part stratégique croissante sur les enjeux écologiques, sanitaires et économiques, il me paraît essentiel que le Département conserve un rôle majeur dans la gouvernance des mécanismes favorisant une gestion responsable et équilibrée, sur le plan qualitatif comme quantitatif. Ce rôle se concrétisera sur 2021 par l'actualisation des dispositifs témoignant de cette gouvernance (convention de déstockage, mise en place d'un partenariat interdépartemental sur le territoire Tarn/Aveyron, consolidation de l'Observatoire Départemental de l'eau), et la finalisation d'actions déjà engagées (mise en œuvre des travaux d'augmentation de la capacité du barrage de Saint Géraud, valorisation des réservoirs de la Bancalié et de Fourogue).

Enfin, je souhaite que le Département reste un acteur vigilant sur la mise en œuvre du Projet de Territoire du Tescou. Malgré la pandémie de la COVID 19, qui a fortement restreint les opportunités pour réunir l'ensemble des protagonistes de cette démarche, nous avons pu en 2020 franchir l'étape importante de définition des besoins en eau sur le bassin du Tescou, et du mandatement des collectivités locales et des opérateurs spécialisés sur la réalisation d'actions majeures (phase d'avant-projet pour la mutualisation de ressources collinaires existantes et la création de ressources en eau complémentaires, stratégie locale de valorisation de pratiques agro-écologiques et de soutien de circuits alimentaires de proximité). Je resterai attentif en 2021 sur le maintien de cette nouvelle dynamique et sur la participation que doit apporter notre collectivité sur ce processus de co-construction.

Je vous rappelais lors des orientations budgétaires 2020 le constat alarmant du monde scientifique sur la menace d'extinction pesant sur de nombreuses espèces animales et végétales, alors même que nous découvrons chaque jour les services rendus par cette biodiversité dans notre cadre de vie. Je vous indiquais également mon souhait de prolonger et élargir l'engagement de notre collectivité en faveur des espaces naturels par un schéma départemental ambitieux. Les objectifs de ce schéma et de son plan d'action ont été adoptés en Assemblée plénière les 3 juillet et 13 novembre 2020. Cet outil, qui se déclinera jusqu'à 2026, se propose de conforter la lisibilité à la politique départementale en matière de biodiversité et de structurer sa stratégie d'intervention.

Nous nous attacherons, en 2021, à favoriser la connaissance des espaces naturels tarnais et sa diffusion la plus large possible, à valoriser le patrimoine naturel exceptionnel tarnais, en particulier sur les sites dont le Département est propriétaire, et à le faire découvrir à tous les publics, dans une dynamique scientifique, pédagogique et récréative. Dans cet objectif, l'élaboration d'un outil permettant l'accès numérique aux informations et à l'initiation sur ces espaces préservés sera engagé.

Cette volonté d'œuvrer au quotidien en faveur de notre environnement et de notre santé se traduit également par un objectif affirmé en termes de transition écologique sur nos modes de vie. Cette démarche volontariste se traduira en 2021 sous plusieurs formes.

Tout d'abord, nous maintiendrons notre action d'entretien et de qualification de notre réseau de sentiers de randonnées, appelé à accueillir de plus en plus d'activités multidisciplinaires. Cette politique reste un engagement fondamental car elle permet de conjuguer l'attractivité de notre territoire et de nos paysages avec la promotion de l'activité physique et le développement raisonné des activités de pleine nature.

Cette politique de transition écologique se traduira également par l'avancement de notre plan d'action contre les perturbateurs endocriniens, en abordant la 3^{ème} année de notre démarche.

Enfin, j'avais indiqué en 2020 ma volonté de concrétiser par un document de planification les actions à lancer pour promouvoir la pratique du vélo sur notre territoire, tant pour des pratiques alternatives aux déplacements motorisés que pour le loisir et la promotion du sport Santé. Le plan Tarn à Vélo vous a été présenté en juillet 2020 dans ses grandes lignes et ses axes structurants. L'exercice 2021 s'inscrit dans la continuité de l'effort déjà engagé ces derniers mois pour la mise en œuvre de voies en sites propres sous maîtrise d'ouvrage départementale (axe ALBI/CORDES-SUR-CIEL), par la réalisation du tronçon permettant de relier désormais ALBI à CARMAUX en passant par CAGNAC-LES-MINES et Cap Découverte. Par ailleurs, cet engagement se matérialisera par un partenariat technique et financier pour la conception et la réalisation de projets portés localement et répondant aux critères de sécurité et de confort d'usage préconisés dans le plan : la liaison entre MARSSAC et SAINT-SULPICE, contournement des agglomérations d'ALBI et de CASTRES-MAZAMET.

S'agissant des efforts à mener en matière de transition énergétique, je souhaite également que notre département prenne toute sa place dans l'accompagnement de cette évolution technique et sociétale. Au-delà des réflexions et des engagements pris par notre Collectivité sur son propre fonctionnement, ces enjeux s'inscrivent aussi dans les projets d'avenir locaux. Ainsi, le projet de production d'énergies vertes telle que l'hydrogène, porté par le syndicat mixte TRIFYL dont nous sommes membre fondateur, repose à la fois sur l'excellence en matière de traitement des déchets et de valorisation de l'économie circulaire. **Nous resterons un acteur actif dans l'évolution nécessaire de cet outil d'intérêt départemental mais aussi en coordonnant les initiatives locales au service du développement et de l'attractivité de notre territoire, dans une période où les politiques publiques européenne, nationale et régionale ont décidé de soutenir le développement de la filière hydrogène.**

En dernier lieu, je souhaite réaffirmer la volonté d'accompagner cette politique environnementale par les outils pédagogiques nécessaires à la connaissance et la compréhension des enjeux au cœur de nos préoccupations. Cela se traduira par une action soutenue en faveur de l'éducation populaire, visant prioritairement l'éco-citoyenneté et l'appropriation collective d'objectifs partagés en termes de développement durable.

**UN DEPARTEMENT QUI ACCOMPAGNE SA JEUNESSE
ET LES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS
DU PLUS GRAND NOMBRE**

Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite

I – Contribuer à la réussite éducative pour tous et lutter contre le décrochage scolaire

1-1 Rendre l'école accessible à tous, accompagner les familles

Dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat des familles, et afin de donner la possibilité pour tous les collégiens d'accéder à la demi-pension, et donc de bénéficier d'un repas complet et équilibré au déjeuner, le Département veille à la dimension sociale de la tarification des repas et met en place des mesures d'aide à la restauration scolaire.

Dans un souci de santé et de bien-être des usagers des collèges et dans le cadre de la charte « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », nous instaurerons des changements concrets pour ce qui est relatif aux produits d'entretien et aux matériels de restauration. Le développement de solutions techniques innovantes pour des plateaux de restauration sans plastique est à l'étude d'experts de l'Ecole des Mines.

En tenant compte des évolutions socio-démographiques des territoires, une étude préalable à l'évolution de la sectorisation des collèges, dans l'objectif de renforcement (ou de préservation) de la mixité sociale sera lancée.

1-2- Construire, rénover et adapter les collèges

Dans le cadre du volet « Grosses opérations de construction, d'extension ou de restructuration » du Plan Pluriannuel d'Investissement des Collèges 2012-2020, il est prévu de finaliser la construction du nouveau Collège de Castres pour la rentrée de septembre 2021, malgré les difficultés rencontrées sur chantier du fait de la crise sanitaire. D'un coût d'opération de 16,3 M€, cet équipement intégrant une cuisine de production et une salle multi-activités sera labellisé « BEPOS Effinergie 2017, niveau E3C1 », du fait des efforts consentis en terme d'efficacité énergétique, du recours important aux énergies renouvelables et d'une empreinte carbone limitée.

De même, dans le cadre du volet « Accessibilité-Énergie », la première tranche d'équipement des collèges en capteurs photovoltaïques entrera dans sa phase réalisation en 2021, avec 2 installations en autoconsommation partielle et revente du surplus et 17 installations en autoconsommation totale.

Dans le cadre du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement des Collèges 2020-2030 cette fois, deux grosses opérations vont être enclenchées en 2021 en études.

Tout d'abord, la restructuration du Collège Louis PASTEUR à GRAULHET sera « recalibrée », pour prendre en compte l'intégration d'une salle multi-activités, la refonte complète de la demi-pension ainsi que toutes les difficultés inhérentes à une telle opération en site occupé. Le programme lié à cette opération est en voie de finalisation et nous pourrons désigner un maître d'œuvre et initier les études en 2021.

Par ailleurs, l'étude d'opportunité menée sur tout l'Ouest du Département ayant confirmé la nécessité de compléter les établissements existants par un nouveau Collège de 600 élèves et la ville de COUFFOULEUX ayant été retenue pour son implantation, nous travaillerons en 2021 sur la finalisation du programme de construction et la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre par voie de concours architectural, sur un projet que je souhaite voir atteindre l'excellence énergétique, avec là-aussi une labellisation BEPOS. Ce collège ouvrira en septembre 2024.

Un nouveau programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des Collèges sera enclenché en écho aux travaux réalisés dans le cadre du plan d'investissement précédent, avec notamment le lancement de la deuxième tranche du plan photovoltaïque des collèges.

1-3 Contribuer au développement de l'informatique du numérique et de ses usages dans les collèges

Depuis de longues années, le Département a intégré le développement du numérique dans les collèges en les connectant à la fibre, en procédant à leur équipement et en mettant à la disposition de la communauté éducative, des parents et des élèves, les Environnements Numériques de Travail.

Le plan Départemental du Numérique prévoit des investissements pour renouveler l'ensemble du parc informatique mais également afin de maintenir en état le matériel acquis. C'est un effort conséquent que notre collectivité consacrera cette année au titre de ce plan afin d'apporter à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative une réponse adéquate à leurs besoins.

1-4 Favoriser le fonctionnement et l'équipement des collèges

Des moyens de fonctionnement seront attribués au nouveau Collège de CASTRES avec du matériel neuf (pédagogie, informatique, restauration, service généraux) dans le cadre de la première rentrée en septembre 2021.

Pour continuer à améliorer les conditions matérielles d'enseignement, des visites sont régulièrement effectuées dans les établissements scolaires afin de prioriser les besoins.

Après une phase test réalisée par les services du Département, le changement de système concernant les standards téléphoniques (passage sous IP) sera généralisé à l'ensemble des établissements.

II - Favoriser l'éducation citoyenne

Le Conseil départemental jeunes (CDJ), entre deux mandatures : la seconde année du mandat des jeunes, élus en 2018, a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Les projets qu'ils devaient mettre en œuvre entre mars et décembre 2020 n'ont pu se concrétiser, sauf pour l'un d'entre eux. Malgré cette situation inédite, il convient de souligner l'engagement de tous les élus jusqu'au bout de leur mandat. Entourés des adultes qui les accompagnent, ils ont réfléchi à de nouveaux modes d'échanges et d'actions, déjà mis en œuvre ou à déployer dans les prochains mois.

Il sera notamment proposé aux élus sortants de poursuivre leur engagement au sein d'une nouvelle Junior-Association ouverte aux anciens CDJ, et dont l'une des premières missions sera de concrétiser certains projets 2018/2020 en voie d'achèvement. Ces élus « aguerris » pourront également épauler l'Assemblée 2020/2022, nouvellement installée.

Pour la première fois de l'histoire du CDJ, en 2021, ces deux programmes cohabiteront et pourront mutuellement s'enrichir de collaborations, elles aussi inédites. En poursuivant le soutien à ce dispositif, le Département met en œuvre plusieurs des orientations du nouveau Plan Tarn Jeunesse, et rappelle son attachement à l'engagement et l'éducation à la citoyenneté des jeunes tarnais. Dans cette logique, je proposerai d'augmenter, en signe de soutien à notre jeunesse confrontée aux restrictions liées à la COVID, le montant budgétaire consacré au chèque collégien.

III – Mieux-être et mieux vivre ensemble

Offrir une restauration de qualité

La volonté départementale en la matière nécessite des transformations profondes de la filière d'approvisionnement pour développer l'approvisionnement tarnais ainsi que de revoir l'équilibre économique de la restauration scolaire et les modalités de travail dans les cuisines des Collèges.

Plusieurs actions nécessaires sont à coordonner pour atteindre ces objectifs :

-La poursuite d'une **aide départementale financière incitative à l'achat local**, dans la continuité de notre action initiée fin 2020, et plus largement un **accompagnement en proximité des collèges** afin qu'ils augmentent leur part d'achat tarnais et atteignent les objectifs de la loi EGALIM (exemples : mise en place de la plate-forme AGRILocal, objectifs annuels à atteindre par types de produits (légumineuses, pain, fruits...), intervention d'Agropoint auprès des Collèges, échanges de pratiques, etc...)

-**Un plan d'uniformisation des équipements des cuisines** pour améliorer les conditions de travail des agents et pour travailler davantage les produits frais, sera instauré.

-**Une analyse du budget denrées des établissements** et des simulations de revalorisation des tarifs, assortie d'une refonte des aides à la restauration (ARS) pour en neutraliser les effets pour les familles les plus modestes sera conduite. En effet, les tarifs des repas des demi-pensionnaires et internes sont stables depuis septembre 2015 alors que, depuis cette date, l'inflation a été de 5,3 %.

-**La recherche d'un nouveau logiciel** pour permettre le suivi des approvisionnements, une aide aux menus et au respect des prérequis nutritionnels et de la maîtrise sanitaire, en remplacement de l'outil de gestion des stocks aujourd'hui obsolète.

-L'accompagnement méthodologique des Collèges pour **réduire le gaspillage alimentaire** sera poursuivi, en particulier pour les collèges soumis à la facturation de l'enlèvement des déchets en 2021.

IV - Favoriser l'autonomie des jeunes pour une ouverture sur le monde

4-1 Favoriser un égal accès de tous les jeunes aux loisirs scientifiques, artistiques, culturels et sportifs

a) Le Chéquier collégien : plus que jamais, favoriser l'accès aux loisirs et à la culture, en soutenant les partenaires locaux. Dans un contexte de crise économique, ce dispositif, destiné à favoriser le pouvoir d'achat des familles, auprès de commerçants ou partenaires locaux, a tout son sens. Le Chéquier est aujourd'hui attendu des familles et des 600 partenaires des milieux culturels, sportif, des loisirs ou du tourisme. En 2019/2020, même s'il a été constaté un recours au chéquier en léger recul, il est resté utilisé par 81 % des collégiens tarnais.

Il conviendra donc de reprendre les objectifs que nous avons fixés pour 2020 : consolider encore l'utilisation du Chéquier (modification du règlement à prévoir pour une diffusion plus large aux élèves scolarisés hors établissements généraux), améliorer la communication du dispositif en direction des familles et des jeunes, dynamiser son animation tout au long de l'année scolaire : recherche de nouveaux partenaires, montages d'opérations spéciales avec les partenaires existants ou avec les organisateurs de grands événements sportifs ou culturels soutenus par le Département (exemple : entrée gratuite ou à tarif réduit à un Championnat de France ou un Festival).

b) L'éducation artistique et culturelle (EAC) pour favoriser un égal accès de tous les jeunes à la culture

Afin de faciliter les accès aux pratiques culturelles des jeunes collégiens, le Conseil départemental maintiendra son soutien **aux projets éducatifs et culturels innovants prioritairement en lien avec les associations et organismes conventionnés.**

Des collaborations avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ceux de l'Éducation Nationale et du Département devront aboutir à des conventionnements avec des EPCI en vue de la généralisation de l'EAC tout au long de la vie.

Le pôle Culture de la Maison de la Musique au SMAD en partenariat avec l'ADDA et le Réseau jeune public de la FOL accompagnera et favorisera le développement de projets EAC autour d'auteurs et de Compagnies.

4-2 Favoriser l'accès des collégiens à un parcours citoyen

Le Département a la volonté de sensibiliser les jeunes collégiens au vivre ensemble dans le cadre d'un parcours citoyen.

Outre la poursuite de l'opération de sensibilisation aux gestes qui sauvent auprès de l'ensemble des jeunes de 4^{ème}, nous engagerons les collégiens sur l'égalité et le respect entre les hommes et les femmes en partenariat avec les associations dédiées et agirons pour les impliquer dans la transition écologique de leur collège.

4-3 Mobiliser la ressource patrimoniale occitane

Les dispositifs d'aide à l'occitan seront poursuivis via l'animation de la partie culturelle du « Schéma Stratégique Départemental de Développement de l'Occitan 2019-2025 » qui intègre notamment le soutien à l'organisation du 5ème festival « Tarn, Cœur d'Occitanie » ainsi que la mise à disposition par la Médiathèque et les Archives départementales d'ouvrages et de malles pédagogiques occitanes à destination des associations et enseignants d'occitan. En outre, il conviendra de mettre en œuvre en partenariat avec l'Éducation nationale la « convention pour l'enseignement de l'occitan dans l'Académie de Toulouse 2020-2022 » signée en novembre 2020.

UN DEPARTEMENT QUI ACCOMPAGNE SA JEUNESSE
ET LES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS
DU PLUS GRAND NOMBRE

**Une politique sportive renouvelée
et la jeunesse au cœur de nos priorités**

I - Promouvoir la pratique sportive et agir pour la jeunesse

Les périodes de confinement ont conduit nombre de français à s'interroger sur leur rapport à la sédentarité, l'activité physique et le sport. Des messages alertant sur les conséquences de nos modes de vie sédentaires, le manque d'activités physiques et la dégradation inquiétante des capacités physiques des (jeunes) français ont été davantage entendus.

Comme partout en France, les sportifs tarnais ont mesuré l'attachement à leurs activités sportives, en club ou individuelles, tandis que d'autres, plus éloignés de la pratique, ont (re)découvert le plaisir de marcher, bouger, s'entretenir...

Plus que jamais ici aussi, l'objectif posé dans la politique sportive renouvelée en 2019 de « **contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire** », et l'engagement pris à travers la candidature au Label Terre de Jeux, de « **mettre plus de sport dans la vie des tarnais** » font sens et motivent l'action du Département en matière sportive.

Acteurs du sport tarnais et Département font face ensemble aux incertitudes répétées et aux difficultés de relance des activités fédérales.

Au-delà du soutien financier du Département – rendu effectif par le Fonds de soutien dès avril dernier - la reprogrammation des actions et événements « Tarn, Terre de Jeux » initialement inscrits dans le calendrier 2020, sera une priorité pour redonner aux tarnais, partout sur le territoire, quels que soient leur âge et leur rapport à la pratique sportive, des occasions de se (re)mettre en forme, de découvrir des sites de pratiques, des associations, des sportifs de haut niveau. Dans le contexte, l'ouverture des Bases départementales et des sites des sports de nature sera précieuse, pour répondre aux besoins de plein air exprimés par de nombreux adultes mais également par les jeunes, notamment dans l'enquête menée auprès des 11-25 ans dans le cadre de l'élaboration du Plan Tarn Jeunesse.

Parallèlement au soutien au sport pour tous, le Département devra par ailleurs continuer d'accompagner les organisateurs de manifestations d'envergure et les clubs et sportifs de bon niveau. La crise actuelle a en effet (re)mis en exergue le rôle social du sport, sa capacité à animer un territoire, à le rendre attractif et à le faire rayonner, à travers des occasions de rencontres sportives de masse, ou l'accueil de manifestations de haut niveau.

Le second pilier de la politique sportive départementale s'attache, sur ces trois plans, à mettre le sport au service des territoires. Le Département est resté aux côtés des organisateurs confrontés aux annulations ou reports d'événements. Le calendrier 2021 des manifestations annoncées dans le Tarn se garnit à nouveau. Si les conditions le permettent, organisateurs, spectateurs et sportifs pourront se retrouver, autour de manifestations soutenues par le Département.

II Jeunesse : mettre en œuvre le Plan Tarn Jeunesse

Pour mémoire, j'avais appelé de mes vœux, lors du Budget primitif 2019, que nous puissions faire le point sur nos interventions en direction des jeunes tarnais, pour en redessiner les enjeux, les contours et les modalités. La démarche de diagnostic interne menée fin 2019, ajoutée à un dialogue amorcé en février avec les partenaires et la prise en compte de la parole des jeunes (plus de 2 500 jeunes répondants au questionnaire diffusé à la fin du printemps) nous ont permis de vous proposer le Plan Tarn Jeunesse 2021-2025 voté le 13 novembre dernier.

Il conviendra donc à présent d'en débiter la réalisation concrète. Ici aussi, le contexte et l'impact particulièrement néfaste de la crise sur les adolescents et jeunes adultes, nous obligent encore davantage qu'il y a un an.

Les besoins des jeunes, comme ceux d'acteurs associatifs éprouvés, sont très forts et urgents. Pour répondre aux besoins d'éducation, de loisirs, d'insertion sociale et professionnelle, l'approche transversale, partenariale et territoriale retenue dans le Plan, sera indispensable. Tandis que nombre des actions déjà déployées ces dernières années par le Département se poursuivront, la mise en œuvre de nouveaux dispositifs ou nouveaux partenariats a déjà débuté.

**UN DEPARTEMENT QUI ACCOMPAGNE SA JEUNESSE
ET LES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS
DU PLUS GRAND NOMBRE**

Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales

I - Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais / favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre

1-1 : Structurer une politique culturelle départementale en prenant appui sur les associations et organismes culturels tarnais / permettre aux tarnais, et plus particulièrement aux jeunes, d'accéder à une offre culturelle de proximité et de qualité

Alors qu'en 2020 la crise sanitaire a contraint le secteur culturel à réduire les jours d'ouverture des équipements culturels, à annuler ou à réduire le nombre de festivals, de journées de programmation culturelle, le report voire l'annulation de certaines manifestations prive ainsi les organisateurs d'importantes recettes ; la volonté du Conseil départemental est de poursuivre la mise en œuvre **d'une politique culturelle sur l'ensemble du territoire tarnais.**

La culture et le patrimoine contribuent au développement des territoires avec pour **objectif de conforter le partenariat**, par un travail en réseau et une collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les EPCI, les communes, les associations et les organismes culturels.

En 2021, il sera nécessaire de **revisiter et de renforcer les dispositifs existants**, de soutenir de manière privilégiée **les projets culturels en direction des jeunes**, en cohérence avec le Plan Tarn Jeunesse, de répondre aux nouvelles attentes des publics et **d'accompagner l'émergence de nouvelles formes et pratiques culturelles.**

Au vu du contexte sanitaire actuel qui engendre incertitudes, contraintes et adaptations des actions culturelles liées aux mesures de restriction en vigueur, le Département saura apporter un soutien spécifique en direction du secteur culturel particulièrement touché :

- Poursuite et réajustement du conventionnement avec 24 associations et structures couvrant l'ensemble des domaines culturels d'intervention du Département. 14 conventions triennales sont renouvelables en 2021,
- Concrétisation et labellisation de l'assise à rayonnement départemental de la Scène Nationale d'Albi en **-Scène Nationale d'Albi et du Tarn-**, seront recherchées,
- Soutien aux projets artistiques et culturels de territoire en lien avec des partenaires institutionnels et organismes conventionnés ou menant des projets artistiques et culturels émergents,
- Développement des partenariats financiers et techniques avec des associations et collectivités portant un projet de territoire afin d'offrir **une diversité culturelle** sur l'ensemble du département,

- Création de deux nouveaux dispositifs en soutien aux projets culturels de territoire :
 - aide aux résidences artistiques et culturelles de territoire,
 - aide à la création artistique (théâtre, arts de la piste, arts de la rue).
- Prolongement en 2021 de la programmation départementale 2020 des services culturels départementaux et de leurs partenaires autour d'une thématique commune «Miam, la Culture se croque »,
- Soutien à l'enseignement spécialisé avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (CMDT), aux pratiques amateurs avec le CMDT et l'ADDA,
- Avec la Maison de la Musique du Syndicat mixte de la Découverte, il sera proposé une programmation culturelle de qualité dans les domaines de la culture, du patrimoine et de l'éducation artistique,
- La diffusion de la collection de l'artothèque départementale du Collège Jean Jaurès d'ALBI auprès d'une cinquantaine d'établissements scolaires et de lieux culturels du département a été poursuivie en 2020 malgré le contexte sanitaire. En 2021, cette dynamique sera maintenue et il sera proposé l'acquisition de nouvelles œuvres afin d'enrichir la collection.

1-2: Permettre aux tarnais d'accéder à un service de lecture publique de proximité et de qualité dans le cadre du schéma directeur de lecture publique

La politique de la lecture publique dans le TARN s'appuie sur le deuxième schéma directeur du développement de la lecture publique voté en 2015. La Médiathèque départementale s'attache à répondre aux **demandes d'expertise et d'accompagnement en matière de construction, d'aménagement et de gestion des bibliothèques** avec le souci d'être présente sur le terrain en proximité avec les collectivités.

Ses actions documentaires (acquisitions de documents,...) et de formation des salariés et bénévoles des 70 bibliothèques du réseau sont complétées par des **manifestations culturelles de qualité destinées au plus grand nombre** réparties sur tout le territoire tarnais : chantons sous le toit des médiathèques, en mars, la rencontre avec les auteurs de polars, en septembre, Contes en ballade, à l'automne et le mois du film documentaire, en novembre sont organisés à destination de tout public, de la petite enfance aux personnes âgées. Ces manifestations sont de vrais moments d'échange alliant la mémoire orale à la musique, sans oublier le rôle des images. Si le contexte sanitaire l'oblige, les concerts, venues d'auteurs, séances contées et projections de documentaires seraient proposés avec des supports numériques. Des dispositifs pour l'accès à la lecture sont déployés à destination des publics empêchés et des publics fragiles.

Je souhaite ainsi poursuivre les collaborations avec la Justice, l'Éducation nationale et différents organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces partenariats permettent un enrichissement des actions vers le plus grand nombre de Tarnais.

L'offre des ressources numériques pour tous sera élargie avec notamment une proposition de presse en ligne et de revues pour la jeunesse

II - Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre

2-1 Assurer la gestion et la valorisation des archives du territoire tarnais

Maison de l'Histoire départementale, lieu privilégié des recherches, des questionnements et curiosités de tous, les Archives conservent, valorisent et transmettent le patrimoine archivistique tarnais représentant plus de vingt kilomètres linéaires de documents répartis sur deux sites de conservation.

Principalement constitué des versements des institutions ou administrations publiques siégeant dans le département, il s'enrichit aussi par des archives privées d'acteurs particuliers importants pour les territoires (entreprises, associations, érudits locaux, ...) pouvant s'acquérir sur le marché du livre ou par des ventes publiques.

La conservation de ce patrimoine est une exigence majeure des Archives : conserver, mener des campagnes ambitieuses de restauration et reliure, c'est permettre la pérennisation de notre patrimoine écrit et en assurer sa transmission matérielle. Équiper un atelier de restauration interne, systématiser des chantiers pluriannuels de restauration et reliure et conditionner avec du matériel spécifique permettront de servir cette ambition.

Rendre accessible ce patrimoine exige l'engagement total du service dans les nouvelles technologies. Cela passe par la mise en ligne régulière de nouveaux inventaires et l'amélioration continue du moteur de recherche Bach mais aussi par des campagnes systématiques de numérisation. L'accent sera mis sur le chantier pluriannuel de numérisation des documents, photographies, supports audiovisuels et plans. Accentuer l'effort de numérisation, c'est consolider l'accès à distance des Archives, participant ainsi au renforcement de la bonne image du Département du TARN.

C'est aussi utiliser le numérique pour valoriser l'expertise capitalisée en matière d'offre culturelle, éducative et scientifique. La refonte du site internet engagée dès la fin 2020 offrira des possibilités nouvelles à exploiter.

C'est enfin permettre l'avancée indispensable de la collectivité dans l'archivage électronique en ancrant les Archives comme acteur majeur de la gestion des données, à la suite des études réalisées en 2019 sur les choix à faire en la matière.

2-2 : Inventorier, conserver et promouvoir le patrimoine tarnais

Le partenariat entre le Conseil régional et le Conseil départemental pour la conduite de l'inventaire du patrimoine se poursuivra en 2021 sur les territoires de la Communauté de Commune du Causse Cordais et celui du Carmausin – Ségala.

2-3 : Gérer et développer les musées départementaux

2021 sera une année particulière pour les musées :

- Du côté des musées : la scénographie sera reprise au Château-musée du Cayla (parcours et espace d'accueil) et au musée départemental du Textile. Le musée-mine départemental sera fermé pour travaux pour une période longue (de 12 à 18 mois). Ce site va connaître une nouvelle ère : la conception d'un film 3D, l'utilisation d'outils de réalité augmentée, l'amélioration de l'accueil et de l'espace boutique vont ancrer le musée dans son temps. Les espaces d'expositions et d'accueil vont aussi être remaniés. Des actions « hors les murs » jalonnent l'année : exposition à Cap découverte, panneaux sur la voie verte, journée nationale des communes minières, Sainte-Barbe.
- Du côté de la programmation : les expositions initialement prévues en 2020 autour de la thématique MIAM se dérouleront au Château-musée du Cayla et au Musée départemental du Textile. Ces expositions seront valorisées par des événements artistiques. La préparation de la programmation 2022 autour de l'Enfance(s) sera lancée.
- Des actions nombreuses, afin d'élargir les publics des musées, seront menées : ateliers « famille » durant les périodes de vacances, colloque, journées dédiées aux bénéficiaires des minima sociaux, rencontres avec des détenus. L'offre de médiation pour les scolaires et les groupes va être enrichie ainsi que notre catalogue d'expositions proposées à l'itinérance auprès des Collectivités et associations tarnaises.

La procédure de dissolution de l'Établissement public départemental du Cayla arrive à son terme. Le Conseil d'État dans sa séance du 27 octobre 2020 en a pris acte. A la suite de la publication officielle de cette décision, l'Assemblée départementale délibérera afin de finaliser cette démarche initiée il y a 4 ans.

- Du côté des collections : certaines pièces de collection nécessitent d'être restaurées. En raison du contexte sanitaire en 2020, des opérations initialement prévues n'ont pas pu se tenir. En 2021, les restaurations vont donc être soutenues. Les collections du château-musée du Cayla sont désormais prises en charge directement par le Département. Des acquisitions pour enrichir les fonds muséaux sont programmées.

2-4 : Soutenir les musées et les espaces d'interprétation tarnais

Outre le développement de nos musées, je souhaite poursuivre l'accompagnement des structures culturelles du territoire dépourvues de personnel scientifique dans leurs projets de création ou d'aménagement d'espace d'expositions permanentes, et dans l'élaboration de leur démarche scientifique (chantiers des collections, projet scientifique et culturel). Notre expertise et nos outils (logiciel d'inventaire) sont ainsi mis à disposition sur l'ensemble du territoire, en cohérence avec nos aides financières en faveur des musées et des sites d'interprétation.

UN DEPARTEMENT RESPONSABLE

Gestion des ressources humaines – Système d'information

I - Gestion des ressources humaines

La gestion d'une crise sanitaire d'ampleur inédite dans le monde entier a incontestablement mobilisé l'ensemble des forces vives de notre pays. 2020 portera donc la marque de la gestion de cette pandémie dans notre collectivité également, qui en sera sans nul doute encore fortement impactée en 2021.

Cette année a aussi vu s'achever la mission d'assistance du cabinet conseil s'agissant de la structuration d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Dans le contexte de mutations profondes des Collectivités, la consolidation de la démarche devra, dès 2021, être mise au service du projet de transition numérique dans lequel notre collectivité s'est inscrite, car nous devons plus encore qu'auparavant nous doter de ressources adaptées pour faire face aux enjeux.

C'est ainsi que nos 2 243 collaborateurs (tableau de répartition des effectifs produit ci-après, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016) devront, en 2021, nous permettre de préparer la transition numérique et de répondre aux nécessités de pilotage des ressources sur le long terme.

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Fonctionnaires	1 708	1 674	1 702
Contractuels	403	422	453
Dont Assistants familiaux	266	266	261
Droit privé	20	9	13
Total effectifs rémunérés	2 131	2 105	2 167
Effectifs non rémunérés*	68	81	76
Effectifs totaux* du CD81	2 199 agents	2 186 agents	2 243 agents

* Agents non rémunérés (en congé parental, disponibilité, détachement hors CD81 et mise à disposition au CD81).

L'évolution des effectifs est liée à des réintégrations d'agents titulaires et à des créations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services (comme la MDA notamment), mais aussi à la mise en place d'un dispositif permettant le reclassement ou le retour à l'emploi de personnels titulaires éloignés de l'emploi sur de longues périodes en raison de leur état de santé. En outre, il convient de préciser que le déconfinement de l'activité à compter du 11 mai 2020, et la mise en place de protocoles sanitaires très stricts ont nécessité le recrutement d'agents contractuels dans les établissements scolaires notamment.

Rendre nos collaborateurs acteurs de la transition numérique et des mutations de leurs métiers

La cartographie des métiers dits « sensibles » (c'est-à-dire en difficulté de recrutement ou menacés de disparition) issue des travaux de nos managers met en exergue plusieurs points de convergence entre la situation spécifique de notre Collectivité et les tendances nationales.

Ainsi, compte tenu du vieillissement de nos effectifs, d'une part (moyenne d'âge : 49 ans) et du fort taux de départs en retraite prévisibles d'ici à 2024, d'autre part (327 départs, dont 111 au sein de la DGA des Services Techniques, 61 en Collèges et 60 dans le secteur social), on peut estimer que 30 % des métiers de notre Collectivité sont en tension. Il s'agit des domaines suivants :

- les métiers administratifs (agents de gestion administrative tous domaines confondus : ressources humaines, aide sociale, finances, marchés, comptabilité...),
- les métiers du social (travailleurs sociaux et aide sociale) et de la santé (médecins, puéricultrices),
- les métiers techniques d'exploitation des routes et ceux liés aux évolutions technologiques (informatique et numérique).

Sur ces bases, la stratégie de pilotage des ressources humaines doit s'inscrire dans une réflexion pluriannuelle qui se traduira par l'élaboration de lignes directrices de gestion en matière de politique des ressources humaines (recrutement, formation, développement des compétences, qualité de vie, politique salariale...) et de promotion des carrières et des parcours (avancements et déroulements de carrière).

L'évolution des outils et process RH sera impérativement poursuivie et le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH-logiciels) devra être adapté et modernisé afin de développer la fonction « Ressource » et de faciliter la prospective.

Piloter la masse salariale pour définir une politique salariale dynamique

Au 1^{er} avril 2020, les cadres d'emploi jusque-là non éligibles au RIFSEEP (Régime Indemnitaire relatif aux Fonctions, Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel) le sont devenus.

Mis en place dans notre Collectivité en octobre 2018, par transposition du régime indemnitaire antérieur, le RIFSEEP doit à présent, comme je m'y étais engagé, être évalué afin de mesurer sa cohérence et son caractère attractif, tant pour fidéliser nos collaborateurs les plus experts dans certains métiers stratégiques que pour permettre le renouvellement de nos effectifs et de ce fait d'attirer de nouvelles compétences opérationnelles. Ce travail est d'ores et déjà engagé et des propositions seront soumises ultérieurement à notre Assemblée.

Par ailleurs, la masse salariale 2021 devra permettre d'assurer :

- la mise en œuvre des mesures de revalorisation de carrières pour 800 agents, dans les suites du PPCR, parcours de revalorisation des carrières initié par le Gouvernement en 2016 et mis en œuvre sur plusieurs années,
- la gestion en année pleine des titres restaurant, dépense obligatoire, et dont la valeur faciale a été portée à 4 € en 2019, il ne s'agit toutefois que d'un transfert de cette dépense autrefois assurée par le COS vers le budget général, la DRH assurant la gestion de cette prestation depuis juillet 2020.
- l'application des dispositions relatives au versement d'une prime de précarité à certains contractuels à compter du 1^{er} janvier 2021,
- la poursuite du développement de notre politique en direction de la jeunesse, qui s'est traduite cette année par le doublement du nombre d'apprentis accueillis, l'augmentation des stages gratifiés et le renforcement des accueils en services civiques, notamment pour rompre l'isolement de nos aînés dans le cadre de la crise sanitaire.

A l'occasion du présent rapport et conformément au décret précité, il convient que je vous communique des éléments relatifs aux rémunérations et à certains éléments complémentaires à celles-ci :

Rémunération	2018	2019	2020
Masse salariale globale du CD81 (tous budgets confondus)	88 085 833 €	88 809 869 €	90 702 059 €
- Dont primes et indemnités	9 471 593 €	9 331 752 €	9 332 173 €
- Dont NBI	443 762 €	455 291 €	457 224 €
Heures supplémentaires rémunérées	12 885 h	15 269 h	8 430 h

Avantages en nature		2018	2019	2020
Nombre de logements de fonction attribués	Collèges	13	13	12
	Autres	5*	6	5
Nombre de véhicules de fonction	Conseillers départementaux	4	4	4
	Agents départementaux	5	5	5

* Il s'agit des logements suivants : Château-Musée du Cayla (1), Archives départementales (1), Bases départementales (3)

Favoriser la qualité de vie au travail pour un meilleur service public

L'année 2020 nous a également permis d'adopter une charte qui régit les modalités de mise en œuvre du télétravail, selon le droit commun en la matière, c'est-à-dire hors contexte de crise sanitaire.

En effet, parce qu'il contribue à la réduction des temps de trajet entre le domicile et le travail, et qu'il nécessite aussi de repenser l'organisation des postes de travail, le télétravail peut contribuer à favoriser le bien-être de nos équipes, qui peuvent ainsi rendre un service de meilleure qualité encore.

Aussi, dès que les conditions sanitaires le permettront, la campagne d'information en direction des agents sera lancée ; ils pourront ainsi, conformément aux règles posées, expérimenter un vrai télétravail choisi et non subi comme en 2020.

Quelques éléments sur les modalités d'exercice du temps de travail des agents :

Temps partiels (TP)	2018	2019	2020
TP de droit	64	68	47
TP sur autorisation	297	285	249
TOTAL	361	353	296

En outre, les services resteront mobilisés autour de chantiers d'envergure en matière de retour à l'emploi, de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et de prévention des risques avec une priorité donnée cette année à la prévention de l'usure professionnelle et des inaptitudes et à la lutte contre l'absentéisme.

L'attention constante portée à la préservation de la santé de nos agents par le renforcement des effectifs infirmiers de notre service de prévention et la mise à disposition des médecins du Centre de Gestion contribuera à l'amélioration des conditions de travail de nos personnels.

La politique d'action sociale en direction de nos agents sera maintenue notamment en continuant d'allouer au COS, auquel nous avons délégué la gestion d'une partie de notre politique d'action sociale, les moyens de sa mise en œuvre.

Enfin, il conviendra d'arrêter les orientations d'un plan d'actions 2021 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour prévenir toutes les discriminations, les actes de violences, de harcèlement ainsi que les agissements sexistes grâce notamment à des actions de sensibilisation et de formation des équipes et des managers.

II - SYSTÈME D'INFORMATION

L'année 2020 aura été marquée par la crise du Coronavirus. Les mesures de confinement ont eu un impact fort sur le calendrier des projets, mais surtout, c'est le télétravail qui a fait une entrée fracassante dans le quotidien des agents. Le « distanciel » a pris le pas sur le « présenciel » agissant comme un catalyseur de la digitalisation, un révélateur de l'urgence d'accélérer les projets d'informatisation et de dématérialisation. L'administration doit continuer à moderniser ses manières de travailler en introduisant plus de collaboratif et de transversalité, elle doit prendre en compte les changements sociétaux induits par la crise et proposer de nouveaux usages à ses agents ainsi qu'aux usagers.

Ces changements vont se décliner dans un plan de transformation numérique dont les grandes lignes ont été présentées à l'Assemblée début juillet. Un plan sur 3 ans qui s'articule autour de 3 grands objectifs, une administration plus agile qui favorise la mobilité et le travail collaboratif, une administration zéro papier complètement dématérialisée et une administration digitale tournée vers l'avenir et ses usagers. La feuille de route de ce plan est en cours d'élaboration et devrait être présentée au 1^{er} trimestre 2021, néanmoins, une partie des projets prévus dans le cadre de ce plan devront être lancés dès le début de l'année 2021.

Comme pour les années précédentes, les projets prévus en 2021 se déclinent selon les 3 objectifs définis dans la segmentation stratégique :

1- Fournir une infrastructure informatique et téléphonique permanente, fiable et sécurisée

Les Infrastructures Informatiques, étendues depuis 2016 au périmètre des collèges publics du Tarn, sont le socle technique indispensable au fonctionnement des systèmes d'information. Elles fournissent les capacités de traitement de l'information et les moyens de la faire circuler. En 2021, les projets d'infrastructures sont orientés externalisation et mobilité :

- Consolidation de l'ensemble des serveurs de la Collectivité et des Établissements scolaires dans une infrastructure convergée et externalisation de l'hébergement dans un Datacenter dans un objectif de sécurisation ;
- Remplacement progressif des ordinateurs portables, en priorité pour tous les agents mobiles ou dont les missions sont éligibles au télétravail, cela a déjà commencé ;
- Rationalisation du parc de téléphones mobiles ;
- Équipement des salles de réunion pour la visioconférence.

2- Fournir des outils bureautiques, collaboratifs, de gestion électronique de documents et d'archivage

Ce second objectif stratégique correspond à la mise en œuvre des outils transversaux de modernisation de la Collectivité et porte notamment sur la dématérialisation. Cette année 2 projets extrêmement structurants sur les outils collaboratifs et l'architecture de dématérialisation sont lancés :

- Étude de l'évolution de la solution bureautique actuelle vers la suite collaborative Microsoft Office 365 qui offre, en plus des outils traditionnels, tout un ensemble d'applications collaboratives parfaitement intégrées entre elles ainsi que des espaces de travail et de stockage de données dans le Cloud ;
- Consolidation de l'architecture de dématérialisation entre les briques essentielles que sont, notamment, la GED et le système d'archivage électronique (SAE) ;
- Aide au pilotage avec la mise en œuvre d'un système d'information décisionnel.

3- Accompagner la modernisation de l'administration par la mise en œuvre de systèmes d'information efficaces

La modernisation de l'Administration s'articule autour de 2 axes majeurs qui sont, d'une part, l'automatisation des processus métiers avec le déploiement de logiciels spécifiques et, d'autre part, la dématérialisation des documents et des échanges axe 2 du Plan de Transformation Numérique. Un des projets phare identifié pour démarrer en 2021 porte sur la dématérialisation des parapheurs et des visas internes.

- Dématérialisation de la circulation des courriers internes et externes et généralisation du parapheur électronique ;
- Modernisation des portails et sites déclinés depuis le site institutionnel www.tarn.fr ;
- Évolution du SI finance en vue de l'application du référentiel M57 ;
- Étude sur l'évolution du SI ressources humaines ;
- Refonte du SI routier.

4- Structuration d'un RGPD

Nous avons commencé à élaborer un règlement général de protection des données mais c'est encore insuffisant. L'année 2021 sera consacrée à la finalisation de la mise en conformité de notre collectivité avec le RGPD. La protection des données est un enjeu juridique et sociétal, nous ne devons pas être en retard.

Gestion du patrimoine - hors bâtiments scolaires

Le patrimoine bâti départemental hors Collèges s'étend sur près de 120 000 m² de constructions dont l'Hôtel du Département, les musées, les bases de loisirs, les Maisons du Département, ainsi que quelques autres bâtiments recevant du public ou hébergeant les services supports liés à l'action départementale.

1- Accompagner la mise en œuvre des politiques du Département

Après l'acquisition de l'ancienne école d'infirmières (IFSI) à Albi et la constitution d'un programme technique détaillé reprenant toutes les attentes des services, l'opération d'aménagement de la future Maison de l'Autonomie (MDA) a débuté, avec le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Pour l'opération de restructuration du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille, la maîtrise d'œuvre est également en cours de désignation, pour des études à mener sur 2021.

Conformément aux axes développés dans le Plan de Relance Départemental, les opérations de restructuration des centres d'exploitation vont s'accélérer, avec plusieurs sites concernés par des travaux en 2021.

2- Améliorer les conditions d'accueil des usagers

Sur l'Hôtel du Département, après la réfection intérieure de plusieurs espaces (1^{er} et 2^{ème} étage côté Lices, cafétéria), le programme de travaux se poursuivra.

Des travaux de mise en accessibilité seront par ailleurs programmés sur plusieurs sites, comme l'implantation CASTRES MALROUX ou les musées départementaux.

Sur le musée-mine également, les travaux de consolidation des galeries vont s'échelonner jusqu'à la fin de l'année 2021, avec deux tranches de réalisation. Ce sera le renouveau de ce musée.

3- Améliorer la performance énergétique de l'ensemble du parc immobilier

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire » a défini les objectifs de performance énergétique audacieux pour les bâtiments tertiaires, avec une réduction des consommations d'énergie finale d'au moins de 40 % dès 2030 puis de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050, par rapport à 2010.

Outre la mise à jour de diagnostics énergétiques déjà en notre possession, plusieurs opérations devraient être entreprises en 2021 sur tout le patrimoine départemental, pour assurer sa pérennité ainsi que le confort des occupants, tout en réduisant la facture énergétique (mise en place de supervision notamment), pour nous permettre de répondre à terme aux objectifs de la loi.

**EXTRAIT**

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS***DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE***

1^{ère} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 12 février 2021*- Orientations budgétaires 2021 -***0/02. RAPPORT ANNUEL DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2020**

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : Mme Florence BELOU

Présents : MMES AUSSAGUEL, BARDOU, BELOU, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET RONDI-SARRAT ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MONSARRAT, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AT (POUVOIR À M. FRANQUES), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À MME BELOU), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME MALROUX), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FABRE (POUVOIR À M. VANDENDRIESSCHE), M. FOLLIOU (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), M. MALATERRE (POUVOIR À MME GERAUD), M. TURLAN (POUVOIR À MME RONDI-SARRAT).

Absent : M. BEDIER

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 3311-3 et D. 3311-9 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis A ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration départementale ;

Vu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que le Président du Conseil départemental doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

– **DONNE ACTE** à M. le Président de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2020.

Délibération télétransmise en Préfecture le :
18 Février 2021
Affichée le :
18 Février 2021
N° AR :
081-228100012-20210212-lmc136552ede63b-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. .../...

2020

RAPPORT ANNUEL

Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



SOMMAIRE

LES DONNEES POUR NOTRE TERRITOIRE	4
L'EGALITE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DU DEPARTEMENT DU TARN	8
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	8
<i>LES EFFECTIFS.....</i>	<i>8</i>
<i>DONNEES SEXUEES.....</i>	<i>9</i>
<i>TEMPS DE TRAVAIL</i>	<i>14</i>
<i>EVOLUTION PROFESSIONNELLE.....</i>	<i>15</i>
FAIRE PROGRESSER L'EGALITE PROFESSIONNELLE.....	18
TENDRE A L'HARMONISATION DES TEMPS DE VIE.....	18
AGIR, SENSIBILISER ET FORMER A LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES	19
PRENDRE EN COMPTE L'ÉGALITÉ DANS LA PROTECTION DES AGENTS.....	19
LES POLITIQUES MENEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	20
L'EDUCATION A LA CITOYENNETE.....	20
L'ACTION SOCIALE.....	23
DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LA DEMARCHE	26

EN PREAMBULE

Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes est rappelé à l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cette égalité garantie par la loi reste à construire dans les faits, y compris dans la fonction publique. Aujourd'hui, l'égalité entre les femmes et les hommes doit demeurer un chantier prioritaire pour les collectivités territoriales, malgré le contexte économique et sanitaire.

Parité, égalités salariales, accès aux responsabilités professionnelles ou encore lutte contre les discriminations sont des objectifs que les institutions, dont les collectivités territoriales, doivent s'engager à atteindre. En effet elles sont, de par leur statut d'employeur et de pilote des politiques publiques, doublement concernées par ces problématiques et se doivent d'être exemplaires en la matière. Bien qu'imposée aux collectivités par différents dispositifs législatifs, notre département a souhaité s'inscrire dans une démarche volontariste en faveur de l'égalité professionnelle depuis plusieurs années. L'enjeu actuel est de progresser vers l'égalité réelle entre femmes et hommes dans la fonction publique territoriale et faire de l'égalité professionnelle un réel levier de transformation de la fonction publique à l'avenir. A cet effet, le département du Tarn a ratifié dès 2014 la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes engage les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants à rédiger un rapport annuel de situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce document présenté à l'Assemblée délibérante préalablement aux débats sur le budget comprend des données chiffrées sur le territoire du Tarn ainsi que sur la collectivité. Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 est venue accentuer l'implication des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle en leur imposant l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes qui sera présenté à l'Assemblée départementale.

Le présent rapport de situation comparée contient, au-delà d'un état des lieux chiffré, des actions phares menées par la collectivité, tant sur le plan des ressources humaines que des politiques publiques animant notre territoire en matière d'égalité, des éléments d'analyse et des outils permettant d'accompagner cette démarche.

Christophe RAMOND
Président du Conseil départemental du Tarn

QUELQUES DATES CLES

- ✓ **2014** - Le Département du Tarn ratifie la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
- ✓ **4 août 2014** - Loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.
- ✓ **2015** - Décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.
- ✓ **Circulaire du 13 avril 2016** relative à l'application du décret n°2016-601 du 30 avril 2012 précise la mise en œuvre du dispositif des nominations équilibrées entre femmes et hommes sur les emplois dirigeants et supérieurs de la fonction publique.
- ✓ **Loi du 8 août 2016** relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a introduit la condamnation des agissements sexistes dans le statut général de la fonction publique.
- ✓ **Loi du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté qui prévoit entre autres l'obligation d'assurer une présidence alternée femme-homme des jurys et comités de sélection et la réaffirmation du principe d'égalité de traitement des candidats dans les avis de concours.
- ✓ **Circulaire du 21 novembre 2017** relative aux règles de féminisation et rédaction des textes publiés au JO de la République française : prévoit la féminisation des intitulés des fonctions et l'accord en genre.
- ✓ **Circulaire du 9 mars 2018** relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.
- ✓ **30 novembre 2018** - Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.
- ✓ **Loi du 6 août 2019** relative à la transformation de la fonction publique vient renforcer l'égalité professionnelle et impose aux collectivités territoriales de produire un plan d'actions visant à favoriser l'égalité professionnelle hommes-femmes sous peine de pénalités financières.
- ✓ **Décret du 4 mai 2020** définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

LES DONNEES POUR NOTRE TERRITOIRE



Composition des familles

	2017	%
Ensemble	111835	100%
Couples avec enfants	42334	37,9%
Famille Monoparentales	16022	14,3%
Hommes seuls	3260	20,3%
Femmes seules	12762	79,7%
Couples sans enfant	53479	47,8%

Sources : Insee RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

LES DONNEES POUR NOTRE TERRITOIRE

Activité et emploi en 2017

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	228 235	167 590	73,4	144 094	63,1
15 à 24 ans	38 855	15 733	40,5	10 829	27,9
25 à 54 ans	135 873	123 484	90,9	108 135	79,6
55 à 64 ans	53 507	28 373	53	25 130	47
Hommes	112 619	85 388	75,8	74 120	65,8
15 à 24 ans	20 012	8 936	44,7	6 240	31,2
25 à 54 ans	66 602	62 398	93,7	55 399	83,2
55 à 64 ans	26 005	14 054	54	12 481	48
Femmes	115 616	82 201	71,1	69 974	60,5
15 à 24 ans	18 843	6 797	36,1	4 589	24,4
25 à 54 ans	69 271	61 086	88,2	52 736	76,1
55 à 64 ans	27 502	14 319	52,1	12 650	46

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2017

	Hommes	Femmes
15 à 24 ans	30,2	32,5
25 à 54 ans	11,2	13,7
55 à 64 ans	11,2	11,7

LES DONNEES POUR NOTRE TERRITOIRE

Emplois selon le statut professionnel

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	132 079	100	132 844	100	132 627	100
Salariés	109 254	82,7	108 673	81,8	108 386	81,7
<i>dont femmes</i>	55 849	42,3	57 321	43,1	57 486	43,3
<i>dont temps partiel</i>	24 739	18,7	24 807	18,7	24 184	18,2
Non-salariés	22 825	17,3	24 172	18,2	24 242	18,3
<i>dont femmes</i>	7 719	5,8	8 498	6,4	8 994	6,8
<i>dont temps partiel</i>	2 070	1,6	2 754	2,1	3 304	2,5

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2016

	Salariés	Non-salariés
Agriculture	29,9	27
Industrie	29,2	25
Construction	12,2	4,7
Commerce, transports, services divers	50,2	39,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	70,8	64,7

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

LES DONNEES POUR NOTRE TERRITOIRE

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2017

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	58 820	8,2	61 025	33,2
15 à 24 ans	5 897	19,2	4 395	38,9
25 à 54 ans	44 242	5,9	46 132	31,7
55 à 64 ans	8 681	12,3	10 498	37,7

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Écart de salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Écart (en %)
Ensemble	-14,3
Cadres*	-12,8
Professions intermédiaires	-12,2
Employés	-5,2
Ouvriers	-11,5

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN), fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2020.

L'EGALITE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DU DEPARTEMENT DU TARN

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

VISER L'EXEMPLARITE



LES EFFECTIFS

Stabilisation de l'effectif global

Au 31/12/2019, l'effectif total du Département s'établit à 2186 agents, répartis comme suit : 1668 fonctionnaires, 433 contractuels dont 268 assistants familiaux, 9 de droit privé et 85 agents non rémunérés (disponibilité, congé parental, détachement, mise à disposition du département).

Il est constaté une stabilisation de l'effectif total rémunéré -8 agents (-0,46%). On observe une légère diminution des fonctionnaires soit -1,90% et une augmentation des effectifs de contractuels (+30%). La proportion des agents contractuels reste néanmoins faible dans l'effectif rémunéré permanent.



Formation

L'effectif formé en 2019 comprend 56,5% de femmes et 43,5% d'hommes.

Ces chiffres correspondent à la proportion de femmes et d'hommes au sein de la collectivité.

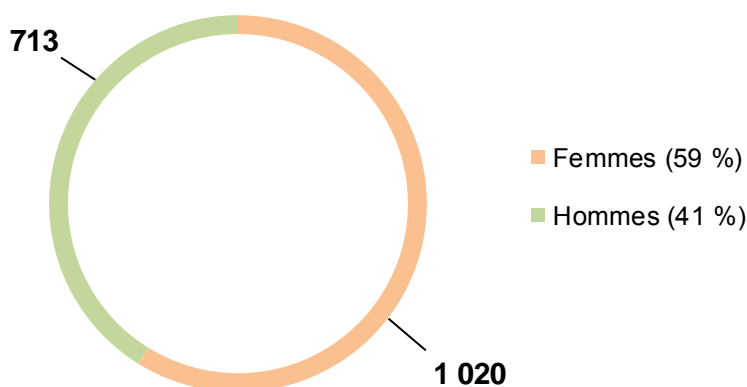
La situation comparée des conditions générales d'emploi, de formation et d'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département a été établie sur la base des données contenues dans le bilan social pour l'année 2019 (celles-ci portent sur l'effectif rémunéré occupant un emploi permanent au 31/12/2019, hors Foyer de l'Enfance).

DONNEES SEXUEES

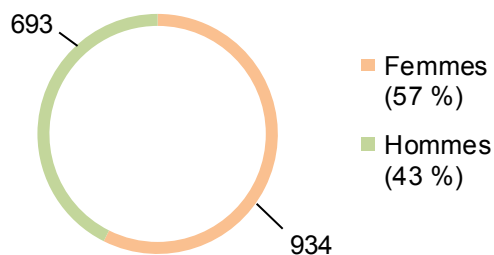
Part des femmes et des hommes dans l'effectif total

Le taux de féminisation (59 %) est stable par rapport aux années précédentes. Il convient cependant de noter que 81 % des agents contractuels sont de sexe féminin.

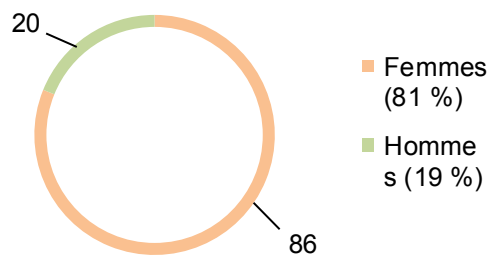
Tous statuts confondus – 1 733 agents



Fonctionnaires – 1 627 agents

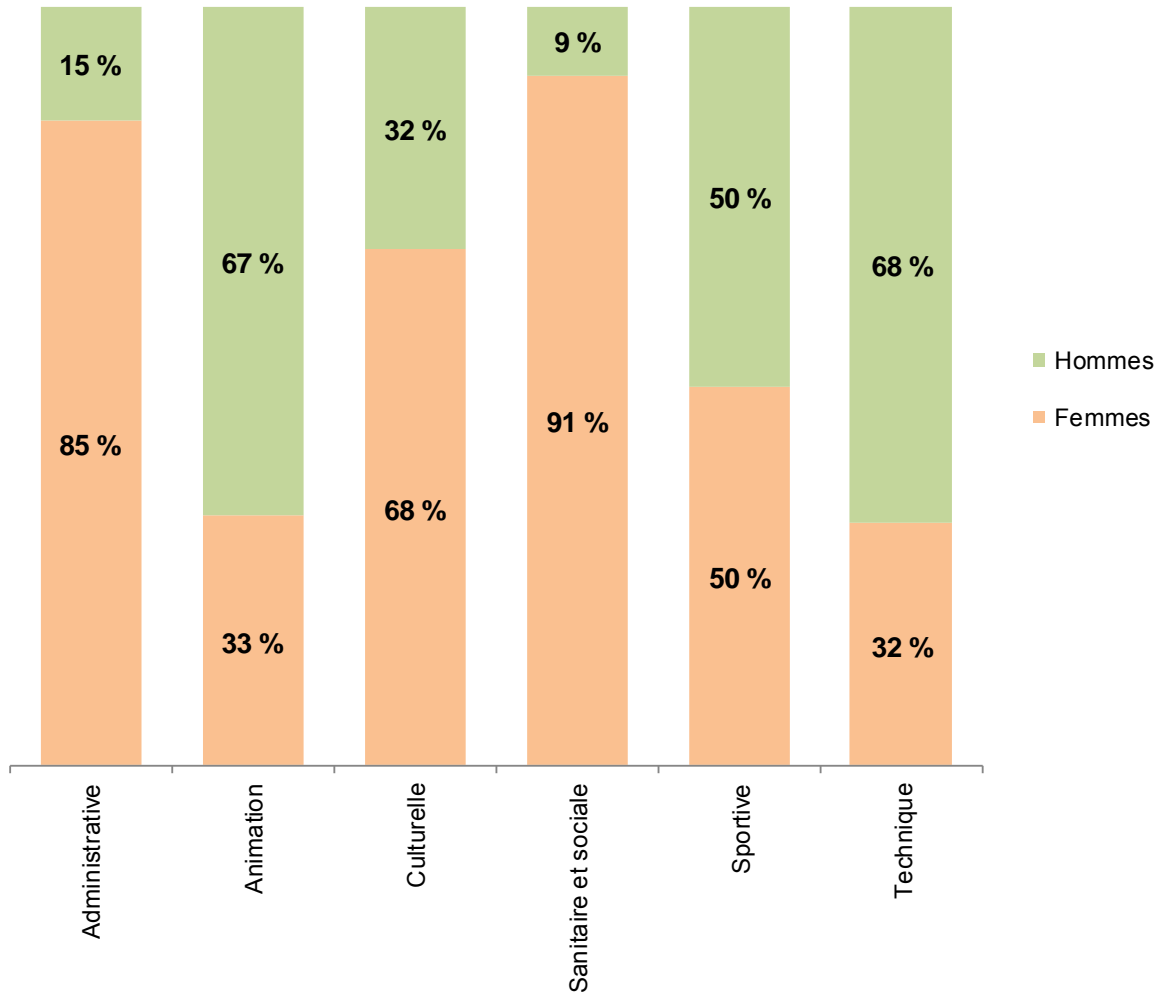


Contractuels – 106



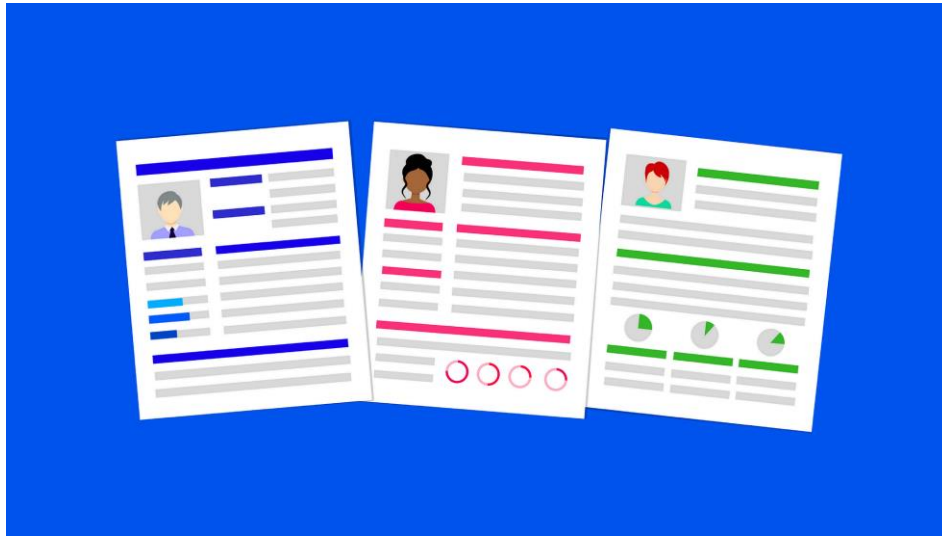
DU DEPARTEMENT DU TARN

Part des femmes et des hommes dans chaque filière



	Femmes	Hommes
Catégorie A	83 %	17 %
Catégorie B	63 %	37 %
Catégorie C	48 %	52 %

DU DEPARTEMENT DU TARN



Répartition des femmes et des hommes par statut

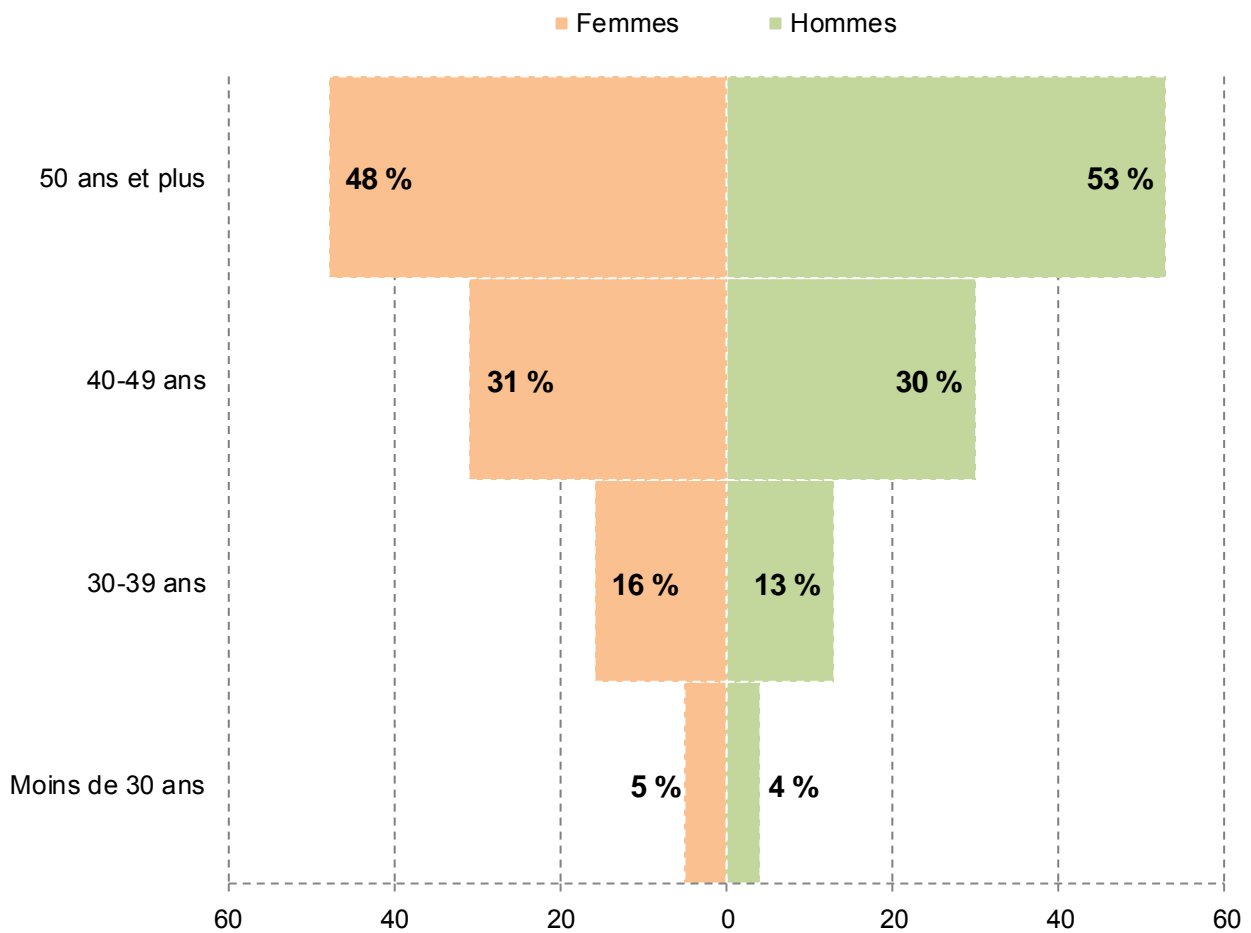
	Femmes	Hommes
Fonctionnaires	92 %	97 %
Contractuels	8 %	3 %

Part des femmes et des hommes dans chaque catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes
Catégorie A	83 %	17 %
Catégorie B	63 %	37 %
Catégorie C	48 %	52 %

DU DEPARTEMENT DU TARN

Pyramide des âges



Âge moyen et âge médian

	Femmes	Hommes
Âge moyen	47,9 ans	48,4 ans
Âge médian	49 ans	50 ans

DU DEPARTEMENT DU TARN

Emplois d'encadrement supérieur et de direction

	Femmes	Hommes	Total
Emplois fonctionnels	2	3	5
Directeurs	12	12	24
Total	14	15	29

Le nombre d'agents occupant un poste de Directeur inclut le fonctionnaire mis à disposition par l'État pour assurer les fonctions de Directeur des Archives départementales (compte tenu de sa position administrative, l'intéressé ne fait pas partie de l'effectif rémunéré sur emploi permanent au 31/12/2019).

Répartition des femmes et des hommes ayant un grade appartenant à la catégorie A par filière

	Femmes	Hommes	Total
Administrative	56	24	80
Animation	0	0	0
Culturelle	7	2	9
Sanitaire et sociale	281	24	305
Sportive	1	1	2
Technique	11	24	35
Total	356	75	431

TEMPS DE TRAVAIL**Temps complet / Temps non complet**

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Temps complet	923	699	1 622	57 %	43 %
Temps non complet (TNC)	97	14	111	87 %	13 %

Les emplois à TNC sont très majoritairement occupés par des agents de sexe féminin (87 %) ; il s'agit surtout de postes d'agents d'entretien au Service des Moyens ou en collèges.

Temps plein / Temps partiel

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Temps plein	747	670	1 417	53 %	47 %
Temps partiel (TP)	273	43	316	86 %	14 %

Les agents à TP sont principalement de sexe féminin (86 %).

Congé parental

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Congé parental	8	0	8	100 %	0 %



EVOLUTION PROFESSIONNELLE



Avancement d'échelon / Avancement de grade / Promotion interne

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Avancements d'échelon	292	348	640	46 %	54 %
Avancements de grade	86	55	141	61 %	39 %
Promotions internes	7	14	21	33 %	67 %

DU DEPARTEMENT DU TARN

L'avancement de grade

		2018	2019
Catégorie A	Nombre total de promus	16	49
	Femmes	13	42
	Hommes	3	7
Catégorie B	Nombre total de promus	22	14
	Femmes	15	9
	Hommes	7	5
Catégorie C	Nombre total de promus	288	77
	Femmes	169	33
	Hommes	119	44

2018 = 326 avancements de grade

2019 = 140 avancements de grade



DU DEPARTEMENT DU TARN

La promotion interne

Grade de promotion	2018		2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Filière administrative				
De B à Attaché	0	0	0	2
De C à Rédacteur	0	1	0	2
Filière technique				
Adjoint technique à Agent de maîtrise	1	0	13	1
De C à Technicien	0	0	0	0
Catégorie C à Technicien principal 2 ^{ème} classe	2	0	0	1
Technicien à Ingénieur	1	0	1	0
Filière culturelle				
Assistant conservateur du patrimoine et bibliothèque à Attaché de conservation	0	0	0	0
Assistant conservateur du patrimoine et bibliothèque à Bibliothécaire	0	0	0	0
Catégorie C à Assistant conservateur du patrimoine et bibliothèque	0	0	0	0
Filière sociale				
Assistant socioéducatif et éducateur de jeunes enfants à Conseiller socioéducatif	0	0	0	1
	4	1	14	7
TOTAL	5		21	

2018 = 5 promotions internes

2019 = 21 promotions internes

FAIRE PROGRESSER L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Parmi les actions mises en œuvre pour accompagner l'emploi dans la collectivité, certaines sont particulièrement de nature à traiter et réduire les inégalités. Qu'elles soient collectives ou plus individuelles, globales ou préventives, l'objectif est qu'elles se complètent et touchent le plus grand nombre d'agents.

ENJEU : susciter et soutenir la mixité dans les filières et les cadres d'emplois.

DES ACTIONS ENGAGEES :

- Une recherche de la parité femmes/hommes dans les jurys de recrutement
- L'accompagnement des agent(e)s dans leur parcours professionnel

TENDRE A L'HARMONISATION DES TEMPS DE VIE

En dépit d'un nombre important d'actions facilitatrices, les femmes restent le plus fortement concernées par les contraintes familiales, ce qui conduit certaines à mettre entre parenthèses leur carrière, voire à renoncer à des choix professionnels.

ENJEU : faciliter une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

DES ACTIONS ENGAGEES :

- Financement de la crèche l'Oiseau bariolé
- Financement de prestations destinées à la prise en charge de la garde d'enfants, de séjours vacances, de soutien scolaire...
- Aide individualisée à la reprise de poste après une absence prolongée
- Mise en place de formations professionnelles plus proches du lieu de travail autant que possible



DU DEPARTEMENT DU TARN

AGIR, SENSIBILISER ET FORMER A LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES

Certains métiers continuent d'être à prédominance masculine ou à prédominance féminine.

Le métier d'assistant familial se masculinise, nous comptons parmi les assistants familiaux agents du Département 55 hommes sur 275 assistants familiaux.

	Nombre	%
Hommes	55	20%
Femmes	220	80%

ENJEU : lutter contre les idées reçues et assurer une plus grande diversité dans les choix de métiers, pour les femmes comme pour les hommes

- Neutraliser les appels à candidature et les fiches de poste
- Communiquer sur la mixité des annonces

**PRENDRE EN COMPTE L'ÉGALITÉ DANS LA PROTECTION DES AGENTS**

ENJEU : lutter contre les violences, les discriminations, le harcèlement moral et sexuel et prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail.

DES ACTIONS ENGAGEES :

- Mise en place d'un guide de déontologie avec pour mission d'apporter conseils aux agents
- Poursuite des actions collectives en matière de santé au travail.

L'EDUCATION A LA CITOYENNETE

✓ Conseil départemental Jeunes - CDJ

- **Agir sur les stéréotypes de genres et modifier les relations filles / garçons**

Le Conseil Départemental Jeunes (CDJ) continue de rester vigilant, en offrant aux jeunes filles comme aux garçons, la possibilité de candidater puis de s'investir au sein du CDJ. Ce fut le cas à travers les différentes actions et projets du mandat 2018-2020, et tout particulièrement à travers l'organisation en février 2020 d'un temps d'échanges de réflexion sur cette thématique avec les jeunes élus membres des commissions "Lutte contre le harcèlement" et "Communication" du CDJ. Ce travail a conduit à la réalisation d'une vidéo appelant à promouvoir au quotidien et à tous les échelons le respect des droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes, diffusée sur le Facebook de Département le 8 mars 2020 dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

- **Partenariat avec les acteurs de l'éducation populaire**

La lutte contre les discriminations ou les violences faites aux filles et aux femmes, comme la promotion de l'égalité des droits filles / garçons demeurent des thématiques fortes pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire œuvrant notamment en faveur des enfants et des jeunes.

Le Département les soutient et les encourage à sensibiliser dès le plus jeune âge, les Tarnais à cette égalité femme/homme.

✓ ZOOM - L'égalité filles / garçons, un sujet du Plan Tarn Jeunesse 2021-2025

Les jeunes Tarnais prêts à s'engager pour l'égalité hommes / femmes !

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Tarn Jeunesse dessinant l'action du Département en faveur des 11-25 ans pour la période 2021-2025, plus de 2 500 jeunes ont répondu au questionnaire qui leur était proposé.

Concernant leur engagement, 35 % déclarent avoir eu un engagement associatif ou citoyen, les mois précédant le confinement. L'établissement scolaire et le milieu associatif apparaissent comme les deux univers qui favorisent le plus leur implication. La crise sanitaire a pu faire évoluer leur regard. Et nombre d'entre eux se disent prêts à s'engager, prioritairement pour la cause animale, le sport, l'égalité femmes/hommes ou l'environnement, mais aussi la solidarité.



LES POLITIQUES MENEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les mesures présentées dans le Plan veillent à favoriser la promotion de l'égalité hommes/femmes. On peut citer deux actions phares :

Action 5. Le nouveau dispositif inter-institutions « TKT, je gère ! » visant à favoriser la prise d'initiatives par les jeunes, en soutenant des projets de jeunes de 11 à 21 ans, pourra les conduire à s'engager dans la lutte pour l'égalité filles/garçons.

Action 15. Par ailleurs, le soutien aux Centres de planification et d'éducation familiale est également rappelé. Leur action pour défendre et mettre en œuvre le droit individuel des jeunes à l'éducation à la sexualité, à l'éducation sur la contraception et l'avortement, à l'égalité femmes-hommes et combattre toutes formes de violences et de discrimination, reste importante. Ils constituent un lieu ressource pour les jeunes qui y trouvent une aide pour agir librement et dans le respect d'autrui, afin de se projeter en adulte citoyen responsable et respectueux.

✓ Politique sportive

- Poursuite du soutien au sport féminin

La saison sportive 2019/2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire, mais le Département a poursuivi son soutien aux associations sportives et notamment à celles qui s'engagent pour la promotion des activités sportives en faveur des jeunes filles et femmes. Labélisé « Terre de Jeux 2024 » en novembre, le Département s'est donné comme objectif de « mettre plus de sport dans la vie des Tarnais »... et des Tarnaises, qui restent –encore aujourd'hui – plus éloignées de la pratique que les hommes.

Le soutien aux équipes féminines engagées dans le bon et haut niveau s'est poursuivi en football (ASPTT football de l'Albigeois en Division 2), basket (US Carmaux en Nationale 2) ou volley par exemple (poursuite du partenariat engagé avec l'équipe des jeunes espoirs nationale Avenir 2024 au plus haut niveau).

- Parrainage sportif 2020 : toujours veiller à l'équilibre !

48 demandes de parrainage de jeunes sportifs de bon niveau ont été enregistrées cette année. Seuls 18 dossiers concernaient des sportives féminines, contre 30 pour les sportifs masculins. Au final, la promotion 2020 est composée de 8 jeunes filles et 12 jeunes garçons. Parmi elles, des sportives nationales et internationales prometteuses, qu'il faudra suivre avec attention jusqu'aux J.O. de Paris 2024.

✓ Archives départementales



- Prêts d'expositions itinérantes : Des Tarnaises sur le chemin de l'égalité à l'Association Albi Patrimoine ; Lutte des femmes, progrès pour tous au collège Aristide Bruant d'Albi.
- Mise en place, pour les conférences des Vendredis de l'histoire, d'une programmation faisant une part égale aux femmes et aux hommes dans le choix des intervenants.

LES POLITIQUES MENEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

✓ **Musée départemental du textile** Expositions programmées en 2021 – L'art de recevoir et les bonnes manières.

Le Musée a fait appel à quatre artistes femmes utilisant le thème de la table, de la réception et de l'assujettissement sociétal de la femme dans l'intimité des familles et dans l'art de recevoir.

- **Florence BAUDIN** *Variation autour de la conversation et d'un naperon centre de table*

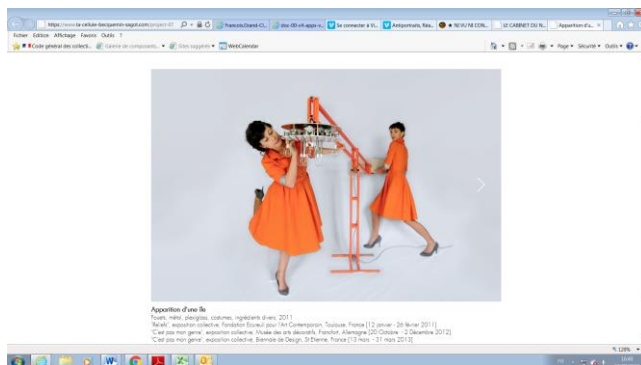
L'article privilégie des matériaux textiles à forte connotation féminine pour ses installations et sculptures mettant en scène le corps féminin en tant que lieu d'émotions dans le contexte d'un repas de famille de la haute bourgeoisie.

- **Veronica ELLENA** *Les recettes de cuisine : travail photographique*



- **La cellule BECQUEMIN/SAGOT** *Apparition d'une île*, une installation qui revisite la publicité de Moulinex : " Moulinex libère la femme! "

Le travail de la cellule, sous couvert d'un traitement qui ne néglige pas l'humour, questionne le statut de la femme (tantôt femme, tantôt ménagère) et les attributs que la société lui confère à travers les stéréotypes de domesticité et de féminité supposés qu'ont forgé sur son compte les mass médias et la société de consommation depuis le milieu du 20ème siècle. Tantôt libérée, tantôt contrainte, par un appareil social qui construit des positions, des occupations et des représentations, l'image de la femme dans les créations de la cellule tente de déborder les carcans qui lui sont imposés notamment par la publicité.



✓ Infrastructures

Restructuration des centres d'exploitation de Brassac, Mazamet, Montredon-Labessonnié, Puylaurens, Rabastens, Roquecourbe, Saint-Juéry, Salvagnac, Valdériès et Vabre avec séparation de vestiaires femmes et hommes.

L'ACTION SOCIALE

✓ Promouvoir l'égalité dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie du fait de leur âge ou de leur handicap et de leurs proches aidants

Les femmes ont également plus de difficultés à financer leur dépendance. En 2008, sur 4,3 millions d'aidants familiaux, près de deux tiers d'entre eux étaient des femmes. Elles représentent jusqu'à 74% des aidants lorsque la perte d'autonomie de la personne s'aggrave ou devient psychique et que les soins sont plus contraignants.

Les difficultés des femmes pour financer leur dépendance se réduisent du fait de l'individualisation des droits sociaux et de l'attribution des aides telles que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie qui en 2015 a été réformée afin de réduire le reste à charge. Toutefois, le soutien matériel et/ou affectif prodigué par le proche aidant, dans le domaine de l'âge ou du handicap, est longtemps resté dans la sphère domestique, exclu de toute reconnaissance en terme d'utilité sociale. Les activités de soin, largement assumées par les femmes, sont longtemps restées invisibles et dénuées de valeur. Or, la charge ressentie par les aidants familiaux s'avère très lourde. Elle pèse sur la santé physique et morale des aidants, sur leur qualité de vie tant personnelle que professionnelle.

Le Schéma gérontologique 2017-2021 adopte plusieurs fiches actions pour soutenir les aidants, pour faciliter le repérage des aidants, consolider la base de données, renforcer le partenariat et l'information.

Début 2020, la Maison départementale de l'Autonomie, réunissant les services du Gip MDPH et ceux du Département consacrés aux personnes âgées et aux personnes handicapées, a commencé à fonctionner. Un de ses axes stratégiques est dédié aux aidants des personnes en situation de handicap qui doivent bénéficier des mêmes aides que celles qui œuvrent au quotidien auprès de personnes âgées : repérages, informations, actions autour de la Journée Nationale des Aidants.

✓ Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2020 :

Le Centre Information Documentation des Femmes et des Familles (CIDFF) propose une Information juridique et une aide aux victimes de violences conjugales : enfants témoins ou exposés aux violences au sein du couple/Interventions collectives sur l'autorité parentale, interventions collectives sur l'articulation des temps de vie, sensibilisation des professionnels au repérage et à la prise en charge des enfants exposés aux violences intrafamiliales (51 000 €).

Permanences à Albi, Carmaux, Gaillac, Graulhet, Castres, Mazamet et Rabastens.

LES POLITIQUES MENEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- Articulation des temps de vie : l'organisation de ces temps collectifs destinés à soutenir toute personne en démarche de changement afin de l'aider à mettre en place une nouvelle organisation et à chercher des solutions adéquates.
- Paroles de Femmes : Insertion individuelle et ateliers collectifs/Mots pour le dire enfants exposés/Femmes victimes de violences en milieu rural : 12 000 €
Accompagnement juridique, intervention de remobilisation vers l'emploi ainsi que d'accès aux droits.
Des permanences ont lieu à Gaillac, Lavour, Graulhet et Puylaurens.

La Maison des Femmes Dominique Malvy est référente des parcours d'insertion au titre de l'aide aux structures pour l'accueil des mères et enfants âgés de moins de 3 ans, à ce jour il y a eu 77 suivis pour un montant de 11 550 €.



✓ Dans le cadre du Contrat de Ville 2020

Le Département cofinance les actions de maîtrise de la langue (80 % du public est féminin).

✓ Dans le cadre de la mise en place de la Maison de l'Autonomie

Depuis 2020, le plan départemental de soutien aux aidants a été élargi aux partenaires du champ du handicap. Il a pour mission d'établir un diagnostic des besoins et un plan d'actions. Il portera une attention particulière envers les femmes, à la fois en terme d'indicateurs statistiques de genre et en terme de déclinaisons opérationnelles.

Il s'agira notamment de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes aidantes en activité professionnelle : les proches aidants sont souvent contraints de réduire voire de cesser totalement leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs proches, sans compensation de la perte de leur revenu et avec un impact parfois négatif sur le calcul des droits sociaux. Les proches aidants expriment un besoin de reconnaissance, qui passe à la fois par des droits renforcés pour être mieux protégés face aux risques, notamment celui de subir une perte importante de revenus professionnels et par un effort de simplification de leur quotidien et de leurs démarches administratives.

✓ Mieux repérer et prendre en charge la vulnérabilité des femmes âgées ou en situation de handicap

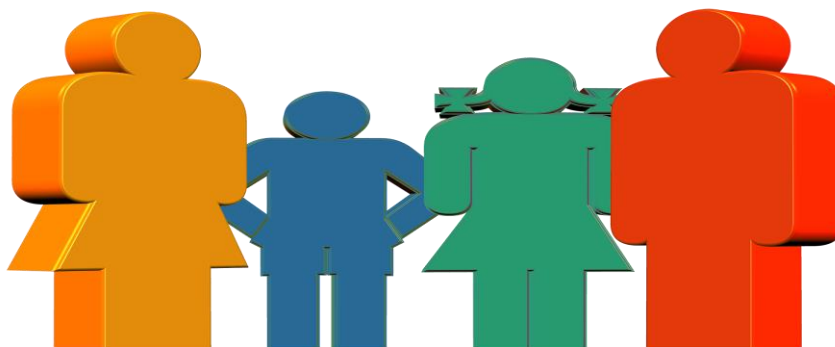
Les recueils d'informations préoccupantes concernant des personnes âgées ou handicapées et qui donnent lieu à une évaluation dans le cadre du protocole départemental de protection des Personnes Majeures Vulnérables, concernent majoritairement des femmes pour près de 80%. Elles sont victimes de violences physiques, psychiques, de négligences ou de spoliation. Une action ciblée de prévention et de repérage de ces situations doit être envisagée en lien avec le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. La moitié d'entre elles étaient âgées de 85 ans et plus.

Déclinaisons opérationnelles :

- Poursuivre le repérage des aidants et la constitution d'une base de données en incluant un indicateur de genre.
- Sensibiliser les acteurs à des actions dédiées aux femmes en lien avec leur santé, leurs droits, lors de la Journée nationale des aidants.
- Permettre aux femmes aidantes de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle par :
 - Un meilleur repérage des situations,
 - Une information sur les droits (congé rémunéré du proche aidant, Allocation Journalière de Présence Parentale...),
 - Le développement du partenariat avec la Délégation départementale des droits des femmes et à l'égalité et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pour le développement de mesures spécifiques de maintien ou de retour dans l'emploi.
- Améliorer le repérage et le traitement des violences faites aux femmes en perte d'autonomie en développant le partenariat avec la Délégation départementale des droits des femmes et à l'égalité.

✓ S'agissant de la protection de l'enfance

En 2020, les services départementaux ont enregistré 854 procédures (714 informations préoccupantes et 140 signalements) relatives à 1 420 mineurs, dont 695 concernent des filles, soit 48,9% des mineurs.



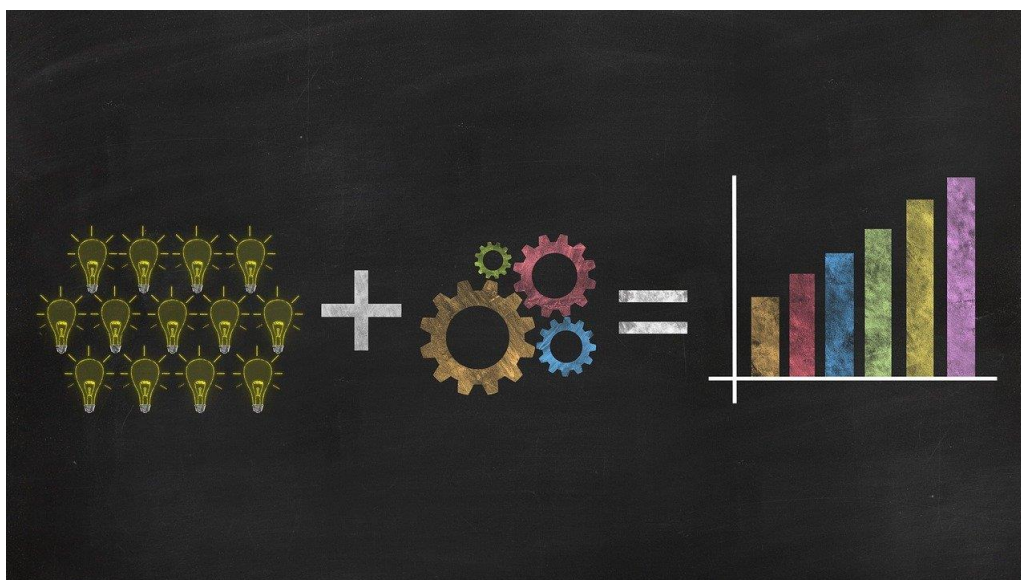
Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 est venue accentuer l'implication des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle en leur imposant l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, qui sera présenté à l'Assemblée départementale.

Ce plan doit définir les stratégies et les mesures destinées à :

- réduire les écarts constatés en matière de rémunération,
- garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- favoriser une meilleure articulation entre vie professionnelle et personnelle,
- traiter et prévenir les discriminations, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes.

Ce plan d'action sera élaboré pour une année.



Le Guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique

27/01/2017

Le Guide de prévention et traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique s'inscrit dans le cadre de la réalisation du 4e Plan interministériel de prévention des violences faites aux femmes (2014-2016) et du lancement du 5e Plan interministériel de prévention des violences faites aux femmes (2017-2019). Il participe également de la mise en œuvre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013. Ce guide précise le cadre de protection des agents de la fonction publique, rappelle les règles, acteurs et outils de la prévention, explique les moyens d'action pour intervenir en

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LA DEMARCHE

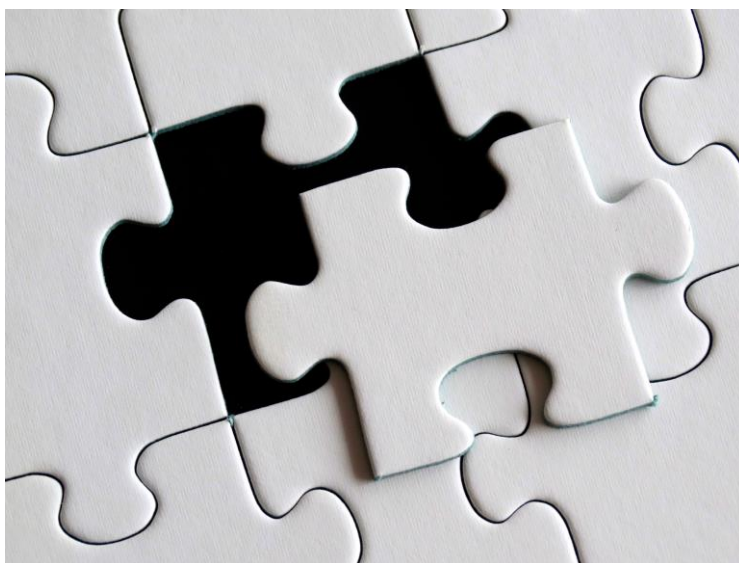
cas de harcèlement et de violences et, enfin, présente des retours d'expérience provenant des trois versants de la fonction publique. Il a pour vocation d'informer et d'accompagner les employeurs, personnels RH et acteurs de la prévention, ainsi que les agents victimes ou témoins de violences et de harcèlement.

Le « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe »

Pour combattre les stéréotypes de sexe dans la communication, interne comme externe, des pouvoirs publics, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a élaboré un outil à destination des professionnels de la communication, des collectivités locales, des services de l'État ou des établissements publics. 10 recommandations concrètes pour faire en sorte que la communication contribue à lutter contre les stéréotypes.

Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - Chiffres clés Edition 2019

Violences sexuelles, place des femmes dans la culture, les médias, le sport, santé, écart salarial... Cette nouvelle édition de la brochure Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes regroupe les chiffres les plus significatifs de l'année 2019. Une version simplifiée du guide de la collection « Référence », qui permettra à chacune et chacun de s'approprier ces données pour promouvoir une réelle égalité entre les femmes et les hommes, dans toutes les sphères de la société (économique, politique, sociale...).



Commande publique - Projet «Buydis» : la commande publique lutte contre la discrimination dans l'emploi

Le projet «Buydis» a pour objectif de développer la dimension citoyenne de la commande publique en incitant les prestataires au respect des droits et oriente notamment vers des actions pour promouvoir l'égalité femmes et hommes.

Le Comité interministériel aux droits de la femme

Le Comité interministériel aux droits de la femme a pour mission de :

- faire respecter les droits des femmes,
- faire disparaître les stéréotypes, discriminations et violences à leur égard,
- accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, professionnel, éducatif, social, sanitaire et culturel,
- adopter des mesures permettant d'assurer la promotion des droits des femmes dans tous les champs de l'action gouvernementale,
- arrêter un plan d'action interministériel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et un plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes,
- suivre la mise en œuvre des plans d'actions.

Le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

Le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a pour mission :

- d'assurer la concertation avec la société civile et d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité.
- de contribuer à l'évaluation des politiques publiques qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes en assurant l'évaluation des études d'impact des lois, en recueillant et diffusant les analyses liées à l'égalité et en formulant des recommandations, des avis au Premier ministre.

L'observatoire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

L'Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a pour mission :

- d'accompagner les collectivités signataires dans la mise en œuvre opérationnelle de la Charte.
- de permettre un espace de partage des exemples de bonnes pratiques et d'expertise.
- de soutenir l'élaboration des plans d'action, le suivi de la mise en œuvre ou encore l'évaluation de l'impact sur le terrain.
- d'encourager les échanges entre collectivités signataires.

**« L'AVENIR BOITERA S'IL N'EST CONSTRUIT QUE DE
MAINS D'HOMMES ET D'ATTENTE DE FEMMES »**

Gisèle HALIMI



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

1^{ère} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 12 février 2021

- Orientations budgétaires 2021 -

0/03. PLAN D'ACTIONS RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES 2021

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : Mme Florence BELOU

Présents : MMES AUSSAGUEL, BARDOU, BELOU, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET RONDI-SARRAT ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MONSARRAT, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AT (POUVOIR À M. FRANQUES), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À MME BELOU), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME MALROUX), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FABRE (POUVOIR À M. VANDENDRIESSCHE), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), M. MALATERRE (POUVOIR À MME GERAUD), M. TURLAN (POUVOIR À MME RONDI-SARRAT).

Absent : M. BEDIER

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 6 septies et 9 bis A ;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité technique du 11 février 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration départementale ;

Vu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que les collectivités territoriales sont assujetties à l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'actions pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- **APPROUVE** le plan d'actions portant sur l'année 2021 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Conseil départemental.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
18 Février 2021

Affichée le :
18 Février 2021

N° AR :
081-228100012-20210212-lmc136562ede644-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. .../...



Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes 2021



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
TEXTES DE RÉFÉRENCE	3
ÉVALUATION, PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION	5
GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	6
FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE.....	7
PRÉVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL, AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES	8

PRÉAMBULE

Si l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais acquise en droit, de nombreuses inégalités persistent. L'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à se concrétiser dans les faits et demeure au cœur des enjeux des politiques publiques.

Le Département, de par sa vocation de collectivité motrice en matière sociale, dispose d'un devoir d'exemplarité en la matière et se doit de répondre efficacement à ces enjeux.

Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes ne se décrète pas, il convient de la construire ensemble autour du cadre réglementaire désormais fixé par le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 *définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.*

Dans l'attente du renouvellement de l'assemblée départementale au cours de l'année 2021, le Département va s'engager **autour de 4 axes obligatoires** :

- L'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Ce plan d'actions, élaboré à partir du rapport annuel de situation comparée établi sur les chiffres extraits du bilan social, vise à lutter contre ces inégalités.

Concernant la mise en œuvre des actions, le processus suivant permettra la réalisation de chaque orientation :

- Exporter les données RH pour produire les indicateurs ;
- Analyser, interpréter les indicateurs ;
- Porter à connaissance les résultats et accompagner la prise de décisions.

C'est à l'issue de ce processus de recollement et de traitement des données que l'action sera effectivement mise en œuvre.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Ordonnance du 21 avril 1944, permettant l'éligibilité et le droit de vote des femmes.

Loi constitutionnelle n°99-569 du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Loi n°2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Loi n°2008-175 du 26 février 2008 facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général.

Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique prévoit notamment :

- la présentation d'un rapport sur l'égalité professionnelle dans le cadre du bilan social ;
- la mise en place de quotas, pour favoriser l'accès des femmes aux postes dirigeants, pour les nominations aux hautes fonctions d'encadrement mais aussi pour les jurys et comités de sélection.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes :

- dispose que « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions » (article 1er) ;

- prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article 61).

La loi du 6 août 2019 de *transformation de la fonction publique* comporte elle aussi un ensemble de mesures destinées à renforcer l'égalité professionnelle :

- le dispositif de nominations équilibrées dans les emplois supérieurs et de direction est étendu et renforcé,
- les jurys et instances de sélection constitués pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires dont les membres sont désignés par l'administration sont composés de façon à concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes (proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe),
- les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent obligatoirement élaborer un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle d'ici le 31 décembre 2020, sous peine de sanction pécuniaire équivalente à 1 % de la rémunération brute annuelle globale des personnels en cas d'absence de plan ou de défaut d'actualisation,
- la loi favorise l'égal accès aux avancements de grades au choix,
- le régime indemnitaire est maintenu en cas de congé maternité, paternité et adoption,
- les droits à avancement et promotion sont conservés pendant le congé parental et la disponibilité pour élever un enfant dans la limite de 5 ans au cours de la carrière,
- le jour de carence pour maladie est supprimé pour les femmes enceintes,
- toutes les collectivités sont dans l'obligation de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que d'agissements sexistes. Il leur appartient également d'accompagner et d'orienter les agents qui auraient été victimes de tels agissements.

Orientation
<i>Faciliter l'accès aux emplois à temps complet</i>
Pilotage : Service Emploi / Compétences
<p>Description Propositions de postes à temps complet lors des vacances de postes, afin de réduire la précarité de certains agents.</p> <p>Objectifs à atteindre Les temps non complets étant majoritairement supportés par les femmes, il s'agit de favoriser les emplois à temps complet, sous réserve que l'organisation des équipes le permette.</p> <p>Indicateurs de suivi et d'évaluation Création d'indicateurs permettant de mesurer l'écart et l'éventuelle résorption des différences de contrats à temps complet entre femmes et hommes.</p> <p>Résultats attendus Identification des éléments permettant de prévenir et résorber l'obtention majoritaire de de temps non-complet par les femmes.</p>
<p>Public cible Agents du Conseil départemental.</p> <p>Description des pistes d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des pistes d'actions pouvant être menées par le Département pour permettre un accroissement des contrats à temps complet des agents femmes. <p>Indicateurs à utiliser ou créer Recenser l'ensemble des emplois à temps non-complet ; Analyser les leviers à activer dans le processus de recrutement pour pouvoir développer le champ d'intérêt de ces offres ; Recenser l'ensemble des demandes de passage à temps complet ; Recenser les refus lors de proposition de passage à temps complet et recenser les raisons du refus.</p>

GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Orientation
<i>Rendre neutre les appels à candidatures et les fiches de poste</i>
Pilotage : Service Emploi / Compétences / Pilotage et Conseil en Organisation
<p>Description Neutraliser l'ensemble des appels à candidatures et des fiches de poste émises au sein de la collectivité.</p> <p>Objectifs à atteindre Neutraliser les candidatures et les fiches de poste pour étendre le champ d'intérêt de l'ensemble des appels à candidatures et assurer l'égalité entre les agents par l'intermédiaire de leurs fiches de poste.</p> <p>Indicateurs de suivi et d'évaluation Création d'indicateurs permettant de suivre l'avancement de la modification des fiches et des appels à candidatures.</p> <p>Résultats attendus Modification de l'ensemble des appels à candidatures et fiches de poste non-neutres.</p>
<p>Public cible Agents du Conseil départemental et candidats externes pour les postes ouverts.</p> <p>Description des pistes d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les métiers les plus exercés par des femmes et des hommes, pour mesurer la progression des candidatures mixtes. - Création d'un suivi (reporting) pour connaître l'évolution des candidatures sur les postes faisant désormais l'objet d'une appellation mixte. <p>Indicateurs à utiliser ou à créer Recensement des 5 métiers les plus occupés par des femmes ; Recensement des 5 métiers les plus occupés par des hommes ; Indicateur de mixité d'un métier: % de femmes (ou d'hommes) dans ce métier ; Recensement du nombre de fiches de poste non-mixtes ; Recensement du nombre d'appels à candidatures non-mixtes émis sur une année ; Suivi des appels à candidatures modifiés (devenus mixtes) et quantification des candidatures reçues ; Suivi de la modification des fiches de poste.</p>

FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

Orientation
Mise en place du télétravail
Pilotage : Service Qualité de Vie au Travail / Gestion Administrative du Personnel
<p>Description Encourager de nouvelles formes d'organisation du travail au bénéfice de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail.</p> <p>Objectifs à atteindre Mettre en place le télétravail notamment en direction des femmes en situation de grossesse afin de réduire les risques liés aux déplacements ainsi que leur fatigue. Comparaison entre les demandes d'agents femmes et hommes. Suivi des refus et accords pour l'ensemble des agents. Pour les demandes non validées, la hiérarchie doit pouvoir motiver objectivement la décision prise.</p> <p>Indicateurs de suivi et d'évaluation Nombre de demandes de télétravail d'agents féminins / Nombre d'agents féminins qui télétravaillent (indicateur à décliner pour les femmes en situation de grossesse, avec le nombre de jours demandés/accordés). Nombre de demandes d'agents et suivi du refus et des accords. Nombre de jours demandés en moyenne, et comparaison hommes / femmes. Comparaison nombre de femmes qui télétravaillent / Nombre de postes télétravaillables. Comparaison nombre de femmes qui télétravaillent / Nombre de postes télétravaillables (par métiers).</p>
<p>Public cible Ensemble des agents du Conseil départemental, avec une attention particulière pour les agents dans une situation particulière (grossesse, état de santé...).</p> <p>Vote de la Charte du télétravail le 13 novembre 2020.</p>

PRÉVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCÈLEMENT MORAL OU SEXUEL, AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES

Orientation

Conférence à distance sur le thème de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail

Pilotage : Service Emploi / Compétences

Description

Organisation d'une conférence à visée informative, visant à prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes au sein de la collectivité.

Objectifs à définir

Définir les violences sexistes et sexuelles au travail et leurs différentes formes.

Comprendre la relation de causalité entre ces violences et les inégalités femmes-hommes.

Se responsabiliser en prenant conscience des conséquences du sexisme et des violences liées au genre.

Savoir réagir face à une situation sexiste dont on est témoin ou qui nous est rapportée.

Prévenir et impulser une dynamique favorable à un bien vivre ensemble au travail en découvrant des ressources de référence, en construisant ses propres outils et actions pour se doter et doter ses équipes des bons réflexes.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'agents inscrits à la formation.

Nombre d'agents qui participent.

Part de femmes et hommes qui participent.

Comparaisons entre filières, corps et cadre d'emplois.

Public cible

Tous les agents du Conseil départemental (agents et cadres).

Description des pistes d'actions

- Diffusion de l'information sur la tenue d'une formation.
- Questionnaire permettant d'évaluer la formation.



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

1^{ère} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 12 février 2021

- Orientations budgétaires 2021 -

1/01. SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ - GUICHET UNIQUE - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA RÉGION

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : Mme Claudie BONNET

Présents : MMES AUSSAGUEL, BARDOU, BELOU, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET RONDI-SARRAT ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MONSARRAT, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AT (POUVOIR À M. FRANQUES), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À MME BELOU), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME MALROUX), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FABRE (POUVOIR À M. VANDENDRIESSCHE), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), M. MALATERRE (POUVOIR À MME GERAUD), M. TURLAN (POUVOIR À MME RONDI-SARRAT).

Absents : M. BEDIER

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L1111-9,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte,

Vu le 5^{ème} plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Tarn (2020-2025),

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2020/AP-JUILL/01 en date du 16 juillet 2020 approuvant le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement des guichets uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique, dénommé Rénov'Occitanie,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2020-DEC/07.06 du 11 décembre 2020 approuvant le dispositif d'aide à la mise en œuvre du programme d'actions des guichets uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique, dénommé Rénov'Occitanie,

Vu l'avis de la Commission Cohésion sociale,

Vu le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant que la Région Occitanie a créé le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique,

Considérant que la réhabilitation thermique pour les logements privés est un enjeu national,

– **PRECISE** qu'il s'agit pour le Département de conforter son rôle dans la lutte contre la précarité énergétique et pour la transition énergétique en coordonnant les territoires et en proposant à l'ensemble des Tarnais un même niveau d'information ainsi qu'un service gratuit leur évitant les démarchages abusifs et leur permettant de comprendre la multiplicité des aides financières.

– **APPROUVE** la candidature du Département et la demande de financement pour être porteur du guichet Rénov'Occitanie, ainsi que la convention d'objectifs associée.

– **AUTORISE** M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention d'objectifs à intervenir avec la région Occitanie.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 44
- s'est abstenu : 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
18 Février 2021
Affichée le :
18 Février 2021
N° AR :
081-228100012-20210212-lmc136572ede64c-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN



CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA REGION OCCITANIE
ET
LE DEPARTEMENT DU TARN PORTEUR D'UN GUICHET
RENOV'OCCITANIE

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2020/AP-JUILL/01 en date du 16 juillet 2020 approuvant le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement des guichets uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique, dénommé Rénov'Occitanie,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2020-DEC/07.06 du 11 décembre 2020 approuvant le dispositif d'aide à la mise en œuvre du programme d'actions des guichets uniques du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique, dénommé Rénov'Occitanie,

Vu la délibération de la commission permanente du Département du Tarn du 12 février 2021

Préambule

Dans le cadre de la Stratégie Région à Energie Positive engagée par la Région Occitanie, la rénovation énergétique des logements constitue un axe clef pour la réduction des consommations d'énergie. Ainsi, l'objectif de la Région Occitanie est de rénover chaque année, 52 000 logements d'ici 2030 puis 75 000 au-delà.

Par délibération en date du 14 novembre 2019, la Région Occitanie a créé le Service Public Intégré de la Rénovation Energétique, désormais dénommé Rénov'Occitanie, dont l'objectif est d'accélérer la rénovation énergétique des logements en facilitant le passage à l'acte des ménages. Le déploiement de Rénov'Occitanie vise à rendre accessible à tous le chantier de la rénovation énergétique.

Rénov'Occitanie propose un parcours de la rénovation énergétique pour les ménages, reposant sur des missions d'information, conseil, accompagnement et financement. Ce service public sera financé en partie par le SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique), nouveau dispositif reposant sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie déployé par l'Etat pour financer l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique.

Conformément à l'Accord de partenariat signé le 11 juin 2020 entre la Région et l'Etat pour la mobilisation du SARE, la Région est porteur unique associé du programme SARE. En qualité de porteur unique associé, la Région est bénéficiaire des fonds et assure la gestion du programme.

Dans le cadre du Plan de relance pour l'emploi approuvé le 16 juillet 2020 par le Conseil régional (délibération n° 2020/AP-JUILL/01), la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de Guichets uniques de la rénovation énergétique, avec pour objectif d'accompagner la réalisation d'1 Mds d'euros de travaux d'ici 2023.

Afin de préparer le déploiement de ces guichets uniques sur le territoire régional, la Région propose aux territoires lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt la signature d'une convention d'objectifs. Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'engagements réciproques de la Région Occitanie et du Département du Tarn portant le Guichet Unique de la Rénovation Energétique, dans le cadre de la mise en place de Rénov'Occitanie.

Entre

LA REGION OCCITANIE, ayant son siège 22 Bd du Maréchal Juin, 31406 Toulouse Cedex 9, représentée par sa Présidente en exercice ci-après désignée par les termes « **la Région** »,

D'une part,
ET

Le Département du Tarn, ayant son siège Lices Pompidou 81013 Albi cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Christophe RAMOND, agissant au nom et pour le compte du Département du Tarn, ci-après désigné(e) par les termes « **le bénéficiaire** »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'engagements réciproques de la Région Occitanie et du Département du Tarn portant le Guichet Unique de la rénovation énergétique, dans le cadre de la mise en place de Rénov'Occitanie pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 2: ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à porter le Guichet Unique de la Rénovation Energétique, dit Guichet Rénov'Occitanie, pour une durée de trois ans ;
- à utiliser les subventions conformément à l'objet pour lequel elles sont attribuées ;
- à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation du programme d'actions financé annuellement ;
- à s'appuyer sur l'expertise et les outils du centre de ressources régional ENVIROBAT Occitanie pour la mobilisation des professionnels ;
- à procéder aux audits et à l'accompagnement en s'appuyant sur les opérateurs Rénov'Occitanie, prestataires de la SPL AREC, délégataire d'une Délégation de Service Public de la Région, en charge de la mise en œuvre de Rénov'Occitanie, / ou en régie conformément au cahier des charges de Rénov'Occitanie ;
- à utiliser et à renseigner l'outil numérique SARENOV' mis à disposition par la SPL AREC ;
- à produire les justificatifs exigés pour le versement des subventions tels que stipulés dans la convention attributive de financement annuelle.

- à informer régulièrement la Région sur l'actualité de l'équipe et l'avancement du projet triennal. Cette information pourra prendre la forme d'un courrier ou d'un courriel trimestriel, signalant par exemple des changements intervenus dans l'équipe ou la gestion de la structure, synthétisant les évolutions réalisées dans la poursuite des objectifs.
- à informer la Région Occitanie de toute initiative de communication publique ;
- à mentionner le soutien financier de la Région Occitanie, et à faire figurer les logos de la marque Renov'Occitanie, de la campagne FAIRE, et des CEE sur ses documents et publications officiels de communication, dans le cadre de la réalisation de toute action se rapportant au programme d'actions.
- à respecter la charte graphique Renov'Occitanie qui sera fournie par la Région Occitanie.

Les modalités d'exécution des obligations décrites au présent article seront précisées dans les conventions financières annuelles prévues à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA REGION

La Région s'engage, dans le cadre du dispositif précité, sous réserve de l'application des articles 2 et 4 et dans le respect du principe de l'annualité budgétaire à apporter son concours financier au bénéficiaire durant les trois années concernées par l'application de la convention.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

L'aide régionale pour la réalisation du programme d'actions prendra la forme d'une subvention attribuée annuellement, sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de l'assemblée compétente, et sur la base d'une demande de subvention renouvelée chaque année par la direction de la structure portant le Guichet Unique. Une convention financière annuelle fixera les modalités de versement de l'aide, ainsi que les dispositions relatives aux contrôles.

ARTICLE 5 : EVALUATION

Un bilan d'exécution de la présente convention sera effectué, six mois avant son expiration, entre les différentes parties signataires.

Ce bilan se compose :

- de celui dressé par la structure en auto évaluation,
- de celui effectué par les services de la Direction de la Transition Ecologique et Energétique de la Région Occitanie.

L'évaluation portera sur :

- la réalisation des objectifs définis dans les différentes conventions de financement.
- le volume de l'activité.
- la situation financière et la rigueur de gestion.

Dans ce cadre, la structure s'engage à produire un bilan d'activité sur la durée de la convention reprenant chacun des objectifs cités dans les conventions de financement.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue entre le Département du Tarn portant le Guichet Rénov'Occitanie et la Région Occitanie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2021. Pendant la durée de la convention celle-ci pourra être révisée par avenant.

ARTICLE 7: RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en 2 exemplaires

À, le

Pour la Région Occitanie,
La Présidente

Pour le Conseil départemental,
Le Président

Carole DELGA

Christophe RAMOND



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

1^{ère} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 12 février 2021

- Orientations budgétaires 2021 -

2/01. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Christophe TESTAS

Présents : MMES AUSSAGUEL, BARDOU, BELOU, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET RONDI-SARRAT ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MONSARRAT, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AT (POUVOIR À M. FRANQUES), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À MME BELOU), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME MALROUX), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FABRE (POUVOIR À M. VANDENDRIESSCHE), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), M. MALATERRE (POUVOIR À MME GERAUD), M. TURLAN (POUVOIR À MME RONDI-SARRAT).

Absent : M. BEDIER

Le Conseil départemental,
Vu l'article L3311-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,
Après avis de la Commission Cohésion Territoriale et de la Commission Finances et Administration Départementale,
Vu le rapport de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

– **DONNE ACTE** à Monsieur le Président du rapport sur la situation du Département en matière de Développement Durable au titre de l'exercice 2020.

Délibération télétransmise en Préfecture le :
18 Février 2021

Affichée le :
18 Février 2021

N° AR :
081-228100012-20210212-lmc136582ede655-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...



WWW.TARN.FR



DES OBJECTIFS POUR TRANSFORMER LE TARN DURABLEMENT

Avec une déclinaison en 17 objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030, l'ONU appelle tous les pays à la solidarité pour surmonter les inégalités sociales et économiques et la crise des changements climatiques dans le cadre d'une transition vers un avenir de neutralité carbone. Chaque administration, chaque entreprise, chaque individu peut y contribuer au sein d'une coalition mondiale. De nouveaux engagements des pays doivent permettre d'éviter les catastrophes climatiques.

Ces 17 objectifs définis dans des thématiques diverses sont des jalons pour un avenir durable. Ils sont transverses, interdépendants et il importe pour la collectivité départementale de les faire siens afin que nous parlions un même langage à une époque où les relations multilatérales internationales nécessitent de connaître des traductions concrètes.

Il nous faut donc, à notre niveau, projeter le Tarn sur l'horizon 2030 en renforçant les décisions pour son développement durable tout en permettant aux EPCI, aux communes et aux initiatives locales d'explorer tout leur potentiel.

La maquette du rapport départemental annuel sur le développement durable a évolué l'an dernier afin de traduire une inscription dans cette dynamique.

Le plan de soutien adopté pour parer à l'urgence de la crise sanitaire accélère le besoin de produire et consommer local et remet en perspective immédiate toutes les forces et faiblesses du territoire à cette aune. L'échelon départemental est ainsi un échelon de taille convenable pour mettre en œuvre de nombreuses initiatives.

Ainsi, la mobilité douce répond-elle aux attentes sociétales de nos concitoyens : pouvoir se déplacer en vélo pour son travail, pour ses loisirs, pour reprendre goût à l'exercice physique. Le plan vélo du Tarn comprend plusieurs axes stratégiques qui sont autant d'itinéraires traversant le territoire, connectant les lieux de vie. En 2021, nous continuerons la création de la voie verte en direction du nord du Département, avec l'objectif de relier Albi à Carmaux. En outre, les premières réalisations permettant à terme de relier Gaillac à Saint Sulpice seront programmées dans un but d'encouragement et d'accompagnement au covoiturage et à l'intermodalité.

Par ailleurs, la mise en œuvre du schéma départemental des Espaces Naturels favorisera la connaissance des espaces naturels tarnais et sa diffusion la plus large possible, avec les outils numériques les mieux adaptés. Cette année, les actions seront focalisées sur les sites dont le Département est propriétaire en sensibilisant tous les publics dans une dynamique pédagogique et récréative.

De même, un schéma départemental des usages et services numériques va être proposé pour accompagner la montée en puissance de la dématérialisation et des télé-services. Il importe pour le Tarn de s'ouvrir au numérique, notamment dans les champs de compétences de la collectivité départementale, pour répondre aux besoins qui s'expriment et familiariser nos concitoyens aux nouveaux usages et services numériques en les faisant coïncider avec un monde durable.

En 2021, la collectivité départementale poursuivra son action pour lutter contre le gaspillage dans les cantines scolaires, utiliser des matériaux recyclés dans les principaux projets de travaux publics, lutter contre les perturbateurs endocriniens, viser un objectif zéro plastique. Elle participera à l'émergence d'un écosystème tarnais de l'hydrogène vert.

Elle continuera d'œuvrer pour la solidarité humaine et territoriale. Le plan Tarn-Santé contre la désertification médicale, le sport santé, la création d'une maison départementale de l'autonomie au bénéfice des personnes âgées et en situation de handicap rendent d'ores et déjà un meilleur service à toutes celles et ceux qui doivent pouvoir se sentir attendus, accueillis et accompagnés.

La crise sanitaire et l'urgence climatique nous placent face à de grands défis. Avançons ensemble pour les relever.

Christophe RAMOND

Président du conseil départemental du Tarn

SOMMAIRE*page*

Préambule	5
Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles	10
Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles	16
Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement	22
Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité	30
Faciliter la mobilité des Tarnais	36
Assurer une solidarité territoriale	42
Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement	50
Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite	58
Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse	66
Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales	74
Un Département responsable	80
Synthèse de la contribution des politiques publiques aux 17 ODD	88
Annexes	89
Feuille de route française de l'Agenda 2030	89

L'AGENDA 2030 ET LES OBJECTIFS MONDIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

UN CADRE INTERNATIONAL DE MIEUX EN MIEUX APPROPRIE

Adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU, l'Agenda 2030 est aujourd'hui le cadre stratégique renouvelé pour le développement mondial.

L'Agenda 2030 est sous-tendu par deux éléments majeurs :

- **L'urgence climatique** impose d'agir plus vite et plus efficacement pour des résultats à l'horizon rapproché de 2030.
- **Les inégalités** à l'échelle mondiale (pauvreté, besoins essentiels, conflits, ...) imposent d'agir dans le partenariat et la coopération.

L'ambition de l'Agenda 2030 est d'accélérer la transformation des modes de développement en ne laissant personne de côté. Tous les acteurs sont invités à s'inscrire dans cette vision pour faire progresser l'humanité dans le respect de la planète. L'ensemble des parties prenantes locales, entrepreneuriales, syndicales, citoyennes, administratives sont liées dans la réussite de la mise en œuvre de cette transition écologique et solidaire. Les partenariats entre acteurs sont la clé de voûte de ce programme de transformation, en ce qu'il permet une nouvelle approche dans les modes de faire et les collaborations.

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'Agenda 2030. Ces objectifs de transformation **globale** de la société proposent une feuille de route **universelle**. Avec la grammaire commune et partagée des ODD, chacun peut s'engager ici et ailleurs, pour relever les défis mondiaux liés aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles, à des dynamiques de développement responsable -tant dans ses modes de production que de consommation- à l'accès de tous aux biens et services essentiels, à la solidarité territoriale et intergénérationnelle.

La feuille de route française pour l'Agenda 2030, adoptée fin 2019, traduit 6 enjeux cibles prioritaires ¹ pour atteindre les 17 Objectifs de développement durable en 2030.

L'INTEGRATION DE L'AGENDA 2030 AU DEPARTEMENT DU TARN

En 2019, le Département s'est saisi des ODD pour rendre compte annuellement de sa politique de développement durable, en connectant l'universel et le local.

Dans la trajectoire de l'Agenda 21 du Tarn, le Conseil départemental du Tarn veut se donner les moyens de contribuer aux 17 ODD de l'Agenda 2030 pour faire face aux urgences sociales, climatiques et écologiques qui s'amplifient.

L'action publique doit être en permanence questionnée sur ce qui contribue, directement ou indirectement, à l'atteinte de ces 17 objectifs fixés à 2030. Certains sont inscrits dans l'ADN de la collectivité, tels celui relatif à l'éradication de la pauvreté ou celui relatif à l'accès à l'eau et à l'assainissement. D'autres appellent à une volonté de transformation.



Le livre blanc **TARN 2030**, élaboré en co-construction avec les tarnais en 2019, soulève de nombreuses préoccupations sociales et environnementales. Les engagements pour le Tarn en 2030 ont vocation à converger avec l'AGENDA 2030.

¹ Voir tableau en annexe page 89



LA CRISE SANITAIRE DONNE UNE AUTRE DIMENSION A L'AGENDA 2030

L'Agenda 2030, impulsé depuis 5 ans, est mis à l'épreuve par la crise sanitaire, sociale et économique qui a brutalement ébranlé le monde en 2020. Les constats de l'ONU sont aujourd'hui alarmants. L'effort mondial pour améliorer la vie des populations partout dans le monde a été lourdement affecté en quelques mois par la pandémie. La crise rend encore plus difficile la réalisation des 17 ODD. Elle a exacerbé les inégalités et les injustices ; les plus vulnérables sont les plus touchés.

La crise du Covid-19, par sa brutalité, amène à un changement de paradigme autour de l'Agenda 2030 :

- Les impacts des activités humaines sur la destruction de l'habitat du monde sauvage, de la biodiversité et la déforestation augmentent le risque infectieux et donc la propagation des virus ; d'où le lien très fort qui existe entre l'ODD 15 sur la Vie terrestre et l'ODD 3 sur la Bonne santé et le bien-être ;
- La crise sanitaire démontre le fort impact de l'ODD 3 – la santé- sur le monde économique soit l'ODD 8 - Travail décent et croissance économique. L'économie n'est pas séparé du vivant ;
- Cette catastrophe sans précédent démontre également toute la pertinence de la coopération comme le prône l'ODD 17 - Partenariats pour réaliser ces objectifs, particulièrement pour endiguer le virus.

La pandémie de COVID-19 est une épreuve pour l'humanité. Mais elle lui donne aussi l'occasion de se montrer solidaire et de transformer cette crise en un élan planétaire pour atteindre les ODD d'ici 2030. Il reste 10 ans pour agir et les effets de la crise sanitaire démontrent l'urgence à réaliser maintenant les ODD, pour avoir ensemble plus de force, plus d'innovation, plus de résilience face aux périls qui se multiplient.

Au plan local, les actions engagées pour les ODD dans le Tarn ont aussi été mises à mal. Beaucoup de projets ont été suspendus ou différés, les effets du brutal ralentissement économique seront plus ou moins réversibles et impactent encore une fois les plus vulnérables. L'affaiblissement du lien social, les vulnérabilités accrues des plus fragiles, ont imposé d'agir vite. L'économie locale a révélé en quelques mois ses atouts et ses faiblesses, dans le domaine agricole en particulier. Plus que jamais l'accès aux usages du numérique est apparu comme une impérieuse nécessité. Le plan Tarn-Santé doit être porté rapidement dans sa pleine puissance.

Face à ces défis, le Conseil départemental a voté, dès le 7 mai 2020, le Plan de soutien départemental. Ce plan a permis de répondre aux besoins immédiats de la population mais il vise aussi des objectifs de moyen terme pour un Tarn durable. Ce rapport met en lumière la contribution des mesures du plan aux 17 ODD de l'agenda 2030.

UNE LECTURE DES POLITIQUES PUBLIQUE DU DEPARTEMENT SELON LES 17 ODD

L'élaboration de ce rapport repose sur une mobilisation des directions et services pour approcher, par le prisme des 17 ODD, les politiques publiques départementales.

La synthèse qui résulte de ce travail collectif donne les clés d'une lecture nouvelle de la manière dont l'action départementale contribue au développement durable.

La présentation de ce rapport s'appuie sur les 11 politiques publiques, définies dans la segmentation stratégique depuis 2015, selon 3 axes :

- Le Département solidaire de l'ensemble des Tarnais
- Le Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire
- Le Département accompagne la jeunesse, les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre.

Pour chacune, un premier éclairage rappelle les orientations stratégiques poursuivies et les engagements pris dans TARN 2030, qui leur font écho. Une analyse reposant sur les finalités et principes de développement durable permet de présenter les actions essentielles mises en œuvre en 2020 et celles envisagées en 2021. Dans un troisième temps, la contribution des actions du Plan de soutien départemental aux 17 ODD est mise en lumière. Un quatrième volet, passe au tamis des 17 ODD la politique publique, pour caractériser en quoi elle contribue à leur atteinte.

Enfin, un dernier chapitre est consacré à l'activité interne, portée par les services-support, engagés dans une gestion responsable des moyens matériels, numériques, juridiques et financiers et des ressources humaines.



VEILLER AU BIEN ETRE DES ENFANTS



Schémas directeurs et documents cadre

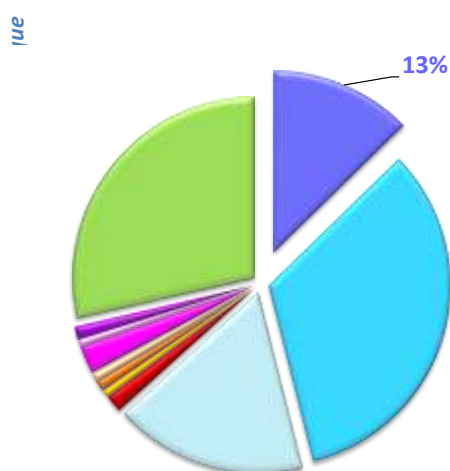
Schéma départemental Enfance Famille 2021-2025 (*élaboration en cours*)
Schéma départemental de services aux familles 2016-2020 (CAF-CD)
Code de l'action sociale et des familles
Code de la santé publique
Code de l'action publique
Charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

ET SOUTENIR LES FAMILLES ¹⁴⁶

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité.
- ✓ Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales tant en matière d'accueil individuel que collectif.
- ✓ Mieux repérer et traiter les situations d'urgence.
- ✓ Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles.
- ✓ Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte.

Dépenses de fonctionnement



Repères



118 établissements d'accueil de jeunes enfants

1 975 bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance au 1^{er} décembre 2020 (mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans)

dont **1240** accueillis chez des assistants familiaux ou en établissements

Et **726** jeunes accompagnés en milieu ouvert

Une vie familiale et citoyenne épanouie

- ✓ Soutenir la protection et la responsabilisation des jeunes pour leur ouverture au monde
- ✓ Le Département accompagne les familles dans l'intérêt supérieur de l'enfant.



FAITS SAILLANTS 2020

PERSPECTIVES 2021

2020 est une année marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a nécessité de réadapter les priorités du service de Protection Maternelle- Infantile et Adoption :



1 – Soutien renforcé :

- auprès des familles, pour prévenir précocement les difficultés des enfants et des familles, pour garantir une réponse de santé pour les suivis de grossesse et la vaccination des nourrissons,
- pour accompagner et soutenir les professionnels de la petite enfance (chez les assistants maternels et auprès des professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant),

2 – Malgré le contexte de crise sanitaire, **maintien de la formation pour la réactualisation des connaissances professionnelles PMI** sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant :

- 40 agents formés,
- partenariat avec la Mutualité française.

3 – Première phase de **dématérialisation du dossier médical des patients de PMI**, avec le déploiement d'un logiciel santé HORUS, concernant les modules de suivi des parcours de grossesse et de bilan de santé en écoles maternelles (médecins, sages-femmes et puéricultrices de PMI).



Elaboration du schéma enfance-famille dans une démarche participative associant les professionnels du Département, les décideurs, nos partenaires associatifs et institutionnels mais également les parents et enfants: les principaux intéressés

- Phase de diagnostic et de conception du Schéma



1 – Poursuivre l'accompagnement soutenu des enfants et des parents, mais aussi des professionnels de la petite enfance (assistants maternels et établissements d'accueil du jeune enfant) tant que la pandémie perdurera. La situation sanitaire liée à la Covid-19 a fait émerger de nouveaux besoins d'information et de soutien, tant sur les consignes sanitaires, qu'en matière de santé mentale.

2 – Piloter, au niveau départemental, l'enquête nationale périnatale 2021 : enquête épidémiologique concernant toutes les naissances de la semaine 11 (15 au 20 mars 2021).

3 – Conforter les missions de prévention primaire du 4^{ème} mois de grossesse jusqu'aux 2 ans de l'enfant, en particulier en renforçant les visites à domicile, au regard du Rapport de la commission des 1000 premiers jours (SEPTEMBRE 2020) et de la contractualisation avec l'Etat.

4 – Poursuivre les travaux initiés en santé environnementale au cours des périodes anténatales et postnatales, par des actions individuelles et collectives.



Approbation et mise en œuvre de Schéma Enfance-Famille 2021-2025

ET SOUTENIR LES FAMILLES ¹⁴⁸

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL FACE A LA CRISE SANITAIRE CONTRIBUE AUX ODD ?

	1-2-15	1-5-29	1-5-30	1-5-31	11-3-16	11-3-17
1 Paix, justice et institutions solides				●	●	
2 Énergie propre et croissance verte				●	●	
3 Santé et bien-être	●	●	●	●		
4 Éducation de qualité		●		●	●	
5 Égalité des sexes				●	●	
6 Accès à l'eau propre et à l'assainissement						
7 Énergie propre et croissance verte						
8 Économie durable et croissance		●			●	●
9 Industrie, innovation et infrastructure						
10 Égalité des territoires et développement urbain durable		●	●	●	●	
11 Logement, énergie propre et villes durables						
12 Consommation responsable						
13 Prendre soin de la planète et assurer la résilience des écosystèmes						
14 Écosystèmes terrestres						
15 Écosystèmes marins et océaniques						
16 Énergie propre et croissance verte		●		●	●	

- ✓ La santé et la réduction des inégalités, préoccupations majeures
- ✓ La mobilisation des partenariats pour agir efficacement

VEILLER AU BIEN ETRE DES ENFANTS

149

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?

	Eradication de la pauvreté	
	Lutte contre la faim	Conseils et surveillance nutritionnelle des femmes enceintes et des jeunes enfants.
		Prévention santé mère-enfant et accès aux soins de santé de qualité (Centres de planification et d'éducation familiale, Centres d'action médico-sociale précoce, consultations PMI)
		Suivi épidémiologique grossesses et naissances
	Accès à la santé	Bilan de santé en écoles maternelles
		Accompagnement individuel des familles de jeunes enfants aux soins, à la santé sexuelle, à la prévention des conduites addictives.
		Plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens 2019-2021 : prévention santé-environnement auprès des femmes enceintes et des enfants (PMI), des établissements de protection de l'enfance, des assistants familiaux, des familles
	Accès à une éducation de qualité	Continuité de parcours vers l'autonomie au-delà de 18 ans : insertion professionnelle et accès à l'emploi des jeunes majeurs
	Egalité entre les sexes	Travail pédagogique de prévention des violences conjugales
		Traitement des situations d'enfants en danger ou en risque de danger par la Cellule départementale de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes (CRIP) et les Maisons du Département
	Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	
	Recours aux énergies renouvelables	
	Accès à des emplois décent	
	Innovation et Infrastructures	



Réduction des Inégalités

Lutte contre la stigmatisation des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance en leur donnant accès à tous les dispositifs de droits commun sans distinction
Mise à l'abri et évaluation de la situation d'isolement et de minorité des personnes qui se présentent mineurs sans représentant légal sur le territoire
Suivi des mineurs non accompagnés dans leur parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnel

Projet Pour l'Enfant : structurer le parcours d'accompagnement des enfants
Travail social pluridisciplinaire et pluri-institutionnel pour renforcer l'efficacité des mesures de prévention et de protection



Ville et communautés durables

Répartition des services, des structures au plus près des besoins des territoires

Accès au logement pour les jeunes majeurs (parcours vers l'autonomie au-delà de 18 ans), en lien avec la politique d'insertion par le logement

Rénovation des bâtiments du site d'Albi du Foyer Départemental de l'Enfance en intégrant les exigences de réduction de la consommation énergétique



Consommation et production durables

Sensibilisation des établissements de protection de l'enfance, d'accueil de la petite enfance (crèches, assistant(e)s maternel(le)s, accueil familial) pour réduire les déchets et le gaspillage alimentaire, développer l'éco-gestion responsable des produits chimiques et d'entretien, la commande publique durable



Lutte contre le changement climatique



Vie aquatique



Vie terrestre



Paix, justice, institutions efficaces

Recueil, traitement évaluation des situations d'urgence et mise à l'abri des parents et des enfants, en évitant si possible la séparation parent-enfant

Elaboration et suivi du schéma Départemental enfance-famille



Partenariats pour les ODD

Partenariats multipartites pour mobiliser et gérer durablement les besoins d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sur le territoire

Recueil et partage des données sur toutes les thématiques de protection de l'enfance (travail préventif, accueil petite enfance, traitement des situations d'urgence, mesures d'accueil et accompagnement enfant-famille)

151 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR



Schémas directeurs et documents cadre

Schéma gérontologique 2017-2021

Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en direction des personnes handicapées 2011-2015

Charte qualité des services d'aide à domicile

Label départemental Habitat Partagé

Plan national Pauvreté

Charte participative TARN ECO EHPAD

Règlement Départemental d'action sociale

LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

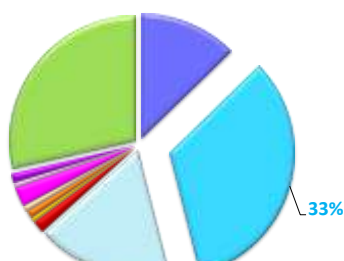
152

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Assurer l'information des personnes âgées et handicapées, de leurs familles et des professionnels, faciliter leurs démarches.
- ✓ Prévenir la perte d'autonomie par un programme coordonné de financement d'actions individuelles et collectives.
- ✓ Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles.
- ✓ Offrir un hébergement de qualité en établissement ou en famille d'accueil.
- ✓ Assurer les recouvrements et la gestion des reversements.
- ✓ Participer à la protection des personnes majeures vulnérables : repérer et traiter les situations, accompagner les personnes.

Dépenses de fonctionnement

titif 2020



Dépenses d'investissement



Repères

67 EHPAD pour les personnes âgées

80 établissements médico-sociaux pour l'accueil d'adultes handicapés

10 782 bénéficiaires de l'APA (décembre 2020)

42 566 dossiers actifs MDPH (31-12-2019)

Un territoire inclusif tout au long de la vie

- ✓ Assurer l'inclusion des personnes handicapées
 - Inclusion sociale : enfance, scolarité, emploi, accessibilité, logement
 - Inclusion par le sport et les loisirs
 - Inclusion numérique et accès à l'information et aux aides (Maison de l'Autonomie)

Un territoire qui prend soin de ses aînés

- ✓ Vivre durablement dans le confort, être autonome et socialisé, être acteur et entouré de proches
 - Faciliter l'accès aux droits
 - Anticiper le vieillissement
 - Créer les meilleures conditions du maintien à domicile
 - Soutenir les aidants
 - Bien vieillir en établissement



FAITS SAILLANTS 2020

PERSPECTIVES 2021



Mise en œuvre opérationnelle de la Maison de l'autonomie (MDA) au 1^{er} janvier 2020

- ouverture en Mars du guichet unique et de la plateforme téléphonique à Albi et en novembre de l'accueil de 1^{er} niveau à Castres.
- ouverture de permanences des associations à l'automne 2020, de permanences spécialisées (accès aux droits, protection juridique et accès à la justice)

Extension de la **fiche de repérage des aidants** Personnes Agées (PA) aux aidants des Personnes Handicapées (PH)
Articulation du suivi des PA avec le dispositif de guichet intégré partenarial MAIA

Adaptation des pratiques professionnelles du fait de la crise sanitaire : RDV effectués par téléphone

Rôle d'information renforcé de la MDA via son site durant le confinement : recensement des initiatives locales

Rénovation du portail de l'autonomie

<http://personnes-agees.tarn.fr> en associant les représentants d'utilisateurs, membres du CDCA



Signature convention de partenariat entre le Conseil départemental, la MSA et la CARSAT sur la reconnaissance mutuelle des évaluations à domicile



Maison de l'Autonomie : mise en place en janvier de l'accueil de 2^{ème} niveau pour les Personnes Handicapées à Castres

Mise en place d'une réponse de proximité sur le territoire : travail avec les MD et les Maisons France Services

Déploiement du **Plan départemental exceptionnel solidarités seniors & handicap 81** (dans le prolongement du Plan de soutien Départemental) autour de 3 axes :

- protéger les personnes
- maintenir la vie sociale
- soutenir les établissements et services dédiés

Les mesures phares de ce plan :

- Expérimentation avec La Poste du **dispositif « Tarn Autonomie »** : repérage des personnes en situation d'isolement et de fragilité par les facteurs et intervention de la MDA auprès d'elles
- Mise en place de **12 services civiques positionnés dans les 12 MD** pour renforcer la présence auprès des personnes âgées ou en situation de handicap (missions de lutte contre l'illectronisme, contre l'isolement)

Finalisation des procédures de recensement des besoins des aidants aux personnes âgées et handicapées.

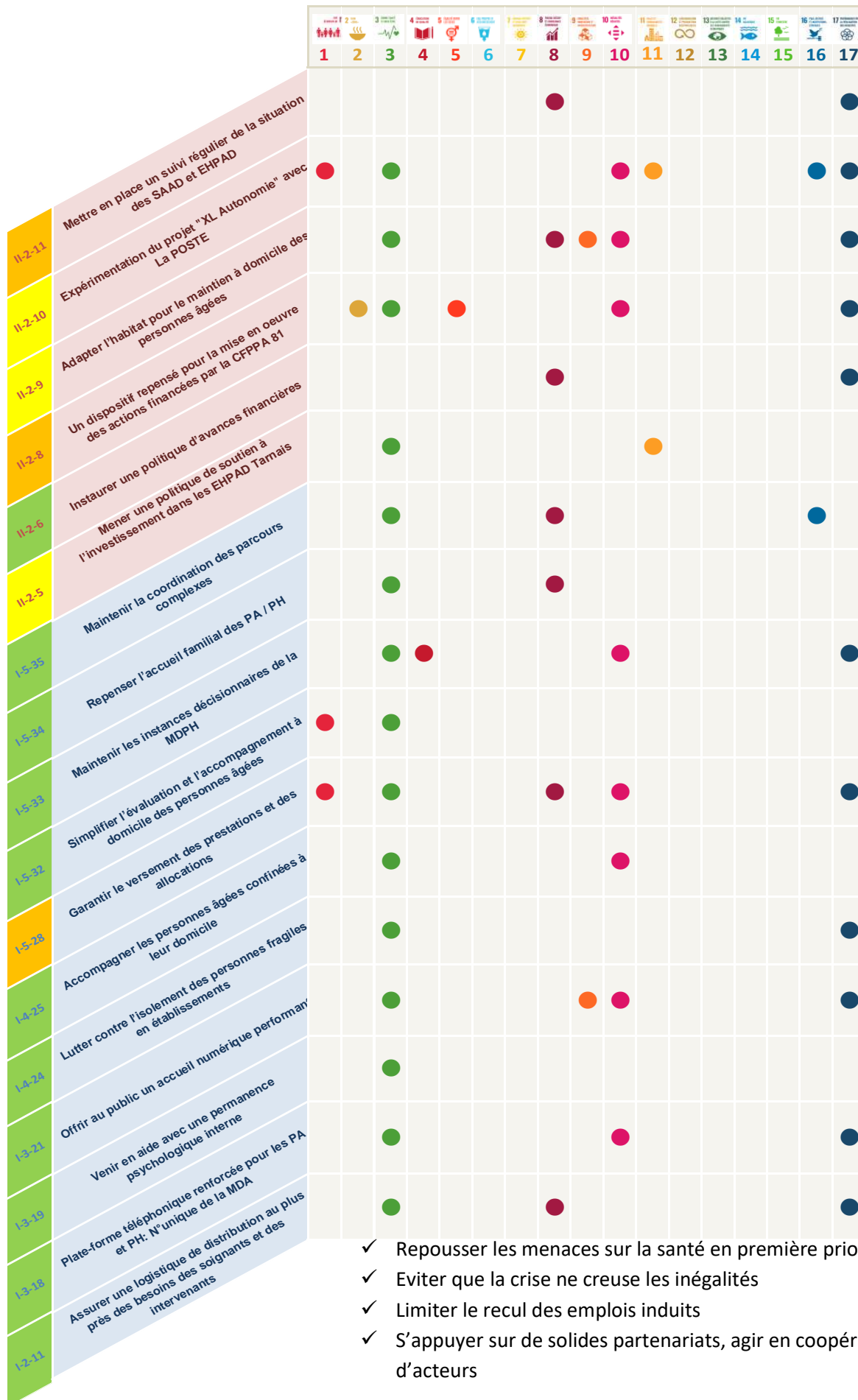
Conventionnement avec la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie) dans la perspective de mettre en place une gouvernance partagée avec les partenaires et avec des représentants d'utilisateurs et de déployer un **Plan départemental des aidants**.

Organisation de la formation initiale des accueillants familiaux en interne



Mise en application de la reconnaissance mutuelle des évaluations à domicile dans le cadre de la convention CD-MSA-CARSAT

LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES



- ✓ Repousser les menaces sur la santé en première priorité
- ✓ Eviter que la crise ne creuse les inégalités
- ✓ Limiter le recul des emplois induits
- ✓ S'appuyer sur de solides partenariats, agir en coopération d'acteurs

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?



Eradiation de la pauvreté

Maison Départementale de l'Autonomie : information et accès aux droits et aux services, accueil inconditionnel de proximité (Plan pauvreté, axe2)



Lutte contre la faim

Actions collectives et accompagnements individuels (situations de maintien à domicile) sur la nutrition pour prévenir la perte d'autonomie
Amélioration de la qualité de restauration en EHPAD (cf. volet approvisionnement local de la Charte Eco-EHPAD)
Prise en compte de l'alimentation dans les mesures d'accompagnement des Personnes majeures vulnérables (PMV)



Accès à la santé

Accueil MDA : information, orientation et facilitation pour l'accès aux soins
Actions sur la santé pour prévenir la perte d'autonomie des PA, dont sport santé seniors
Accompagnement sur la santé et l'accès aux soins dans le cadre du maintien à domicile des PA, des mesures d'accompagnement des PMV
Mesures d'accompagnement concernant les addictions chez les PMV



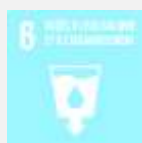
Accès à une éducation de qualité

Accompagnement, mesures et aides pour l'accès à la scolarisation et à la formation des PH et PMV



Égalité entre les sexes

Protection et accompagnement des PMV exposées aux violences faites aux femmes
MDA : faciliter aux femmes l'accès aux technologies de l'information et aux usages numériques
Prévention de la perte d'autonomie : financement d'actions collectives pour l'accès aux usages numériques, aux services domotiques



Accès à l'eau salubre et à l'assainissement



Recours aux énergies renouvelables



Accès à des emplois décents

Développement de l'emploi local induit par les services à la personne à domicile ou en établissement, par les actions pour prévenir la perte d'autonomie (résidence autonomie, domotique)



Innovation et infrastructures

L'accès aux TIC comme facteur facilitant le maintien à domicile des PA-PH.
Mesures de lutte contre la fracture numérique : accompagnement MDA, actions de prévention perte d'autonomie (conférence des financeurs).
Encouragement des établissements médico-sociaux aux investissements pour des infrastructures durables, au travers des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens)



Réduction des inégalités

Organisation de services de proximité sur les territoires pour renforcer l'égalité d'accès à l'information (MDA, MD, permanences, MSAP), aux services à la personne, aux services de santé (MSP)
Maîtrise des coûts des établissements PA-PH pour effacer les inégalités territoriales

LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

156



Ville et communautés durables

Accessibilité des lieux d'information et d'accueil de qualité et de proximité (MD, MDA, permanences)
Attribution des cartes mobilité inclusion (CMI)
Prise en compte de la mobilité dans les plans d'aide
Adaptation et modernisation durable des établissements pour PA dans le cadre de la solidarité territoriale



Consommation et production durables



Lutte contre le changement climatique



Vie aquatique



Vie terrestre



Paix, justice, institutions efficaces

Accueil MD et MDA : informations sur les droits et sur l'accès à la justice
Garantir l'accès aux droits et à la justice pour les PMV (mesures d'accompagnement judiciaire)



Partenariats pour les ODD

Dynamique partenariale de la MDA.
Maintien à domicile : développement du partenariat avec les aidants familiaux.
Prévention de la perte d'Autonomie : plan d'actions multi acteurs porté par la conférence des financeurs.
Protection des PMV : partenariats judiciaires et services tutélares.
Coordination : partenariat avec les hôpitaux, partenariat avec la CARSAT et la MSA sur la reconnaissance mutuelle des évaluations

FAVORISER LA COHESION SOCIALE, L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS



Schémas directeurs et documents cadre

Programme Départemental d'Insertion 2019-2024 (PDI)
Pacte Territorial d'Insertion 2019-2024 (PTI), signé avec les communautés
d'agglomération de l'Albigeois, de Castres Mazamet et de Gaillac-
Graulhet

Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des
personnes défavorisées 2020-2025 (PDALHPD)

Convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
(CALPAE), contribution à la stratégie nationale de prévention et de lutte
contre la pauvreté

Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

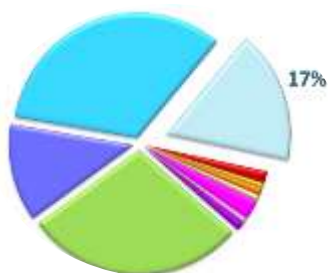
L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI, LE LOGEMENT

158

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité : l'accès aux droits, l'allocation RSA
- ✓ Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté : orienter, accompagner, mobiliser les mesures pour l'emploi
- ✓ Lutter contre les exclusions et les discriminations liées à l'isolement social, économique, culturel, éducatif
- ✓ Favoriser l'insertion par et dans le logement
- ✓ Soutenir l'investissement et aider aux opérations de bâti en matière de logement social

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Budget Primitif 2020
Répartition budgétaire par politique publique

Repères



11 168 foyers bénéficiaires de RSA au 30-06-2020
66,6 M€ d'allocations RSA financées par le Département

La vie des territoires au cœur de tous les développements

- ✓ Soutenir la vie associative et valoriser le rôle du bénévolat
- ✓ L'insertion avec le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) et le succès du job dating

Une économie inventive et renouvelée

- ✓ Soutenir le tissu économique local
- ✓ Faire du Tarn un territoire d'innovations



FAVORISER LA COHESION SOCIALE, L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS

159

FAITS SAILLANTS 2020



Organisation d'un **relais d'information entre acteurs pour lutter contre la précarité**

Organisation de **3 Job-Dating** pour le secteur « fibres » (juin octobre et décembre)

Actions ciblées sur le don alimentaire en lien avec les structures caritatives : dons des stocks des collèges lors du 1^{er} confinement

Lien étroit avec les partenaires du PDI pour des interventions ciblées des services départementaux

Réflexions partenariales sur la **territorialisation des besoins d'hébergements** inclus au PDALHPD

Mise en service de la plateforme d'information et conseil **TARN PREVENTION IMPAYES** pour prévenir les expulsions locatives

Actions éducatives auprès des jeunes pour **lutter contre le sexisme et le harcèlement**

Mise en place d'une aide FSL pour le **maintien de l'accès internet dans le logement**

Déploiement d'une **plateforme d'accès des BRSA dans leurs démarches de recherche d'emploi**



Adaptation au contexte de crise sanitaire liée à la COVID (mesures intégrées au Plan de soutien, voir ci-contre) :

- maintien du versement de l'allocation RSA et suspension des mesures de sanction au cours du 1^{er} confinement
- évolution des pratiques dans la contractualisation des bénéficiaires du RSA (dématérialisation),
- maintien des subventions accordées aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion (PDI) et politique de la ville
- mise en œuvre du plan de soutien avec le versement d'aides financières aux 5 associations caritatives du département
- développement d'une mesure de prime pour l'emploi
- déploiement d'une ligne de contact pendant la crise pour lutter contre l'isolement social

Augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA et de la dépense maîtrisée en 2020

Habitat indigne : nouveau volet du PIG pour accompagner les bailleurs à la rénovation suite à signalement.



Réflexions partenariales sur le déploiement d'un **guichet unique de la rénovation énergétique** pour encourager les particuliers à **rénover** leurs logements sous 4 angles (économique, énergétique, patrimonial et qualité de vie)

Avec la création du **SPIRE (Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique)** en Occitanie, la Région a lancé fin 2020, un appel à manifestation d'intérêt général pour lequel le Département s'est positionné pour porter un Guichet Unique à l'échelon départemental pour 3 ans (2021-2023).



Conception et diffusion d'un outil sous forme de **jeu à l'usage des travailleurs sociaux pour animer des ateliers collectifs** de sensibilisation et d'accompagnement des publics en précarité (énergie, eau, consommation, ...)

Déploiement du jeu à l'usage des acteurs du Département.

Accompagnement des SIAE pendant la crise sanitaire, mise en place d'un fond de soutien associatif



Dématérialisation des équipes pluridisciplinaires RSA

L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI, LE LOGEMENT

160

PERSPECTIVES 2021



Informations collectives pour le recours ciblé aux droits à l'ASF (allocation de soutien familial) et ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)



Les conséquences de cette crise sanitaire (diminution des périodes d'activité, baisse du nombre de contrats saisonniers, fermeture administrative de certaines structures) sont attendues en 2021 avec une hausse du nombre d'entrées.

Candidature du Département à la création d'un **Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** dans le Tarn (appel à manifestation d'intérêt de l'Etat 2021) . Par une rénovation profonde des modalités de pilotage et de gouvernance des politiques sociales, ce projet vise à favoriser une sortie durable de la pauvreté en renforçant l'accompagnement des personnes vers l'emploi. Il s'appuiera sur une stratégie collaborative et participative dont les contours sont à définir.



Déploiement du volet prévention de la précarité énergétique du PDLHPD : recensement et coordination des animations et actions territoriales

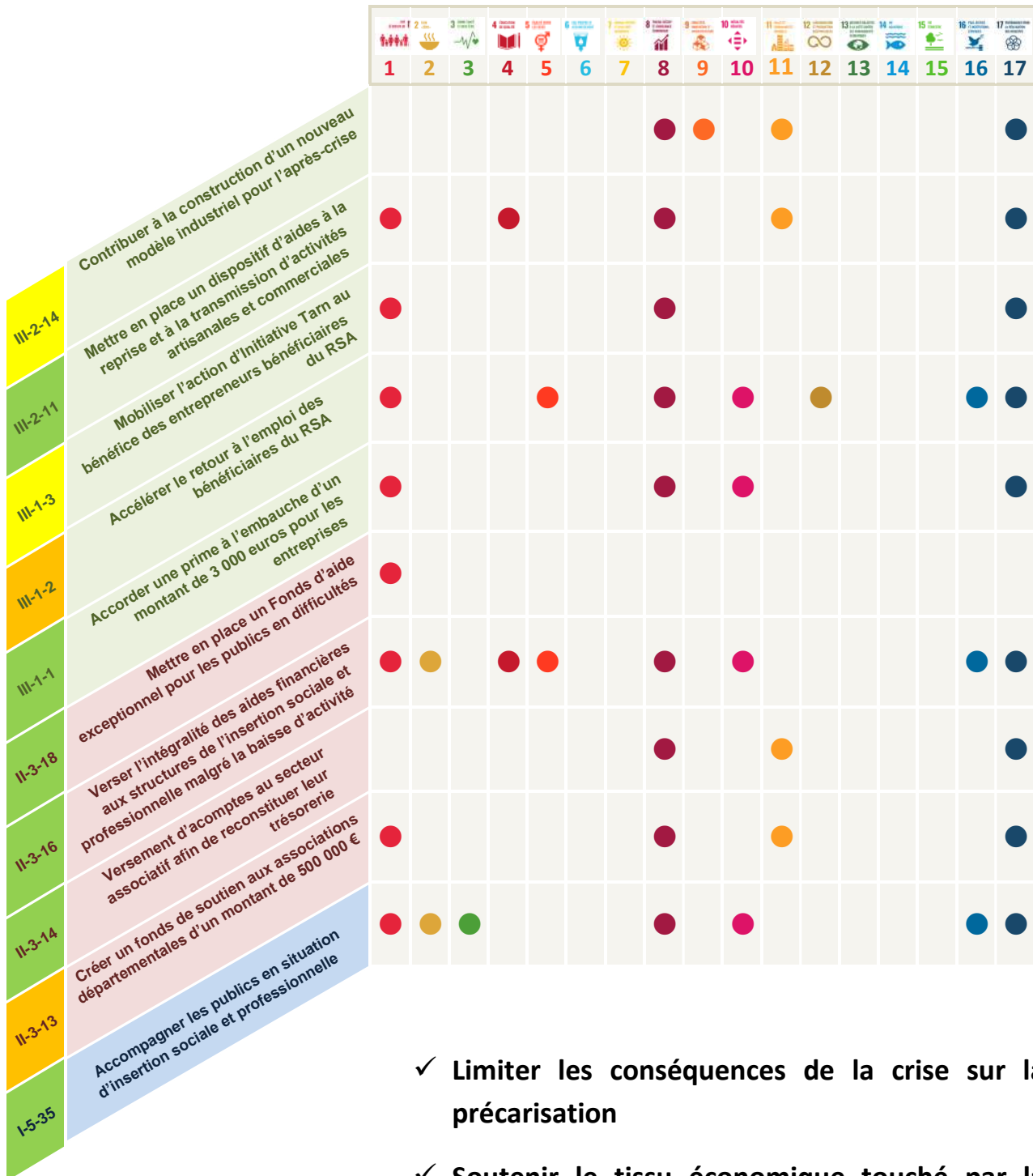
Déploiement du SPIRE : mise en œuvre du guichet unique départemental de la rénovation énergétique pour donner de la lisibilité aux dispositifs, simplifier les démarches, accompagner les particuliers et les professionnels :

- Faciliter le parcours des habitants et des professionnels
- Assurer une offre de conseil technique et financier neutre et gratuite
- Orienter vers les programmes d'accompagnement existants et les optimiser
- Encourager la qualité de rénovation
- Coordonner et soutenir financièrement les actions d'animation territoriale (partenariat avec les intercommunalités)

Il s'adresse gratuitement aux particuliers et professionnels pour la rénovation énergétique des logements du parc privé.

FAVORISER LA COHESION SOCIALE, L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL FACE A LA CRISE SANITAIRE CONTRIBUE AUX ODD ?



- ✓ Limiter les conséquences de la crise sur la précarisation
- ✓ Soutenir le tissu économique touché par la crise, porteur d'emploi
- ✓ Mobiliser les partenariats et agir en coopération

L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI, LE LOGEMENT

162

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?



Eradiation de la pauvreté

Allocation du RSA et traitement des situations de non recours aux droits à ressources
Orientation et accompagnement des publics en difficulté
Actions territoriales de lutte contre l'isolement social
Mesures pour un égal accès de tous à un logement digne, pour lutter contre la précarité énergétique, le mal-logement
Information, conseils et préconisations pour prévenir et réduire les effets de la canicule sur les populations fragiles



Lutte contre la faim

Partenariats pour l'organisation des dons alimentaires et le conseil en alimentation (Banque Alimentaire, Resto du Cœur, réseau des épiceries sociales)



Accès à la santé

L'accès à la santé est inscrit dans le spectre de l'accompagnement social des personnes en difficulté par les Conseillers en Economie Sociale et Familiale (CESF) ou les associations d'insertion partenaires (prévention, accès aux soins, planning familial, lutte contre les conduites addictives, accès à la CMU, ...)
Lutte contre l'habitat indigne, facteur de dégradation de la santé



Accès à une éducation de qualité

Actions pour le maintien de la scolarisation des enfants dans le cadre de l'accompagnement social des familles en difficulté



Egalité entre les sexes

Appel à projets PDI et FSE : ouverture à tous les publics sans discriminations
Action partenariale conventionnée et coordonnée avec le Centre d'Information Documentation des Femmes et des Familles (CIDFF), avec les Centres de planification et d'éducation familiale pour lutter contre les discriminations sexistes, les violences et promouvoir l'égalité homme/femme.
Actions d'insertion ciblées sur « métiers et genre » et sur l'accès aux formations sans distinction de statut familial
Traitement des situations de violences familiales : accès priorisé au logement (PDALHPD)



Accès à l'eau salubre et à l'assainissement

Garantir l'accès à l'eau potable, éviter les ruptures d'alimentation en eau dans le logement (interventions du fonds de solidarité pour le logement (FSL))



Recours aux énergies renouvelables

Prise en charge des factures d'énergie (interventions FSL) et travail social sur les économies d'énergie dans le logement
PPRT de MONTDRAGON (plan de prévention des risques technologiques) : rénovation thermique de l'habitat
Programme d'Intérêt général (PIG) : volet animation-sensibilisation des publics fragiles

FAVORISER LA COHESION SOCIALE, L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS

163



Accès à des emplois décents

PIG : effet levier sur l'emploi local du bâtiment, partenariat avec la Chambre des Métiers.

Accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi local durable: parcours d'insertion pour les travailleurs non-salariés, mobilisation de PME-TPE pour l'offre d'emploi local (job-dating)



Innovation et Infrastructures

Faciliter l'accès au numérique dans le logement = inclusion sociale



Réduction des Inégalités

Partenariat avec les foyers des jeunes travailleurs pour l'autonomisation des jeunes
Les projets d'insertion des BRSA formalisés dans le contrat d'engagement réciproque reposent sur le principe d'intégration et d'autonomisation

Actions d'insertion sociale par la culture (cinéma, danse)

Développement des usages numériques pour une évolution des services aux usagers (cf. SDAASP81)

Lutte contre la fraude et gestion des indus RSA



Ville et communautés durables

Déclinaison territorialisée du PDI pour l'accompagnement social, l'accès à l'emploi, la mobilité : élaboration des PTI avec les EPCI, dans le cadre d'un projet coordonné de développement territorial, en lien avec les contrats ATOU-TARN.

Participation aux contrats de ville

Encourager les publics vulnérables à la mobilité (transports en commun) pour leur faciliter l'accès à l'emploi

Soutien à la réhabilitation et aux économies d'énergie dans le logement (PIG)

Soutien aux bailleurs sociaux pour le développement du logement très social, sur les projets durables, de qualité au-delà de la RT2020

Accompagnement du PPRT de MONTDRAGON : rénovation de l'habitat local



Consommation et production durables

Travail d'accompagnement social des locataires ou propriétaires pour la gestion responsable du logement, en s'appuyant sur les associations d'animation, les CESF :

conseils et actions pédagogiques sur les économies d'eau, le gaspillage alimentaire, les produits d'entretien, la réduction des déchets, la consommation alimentaire

Soutien aux associations et entreprises d'IAE dans les secteurs d'activités du réemploi, du recyclage et de l'économie circulaire



Lutte contre le changement climatique

Rénovation thermique dans le logement social, facteur de réduction des émissions de GES

Sensibilisation des populations fragilisées particulièrement exposées aux aléas du dérèglement climatique (anticipation et adaptation des comportements)

Information et outillage des travailleurs sociaux pour renforcer leur rôle prescripteur, éduquer et donner le pouvoir d'agir face au changement climatique



Vie aquatique

L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI, LE LOGEMENT

164



Vie terrestre



Paix, justice, institutions efficaces

Représentation des bénéficiaires RSA dans les équipes pluridisciplinaires d'orientation et d'accompagnement des parcours d'insertion
Participation des usagers aux instances institutionnelles de pilotage du PDALHPD
Déploiement du bénévolat d'insertion en partenariat avec le tissu associatif local
Accompagnement social des personnes en difficulté pour exercer leurs droits d'accès à la justice avec l'appui du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Tarn (CDAD81)
Information sur les droits et l'accès au logement dans le respect des libertés (ADIL)
Déléguée à la protection des données pour assurer l'accès à l'information des bénéficiaires et les possibilités de recours
Garantir les possibilités de recours sur les décisions d'allocation (portée juridique)



Partenariats pour les ODD

Actions partenariales multi acteurs pour l'accès au logement : EPCI (PLH), bailleurs sociaux et associations, Etat (ANAH), fournisseurs eau énergie TIC (FSL)
Partenariats multi acteurs sur l'insertion : organisations caritatives, organisations institutionnelles de l'Etat, collectivités locales (CCAS), associations
Partenariats multi acteurs pour l'élaboration et la conduite du PDI, du PDALHPD, la définition des PTI
Recueil et versement de données à l'observatoire du logement
Partage des données de l'observation sociale et portés à connaissance pour les ABS territoriaux (analyse des besoins sociaux)



AGIR EN FAVEUR DE LA CREATION ET DU

165

Un Drive fermier solidaire dans le Tarn

Ce drive tarnais est issu d'un partenariat entre la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental du Tarn pour permettre aux Tarnais d'acheter des produits frais et de qualité à nos producteurs locaux.

TARN
LE DÉPARTEMENT

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DU TARN

SOUTENEZ LES AGRICULTEURS

Solidaire et 100% local

COMMENT FAIRE

- J'IDENTIFIE MON POINT DE RETRAIT ET JE CRÉE MON COMPTE**
en allant sur le lien selon mon point de retrait
 - Parking de covoiturage de la Millassole à Albi Albi
 - Aéroport de Castres (RN112 sortie aéroport) Castres
 - Chez Pascal Pelissou Brens
 - Aire de covoiturage de Rosières (RN188 échangeur RD91) Rosières
 - Lauragais (Magasin Octopus) Lasbaatié Saint Georges
- JE PASSE MA COMMANDE**
je règle en ligne avant mardi minuit
- LES PRODUCTEURS PRÉPARENT MES PRODUITS**
- JE RÉCUPÈRE MA COMMANDE**
Dans le respect des gestes barrières



DRIVE FERMIER

Pour tous renseignements complémentaires veuillez vous adresser à : prod.drivefermiertarn@gmail.com



Schémas directeurs et documents cadre

Convention Région Occitanie- Département du Tarn en matière de développement agricole, agro-alimentaire, forêt-bois (11-09-2017)

Convention Région Occitanie-Département du Tarn en matière de développement touristique (approuvée en 2019)

Contrats Grand Site Occitanie / Sud de France : « Cordes et cités médiévales », « Albi », « Sorèze, Revel, Saint Ferréol »

Plan AlimenTarn

Charte TARN ECO-EHPAD : label départemental *ICI PRIORITE AUX PRODUITS LOCAUX*

MAINTIEN D'EMPLOIS DE PROXIMITE

166

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Soutenir le développement touristique :
 - Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement touristique pour promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière, soutenir l'ingénierie touristique
- ✓ Soutenir le développement agricole et rural :
 - Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement agricole et agro-alimentaire, en cohérence avec le SRDEII
 - Mettre en œuvre l'aménagement foncier agricole
 - Contribuer à la protection de la santé publique avec le LDA (laboratoire départemental d'analyses - PUBLIC-LABO)



Dépenses de fonctionnement

Budget Primitif 2020
Répartition budgétaire par politique publique



Repères

- 5%** des emplois du Tarn dans l'agriculture (2.4% en France), dont 7350 chefs d'exploitation
- 460** exploitations BIO
- 4500** emplois générés par l'économie touristique
- 5.7** millions de nuitées touristiques par an

Un Tarn dynamique et attractif

- ✓ Ré-ouvrir des projets touristiques innovants au cœur de toutes les modernités humaines, culturelles et technologiques :
 - une destination de vacances pour tous
 - valoriser les atouts et renforcer l'économie locale

Une agriculture durable et au service de la proximité

- ✓ Le renouvellement des agriculteurs et l'emploi
- ✓ La performance environnementale des exploitations
- ✓ Productions de qualité commercialisées en proximité
- ✓ Agritourisme et œnotourisme pour les territoires
- ✓ Alimentation de qualité (éducation des jeunes, approvisionnement local en restauration collective)
- ✓ Gouvernance alimentaire du territoire multi acteurs et innovante



FAITS SAILLANTS 2020

PERSPECTIVES 2021



Validation (en novembre 2020) d'un nouveau règlement départemental d'aides aux investissements portés par les CUMA locales et par les entreprises agricoles individuelles qui favorisent la transition agro-écologique et l'adaptation au changement climatique



Début 2020, le CD81 avec le CD32, le CD46 et le CD82 ont créé le GIP Public Labos, dans un double objectif de polyvalence et de proximité, d'une part, et de maîtrise des coûts des laboratoires, d'autre part. Cette transformation d'un format d'entente à un GIP consolide la capacité à contribuer à la protection de la santé publique.



Première année de mise en œuvre du nouveau marché pour l'approvisionnement alimentaire de la restauration collective, en groupement de commande
Charte ECO-EHPAD : ouverture du dispositif aux résidences autonomie

Audits réalisés dans les collèges afin de leur donner une aide incitative à l'achat local et de qualité : en 2020, ce sont 60 000 € de subventions qui ont été allouées

Mise en place du Drive Fermier départemental à la faveur du contexte de crise sanitaire.



Poursuivre la promotion du Tarn comme « destination campagne »



Poursuite des actions circuits courts et restauration hors domicile, notamment auprès des collèges mais aussi du secteur privé, avec un triple enjeu : qualité alimentaire, maîtrise des coûts par la proximité, développement des productions agricoles locales



Mise en œuvre du nouveau règlement d'aides aux CUMA locales et aux entreprises agricoles individuelles en matière d'équipements nécessaires à la transition agro-écologique

Accompagnement des exploitations agricoles aux démarches de certification HVE (*Haute Valeur Environnementale*)



Installation et travail des commissions locales d'aménagement foncier agricole et forestier dans le cadre du projet autoroutier CASTRES-TOULOUSE



Pérennisation du Drive fermier départemental

Développement de la plate-forme « Achat Tarn »

Travail avec le pôle de compétitivité AgriSudOuest

Innovation pour rechercher des solutions innovantes en matière de logistique

Poursuite d'une aide départementale incitative à l'achat local pour les collèges, et plus largement mise en place d'un accompagnement en proximité des collèges afin qu'ils augmentent leur part d'achat tarnais et atteignent les objectifs de la loi EGALIM

Poursuite de la mise en œuvre de la Charte ECO-EHPAD



Mise en place au printemps 2021 d'un séminaire de réflexion sur le positionnement du vignoble gaillacois, en partenariat avec les acteurs de la filière, notamment la Maison des Vins, séminaire prospectif suivi de la définition et mise en œuvre d'un plan d'actions

MAINTIEN D'EMPLOIS DE PROXIMITE

168

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL FACE A LA CRISE SANITAIRE CONTRIBUE AUX ODD ?



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
Agir pour la sécurité sanitaire et alimentaire par le maintien des interventions des Laboratoires Départementaux aux tests de dépistage COVID-19			●			●		●				●						
Le Laboratoire Départemental d'Analyses en soutien aux tests de dépistage COVID-19			●															
Accroître l'autonomie alimentaire dans le Tarn en accentuant l'accès pour tous aux produits alimentaires locaux		●	●					●				●	●		●			
Participer au financement du fonds L'OCCAL au bénéfice des entreprises du commerce de proximité, de l'artisanat d'art et du tourisme								●										●
Soutenir les producteurs locaux en les accompagnant dans la commercialisation de leurs produits								●				●						
Soutenir la profession viticole tarnaise								●										
Accompagner l'innovation des exploitations agricoles et agro-alimentaires afin de favoriser les circuits-courts, le bio et le maraîchage		●	●					●	●		●	●						●
Préparer une campagne de communication de sortie de crise : promouvoir la destination Tarn								●			●	●						
Aider les prestataires touristiques (hébergeurs) dans la qualification de leur offre			●					●				●						
Accompagner les prestataires du Tarn dans leur repositionnement marketing			●					●				●						

- ✓ Le maintien du tissu économique et des emplois est la 1^{ère} priorité
- ✓ Une opportunité pour soutenir et promouvoir la consommation responsable
- ✓ La sécurité sanitaire et la santé par l'alimentation

AGIR EN FAVEUR ¹⁶⁹ DE LA CREATION ET DU

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?

	1 Eradication de la pauvreté	
	2 Lutte contre la faim	Soutien à l'installation et au développement de petites exploitations agricoles, particulièrement de maraichage Plan pour une alimentation de qualité et de proximité en restauration hors domicile Faciliter aux producteurs locaux l'accès à la commande publique (groupement de commande pour la restauration collective publique) Fédérer, stimuler la commercialisation de la production agro-alimentaire locale avec AGROPOINT
	3 Accès à la santé	Gestion des risques sur la santé humaine : aides à la prophylaxie et la santé animale Tests de dépistage COVID 19 mis en œuvre par Public Labos
	4 Accès à une éducation de qualité	
	5 Egalité entre les sexes	
	6 Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	
	7 Recours aux énergies renouvelables	
	8 Accès à des emplois décents	Tourisme durable : emplois et mise en valeur de la culture, du patrimoine et des produits locaux, tourisme vert et qualité rando-Tarn Soutien à la création d'activités agricoles, transmission des exploitations, innovation.
	9 Innovation et Infrastructures	Déploiement de produits touristiques adaptés au développement des usages numériques
	10 Réduction des Inégalités	

MAINTIEN D'EMPLOIS DE PROXIMITE

170

	Ville et communautés durables	Développement territorial : stratégie de convergence du développement touristique, en partenariat avec les territoires et acteurs. Aménagement foncier agricole préalable à la réalisation de l'autoroute CASTRES-TOULOUSE Aménagement des voies vertes et des itinéraires de qualité du PDIPR
	Consommation et production durables	Développement du Label tourisme et handicap (sites touristiques et prestations touristiques) Mise en place du drive fermier départemental Mise en place de la plate-forme départementale « Achat Tarn » en partenariat avec la CCI du Tarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn afin que les commerçants et artisans tarnais puissent proposer leurs produits
	Lutte contre le changement climatique	Appui à la gestion des risques climatiques en agriculture
	Vie aquatique	
	Vie terrestre	
	Paix, justice, institutions efficaces	
	Partenariats pour les ODD	Collecte et partage des données touristiques coordonnées par le CDT Développement d'une stratégie de convergence et de complémentarité des pôles et destinations touristiques tarnais



Schémas directeurs et documents cadre

Schéma routier Départemental

Charte d'Engagement Volontaire avec la Fédération Régionale du BTP

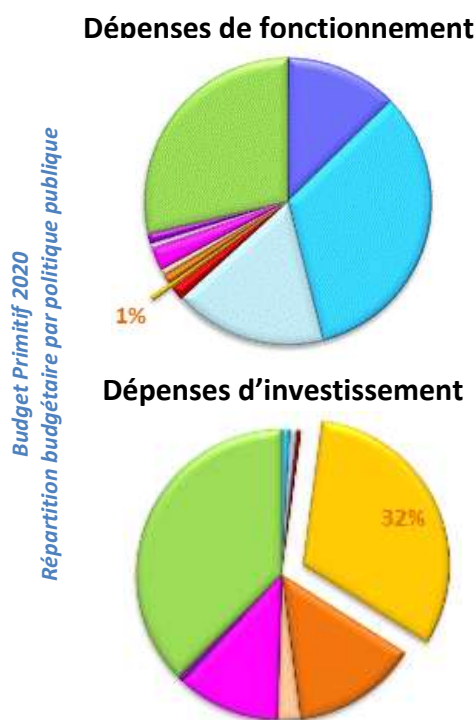
Schéma directeur de signalisation directionnelle

Dossier d'organisation de la viabilité hivernale

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Améliorer et entretenir les liaisons routières :

Développer, améliorer, renouveler, entretenir, exploiter, viabiliser, sécuriser le réseau, gérer le domaine public routier



Repères

4 150 Km de routes départementales
2400 ouvrages d'arts (ponts et murs de soutènement)
12 aires de covoiturage
2 000 km d'aménagements cyclables (voies vertes, vélo-route, circuits balisés)
8 000 km de dépendances vertes



Un Tarn ouvert, accessible et connecté

- ✓ Ouvrir le Tarn vers l'extérieur et améliorer la circulation intérieure
 - ouvrir le Tarn sur les autres départements et permettre le désenclavement routier des territoires :
 - assurer une liaison sécurisée entre les principales agglomérations
 - relier les pôles économiques
- ✓ Maintenir un réseau de transport en commun à un haut niveau de qualité
- ✓ Repenser le transport sous toutes ses formes :
 - mobilités douces, desserte ferroviaire, usage de la voiture individuelle (auto-partage et véhicules propres)

FAITS SAILLANTS 2020

PERSPECTIVES 2021



Aménagement RD 612 ALBI-CASTRES pour améliorer la sécurité routière (26 millions d'euros investis entre 2018-2022 pour améliorer, fluidifier et sécuriser) : phase 3 secteur DENAT-LOMBERS (créneau de dépassement, sécurisation de carrefours et arrêts de transports en commun)

Aménagement RD 964 GAILLAC-GRAULHET pour améliorer la sécurité routière, section LES PIGOTS-TECOU



Poursuite et analyse du dispositif de balisage dynamique d'une courbe de la RD612 par un procédé innovant (appel à projet national)

Aménagement aires multimodales RD612 DENAT ET LOMBERS



Expérimentation de bitume végétal sur la RD 622



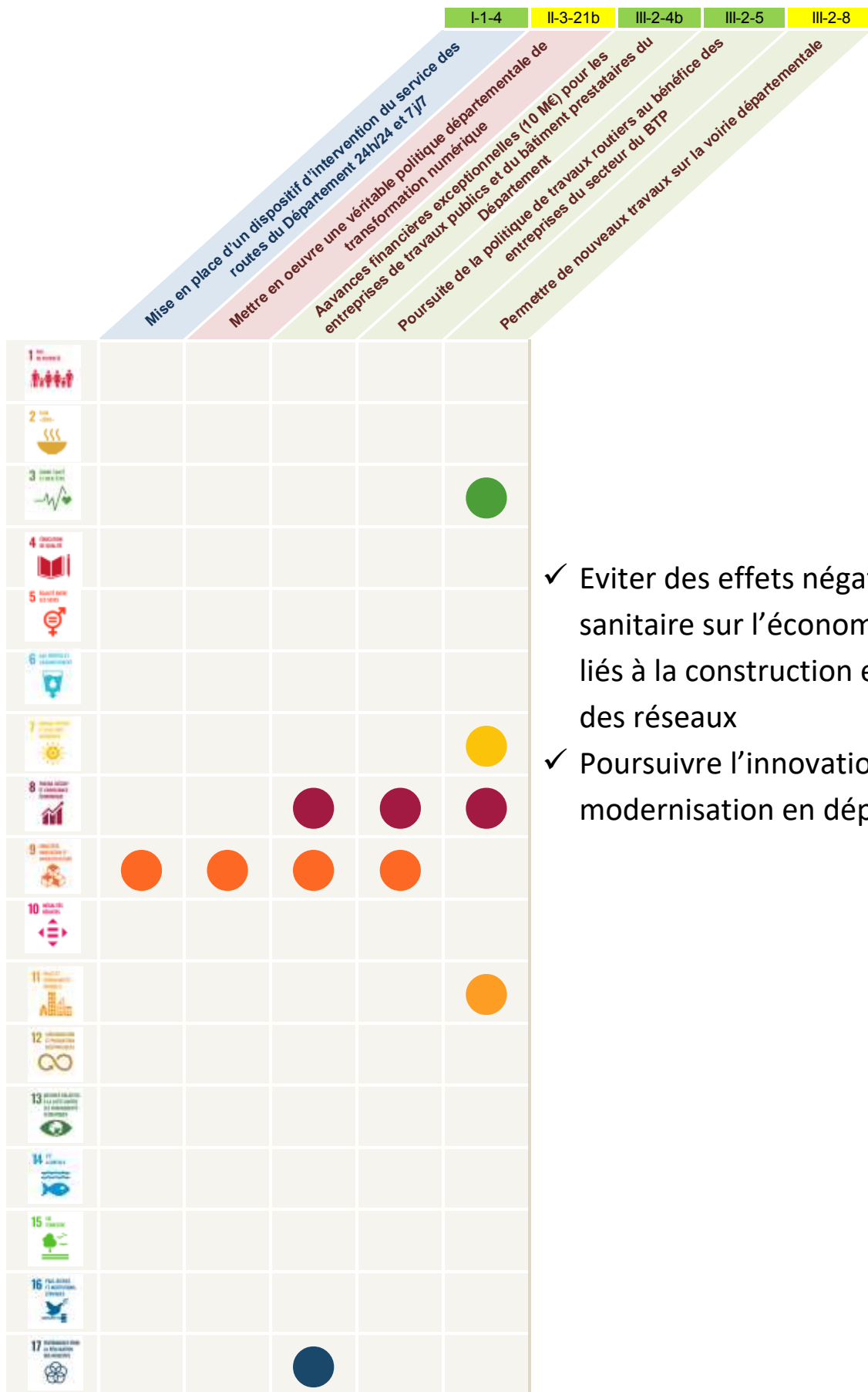
Aménagement RD 612 ALBI-CASTRES pour améliorer la sécurité routière, phase 4, secteur REALMONT-VENES (créneau de dépassement, sécurisation des carrefours et des accès riverains)



Développement du schéma des aires multimodales

Lancement d'une DUP pour le projet d'intégration d'une voie douce cyclable contigüe à la RD 964 GAILLAC-GRAULHET

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL 2020-2022 CONTRIBUE AUX ODD ?



- ✓ Eviter des effets négatifs de la crise sanitaire sur l'économie et l'emploi liés à la construction et exploitation des réseaux
- ✓ Poursuivre l'innovation et la modernisation en dépit de la crise

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?

	Eradication de la pauvreté	Réduire la vulnérabilité des populations : participation à la réparation des dégâts d'intempéries sur la voirie locale
	Lutte contre la faim	
	Accès à la santé	Aménagements routiers visant à réduire l'accidentologie Lutte contre les conduites addictives au volant : interventions dans les collèges, partenaire de manifestations grand public de sécurité routière
	Accès à une éducation de qualité	
	Egalité entre les sexes	
	Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	
	Recours aux énergies renouvelables	
	Accès à des emplois décents	
	Innovation et Infrastructures	Infrastructures routières durables Articulation développement routier et Plan vélo : développement du réseau cyclable, promotion de l'usage du vélo Plan départemental des aires multimodales Innovation : expérimentation de technologies BTP durables (matériaux, revêtements, dispositifs de sécurité, technologies numériques) Préparer le réseau routier aux technologies pour les futures mobilités liées à la révolution numérique (échange de données, véhicules autonomes, ...) Déploiement de dispositifs de surveillance et de sécurité en lien avec les usages numériques
	Réduction des Inégalités	



Ville et communautés durables

Accessibilité routière de tout le territoire tarnais
 Désenclavement aérien
 Désenclavement du Sud Tarn : A69 Castres-Toulouse
 Boisements des talus routiers, insertion paysagère des aménagements, compensation des abattages d'arbres d'alignement
 Routes : études d'impact environnemental des trames vertes et bleues



Consommation et production durables

Recyclage des matériaux de déconstruction routière
 Insertion de clauses environnementales dans la commande publique pour les chantiers routiers, en référence à la CEV avec le BTP (sobriété énergétique, réduction des déchets, des transports, des extractions de granulats)
 Mobilités et tourisme vert : accès aux itinéraires cyclables et voies vertes



Lutte contre le changement climatique

Approche du « bilan carbone » des grosses opérations de construction et aménagement routiers
 Participation au programme porté par ENERGIE-TARN d'équipement de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le réseau routier départemental



Vie aquatique



Vie terrestre

Fauchage raisonné
 Viabilisation hivernale : emploi de saumures à la place du sel, pour atténuer l'impact environnemental
 Surveillance et cartographie des espèces envahissantes sur le réseau routier



Paix, justice, institutions efficaces

Exemplarité du CD sur les pratiques d'entretien et de maintenance routière



Partenariats pour les ODD

Co-construction avec les EPCI du Plan départemental des aires multimodales

ASSURER UNE SOLIDARITE



Schémas directeurs et documents cadre

Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Tarn (SDTAN)

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Tarn 2018-2023 (SDAASP)

Contrat de progrès 2019-2024 avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)

Schéma départemental d'alimentation en eau potable

Schéma départemental d'assainissement collectif (2014)

Charte départementale de solidarité avec les territoires (9 février 2018)

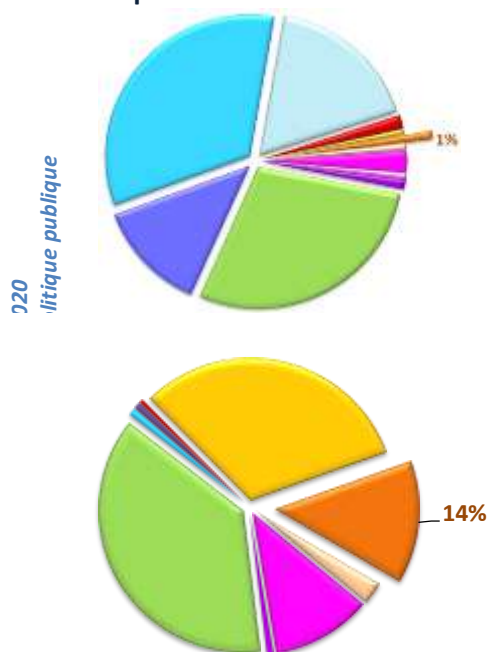
Règlement départemental du Fond de Développement Territorial (FDT)

Guide de l'ingénierie départementale

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Poursuivre les aménagements stratégiques essentiels pour l'économie Tarnaise dans le domaine du numérique
- ✓ Soutenir le développement territorial (conventions territoriales, contrats ATOUT-TARN, PNRHL, Portes du Tarn, A69 CASTRES-TOULOUSE, ...)
- ✓ Favoriser l'accès des services pour tous (suivi du SDAASP, Plan TARN SANTE)
- ✓ Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire (accès à l'eau potable, mise en conformité de l'assainissement collectif)
- ✓ Développer l'ingénierie territoriale.

Dépenses de fonctionnement



Repères

15 intercommunalités dont 3 communautés d'agglomération

45 prestations d'ingénierie territoriale proposées aux communes sur 10 domaines d'intervention, selon 3 niveaux d'accompagnement

30 millions de M³ d'eau potable produits par an

Un Tarn ouvert, accessible et connecté

- ✓ Ouvrir le Tarn vers l'extérieur et améliorer la circulation intérieure.
- ✓ Maintenir un réseau de transport en commun à haut niveau de qualité.
- ✓ Repenser le transport sous toutes ses formes, en finir avec la fracture numérique.

Un Tarn au service des solidarités humaines et territoriales

- ✓ Garantir l'accès, la préservation et le développement des services au public.
- ✓ Renforcer les solidarités entre les territoires pour une plus forte équité entre les tarnais.
- ✓ Soutenir les projets locaux en faveur de la transition écologiques.

Un cadre préservé

- ✓ Agir en faveur de la transition énergétique et écologique.
- ✓ Gérer et préserver les paysages et les ressources en eau.

Une offre de soins de santé de qualité

- ✓ Inciter les professionnels de santé, faciliter leur installation
- ✓ Développer de nouvelles formes de pratiques





Plan TARN SANTE : malgré la situation de crise sanitaire, poursuite des actions de promotion de l'accueil dans le Tarn (dépliant sur l'installation, promotion avec Tarn Tourisme, contacts utiles, réponses au cas par cas)

Organisation des assises de l'attractivité médicale (Février 2020)

Ingénierie territoriale : 300 dossiers instruits (eau, environnement, voirie, archives, musées, projets culturels, et sportifs, lecture publique, solidarité territoriale) pour une valorisation d'environ 400 000 €

Téléphonie mobile : 16 sites retenus au titre du dispositif couverture ciblée. 8 sites mis en service impactant 4 communes (Lacaze, Bellegarde Marsal, Arfons, Fontrieu).

Déploiement de 23 503 prises et commercialisation de 2 357 prises dans le cadre du **Réseau d'Initiative Publique**

Attribution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du **Schéma Directeur des Usages et Services Numériques**



Premières prises de contact avec des gestionnaires de services d'eau potable pour la mise en place **d'un dispositif de suivi quantitatif des effets du changement climatique sur des ressources stratégiques**.



Aménagement ZAE Portes du Tarn : avis favorable avec conditions du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature)

Mise en service de 6 installations assainissement collectif : 4 réhabilitations / 2 nouvelles

Adaptation du règlement départemental d'aide en matière d'alimentation en eau potable, intégrant une contribution dans le cadre du remplacement de réseaux d'eau potable pour améliorer leurs performances de transport et leur innocuité pour la santé

Restitution des conclusions du **suivi d'incidence des rejets domestiques sur le milieu récepteur** – aide à la décision pour orienter les stratégies en termes d'amélioration du traitement

Sensibilisation des exploitants de stations d'épuration au risque COVID : diffusion d'une plaquette d'information sur la continuité de service

Mise en place d'une aide financière liée aux surcoûts de traitement et de valorisation des boues d'épuration soumises aux restrictions en lien avec le COVID dans le cadre du plan de relance départemental



Renforcement du **Plan Tarn Santé** : accompagnement des projets collaboratifs portés par les territoires

Détermination de 16 nouveaux sites à retenir au titre de la liste 2021 du **dispositif couverture ciblée**

Poursuite du déploiement et de la commercialisation du **Réseau d'Initiative Publique**

Elaboration du diagnostic territorial et achèvement du **Schéma Directeur des Usages et Services Numériques**, pour engager sa mise en œuvre en 2022

Développement des actions du **réseau France Services** et de la labellisation des MSAP

Mise à jour et évolutions du **guide départemental de l'Ingénierie territoriale**



Poursuite de la mise en place d'un **dispositif de suivi quantitatif des ressources en eau stratégiques** pour l'eau potable dans le cadre des effets attendus du changement climatique



Développement du soutien départemental auprès des collectivités rurales visant à **diminuer les pressions sur les ressources d'eau potable** (amélioration des connaissances et des rendements des réseaux, gestion patrimoniale).

Reconduction du suivi d'incidence sur 20 installations avec intégration de la recherche des phtalates dans le cadre de la charte « **Villes et Territoire sans perturbateurs endocriniens** »

Maintien des actions d'ingénierie et du soutien à l'investissement des collectivités rurales visant à protéger les ressources, à produire, sécuriser et distribuer une eau de qualité

Assistance à la mise en œuvre des préconisations techniques inscrites dans les schémas communaux et intercommunaux d'assainissement

Sensibilisation auprès des collectivités sur les priorités en termes d'amélioration de traitement et/ou de création d'ouvrage épuratoire

Maintenir les actions de soutien concernant la gestion des boues



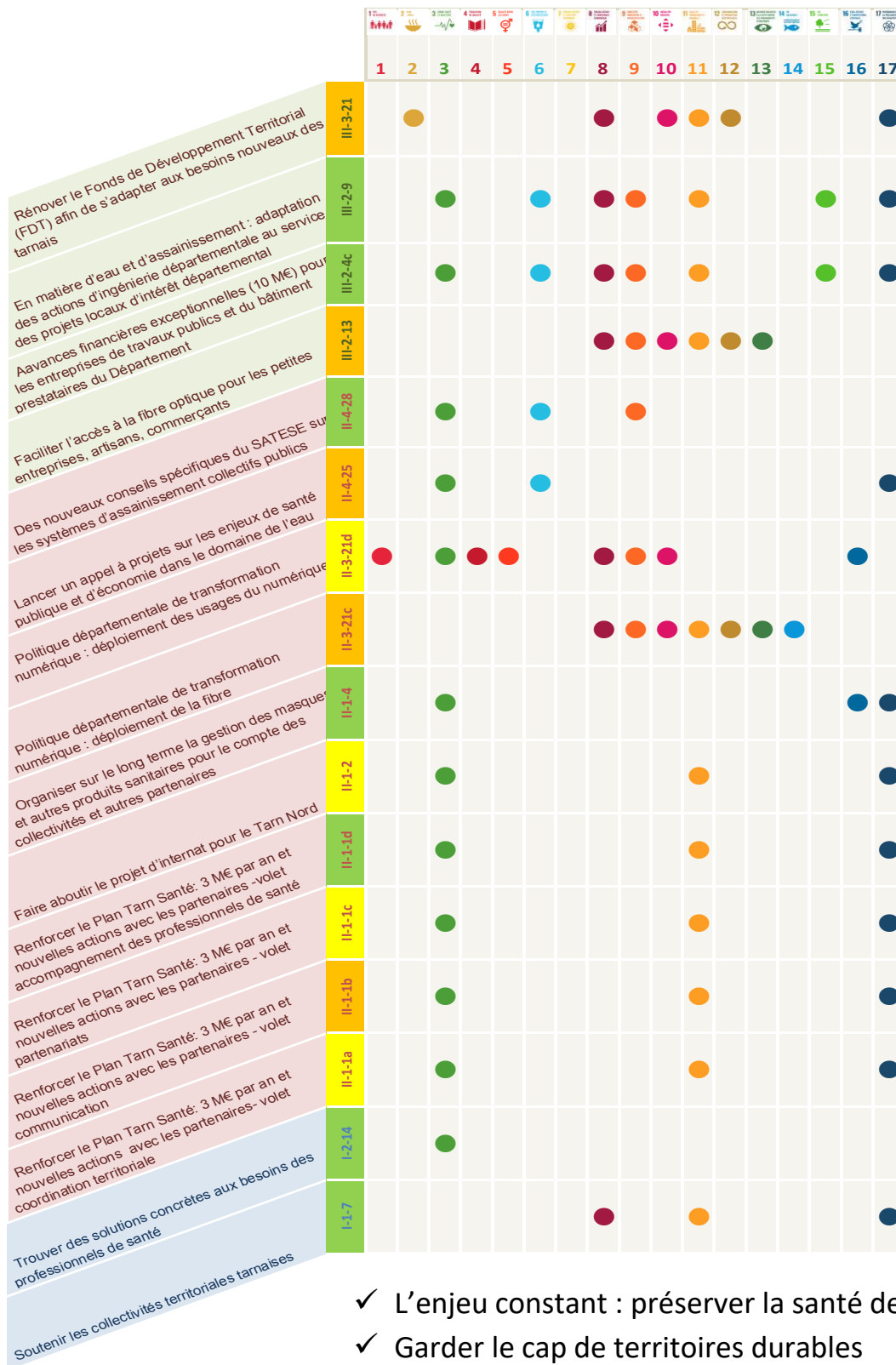
Soutien à la démarche de **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** portée par le PNRHL



Plan Tarn Santé : faire aboutir un projet d'internat pour le Tarn Nord (plusieurs partenaires concernés, le Département a commandé une étude de faisabilité)

Étendre le nombre de communes et EPCI adhérentes à la convention INGENIERIE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL FACE A LA CRISE SANITAIRE CONTRIBUE AUX ODD ?



- ✓ L'enjeu constant : préserver la santé des tarnais
- ✓ Garder le cap de territoires durables
- ✓ L'efficacité des actions dans la coopération et les partenariats






ASSURER UNE SOLIDARITE

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?

 <p>1 Eradication de la pauvreté</p>	<p>Maintenir et faciliter partout l'accès de tous à des services de base de qualité pour réduire la vulnérabilité des plus en difficulté: MSAP, RIP-écoles, crèches (<i>favoriser l'égalité professionnelle H/F</i>)</p> <p>Accès aux ressources et aux usages du numérique pour le plus grand nombre d'habitants : accélération de la desserte en THD</p> <p>Accompagnement des projets lecture publique et culture (études, projets et équipements) pour favoriser l'accès aux publics éloignés de la culture</p>
 <p>2 Lutte contre la faim</p>	<p>Ingénierie territoriale pour l'accompagnement de projets d'intégration des produits locaux dans la restauration collective (expertise du PNRHL)</p>
 <p>3 Accès à la santé</p>	<p>Soutien aux Maisons de santé pluridisciplinaires sur les territoires</p> <p>Accès à des services de santé essentiels de qualité : soutien à la mise en place des MSAP, mise en œuvre collaborative du Plan TARN-SANTE</p> <p>Ingénierie territoriale : projets aménagements sécurité routière, de structuration de l'offre locale de services de santé</p> <p>Soutien aux aménagements de sécurité routière (répartition des produits d'amendes de police)</p>
 <p>4 Accès à une éducation de qualité</p>	<p>Ingénierie territoriale : appui aux projets pour un environnement local propice à l'éducation artistique et culturelle, la lecture publique (maillage du réseau de bibliothèques), l'éducation au développement durable</p> <p>Sensibilisation et éducation à de bonnes pratiques d'usage de l'eau pour des prélèvements maîtrisés sur la ressource et pour réduire l'impact sur les rejets (quantitatifs et qualitatifs)</p> <p>Soutien aux équipements pour la petite enfance: construction-aménagement de crèches, locaux communaux pour accueillir en proximité les services PMI</p> <p>Soutien aux projets structurants de construction, regroupement d'écoles et services associés de proximité (CLAE, cantines), de mise en accessibilité handicapés</p> <p>Développer les usages numériques éducatifs au service de l'égalité des chances</p>
 <p>5 Egalité entre les sexes</p>	<p>Soutien financier pour l'aménagement de la Maison des femmes à ALBI, porté par des associations à vocation sociale</p> <p>Soutien au développement des MSAP pour favoriser l'autonomie des femmes par l'accès aux TIC et usages numériques</p>
 <p>6 Accès à l'eau salubre et à l'assainissement</p>	<p>Équité d'accès à l'eau potable de qualité (grand cycle de l'eau) et maîtrise du prix de l'eau (petit cycle de l'eau)</p> <p>Schéma départemental assainissement collectif : réduire les rejets directs non traités</p> <p>Réduire les émissions polluantes des rejets non domestiques (installations de prétraitement, conventions de pré-raccordement aux réseaux publics)</p> <p>Accompagnement des exploitants pour la surveillance réglementaire des micropolluants et substances dangereuses dans les 10 plus grosses installations AC (prestations de suivi de Public Labos).</p> <p>Usage maîtrisé des ressources en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - efficacité des stations et réseaux, dimensionnement et qualité des ouvrages de traitement /distribution - observatoire des ressources en eau mobilisées pour l'EP (mesure des risques sur l'approvisionnement en EP, modifications des usages au regard des changements climatiques) <p>Gestion intégrée des ressources en eau à plusieurs échelles de bassins (SDAGE AG, bassin TARN AVEYRON, syndicats de rivière), à vocation quantitative et qualitative (obligation de résultats sur la qualité des masses d'eau)</p> <p>Suivi des milieux amont-aval des stations d'épuration (mesures éco-toxicologiques) pour détecter et corriger les dysfonctionnements épuratoires</p> <p>Développement de ZRV (zone de rejets végétalisée), rétention de sécurité</p> <p>Gestion collective de l'eau : mise en place dans le cadre des SAGE des Commissions locales de l'eau (CLE)</p>

 <p>7 RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>	<p>Participation au financement de projets de production d'énergies renouvelables, de rénovation thermique de bâtiments communaux, de rénovation de l'éclairage public (portés avec ENERGIE-TARN) Promouvoir des systèmes d'assainissement de moins en moins énergivores sur les petites unités épuratoires, tels que les FPR (Filtres plantés de roseaux) Ingénierie territoriale : appui aux projets de production énergie renouvelable, rénovation et optimisation énergétique des bâtiments (expertise Territoire d'Énergie Tarn)</p>
 <p>8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS</p>	<p>Aides aux communes pour le maintien de commerces de 1ère nécessité de proximité en zones rurales Aides en investissement au développement des offices de tourisme de pôles, aux projets d'aménagement de zones de loisirs à vocation touristique (emplois touristiques) Ingénierie territoriale en faveur du tourisme durable : appui aux projets itinéraires et sites de randonnée, charte qualité rando, voie verte (expertise CDRP) Aménagement numérique : effets directs sur l'emploi local PME-TPE (réalisation du RIP, réseau d'initiative publique) et effets induit sur l'e-économie locale (croissance d'activité, nouveaux marchés), sur l'attractivité économique des territoires Développement des usages numériques : faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, développer le télétravail</p>
 <p>9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</p>	<p>Aménagement de la liaison autoroutière CASTRES-TOULOUSE Aménagement numérique : donner des capacités technologiques aux entreprises pour innover (R&D), développer l'activité et l'emploi Ingénierie territoriale routière : qualité et durabilité des infrastructures routières communales</p>
 <p>10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS</p>	<p>Développement du réseau tarnais de MSAP labélisées « Maisons France Service » Donner les moyens aux petites communes avec gratuité du service d'ingénierie (communes de moins de 5000 Hb, EPCI de moins de 25 000 Hb) La desserte numérique fixe et mobile de qualité (THD, 4G) donne une attractivité économique et résidentielle aux territoires ruraux</p>
 <p>11 VILLE ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Participation aux études pour l'intégration de la Trame verte et bleu dans les projets d'urbanisme Soutien aux projets : - de rénovation du PRNP (patrimoine rural non protégé) et du patrimoine culturel, - d'aménagement d'espaces paysagers, - de restauration du patrimoine culturel et muséal - d'aménagement d'espace publics communaux /intercommunaux (qualité, accessibilité, sécurité, résilience)</p> <p>Le développement des infrastructures et des usages numériques, des technologies des objets connectés est au service du développement territorial durable: télé procédures, télétravail, e-tourisme, partage de l'information, télé médecine, partage de la donnée L'implantation des supports pour la téléphonie mobile permet d'assurer des services essentiels tels que la sécurité civile (alerte SDIS) Ingénierie territoriale au service de territoires durables : accessibilité et sécurité routière, urbanisme, conduite de projets de solidarité territoriale (équipements publics, Plan Tarn Santé) Schémas départementaux Eau Potable et Assainissement Collectif : dimensionnements territorialisés pour une utilisation rationnelle des ressources, pour s'adapter aux changements climatiques. Soutien aux projets territoriaux qui facilitent l'accès aux services et le développement territorial, dont les MSAP Soutien à l'aménagement de la ZAE Portes du Tarn</p>

ASSURER UNE SOLIDARITE

 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES</p> <p>Consommation et production durables</p>	<p>Promouvoir des techniques et installations épuratoires dans une logique de réduction des déchets</p> <p>Appui et conseil en assainissement collectif : effets induits sur la commande publique responsable des maitres d'ouvrage (communes, EPCI)</p> <p>Soutien au volet touristique du PNRHL, créateur d'emploi, valorisant les produits locaux</p> <p>Garantir l'égalité d'accès des territoires aux technologies numériques au service de modes de production et de consommation durables.</p> <p>Ingénierie territoriale dans le domaine de l'eau (ouvrages hydrauliques, schémas directeurs), de l'économie circulaire (TRIFYL), de la connaissance des espaces naturels et forestiers</p>
 <p>13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</p> <p>Lutte contre le changement climatique</p>	<p>Adaptation aux aléas climatiques: maîtrise et réduction des prélèvements de production d'eau potable</p> <p>Impact positifs de l'aménagement numérique sur les mobilités : réduction des déplacements avec effet induit sur les émissions de GES</p>
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p> <p>Vie aquatique</p>	
 <p>15 VIE TERRESTRE</p> <p>Vie terrestre</p>	<p>Ingénierie territoriale : gestion des milieux aquatiques, expertise et gestion forestière (COFOR), gestion environnementale ENS, espèces invasives</p>
 <p>16 PAIX ET JUSTICE</p> <p>Paix, justice, institutions efficaces</p>	<p>Principe d'équité sur la valorisation des prestations d'ingénierie territoriale, conventionnement, suivi et traçabilité des prestations quantifiées</p> <p>Comités de Pilotage des projets de développement de territoire contractualisés</p> <p>Conférence départementale des exécutifs</p> <p>Guide des aides aux communes : transparence des règles d'attribution du FDT (nature des projets, assiettes et taux) pour éviter les discriminations territoriales, assurer aux communes une égalité d'accès aux aides départementales</p> <p>Accès à l'information facilité par le déploiement des moyens d'accès numériques, des MSAP</p> <p>Le développement des usages numériques facilitent l'accès aux droits et à la justice</p>
 <p>17 PARTENARIATS POUR LES ODD</p> <p>Partenariats pour les ODD</p>	<p>Pilotage de l'ingénierie territoriale : garantir la compatibilité des projets territoriaux avec les schémas directeurs des politiques publiques départementales</p> <p>Partenariats institutionnels pour mobiliser des expertises de qualité au service de l'ingénierie territoriale (ADM81, CPIE, COFOR, THEMELIA, CDRP, TRIFYL, TET, ...)</p> <p>Mise en cohérence de la politique de gestion de l'eau avec les politiques d'aménagement durable du territoire</p> <p>Dimension économie durable dans le projet de territoire de gestion de l'eau du Tescou</p> <p>La répartition du FDT prend appui sur des projets de territoires qui déclinent des programmes d'actions en cohérence avec la mise en œuvre des politiques publiques départementales. Les comités de pilotage des projets de territoires sont des instances multi partenariales d'échange pour mobiliser les ressources financières nécessaires aux projets.</p> <p>Débats avec les collectivités porteuses des projets de territoire sur la convergence des objectifs en matière de DD (et non sur l'opportunité des projets), en s'appuyant sur les outils de cohérence et de convergence établies en concertation avec l'Etat, la Région, les EPCI (livre blanc TARN 2030, SRADDET, SDANT, SDAASP)</p> <p>Coopération à des travaux universitaires multi-acteurs</p> <p>SDAASP : partage des connaissances et des ressources, mise en cohérence des actions territoriales en matière de services à la population, déploiement de partenariats multi acteur dans la mise en œuvre du plan</p> <p>Intégration de l'aménagement numérique dans un écosystème de partenariats et de collaborations entre les acteurs opérateurs numérique</p>



PRESERVER LES ¹⁸⁵RESSOURCES, LES SITES



Schémas directeurs et documents cadre

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Plan de Gestion des Etiages Tarn

Contrat de progrès 2019-2024 entre l'AEAG et le CD

Programme départemental Eco Collège 81

Plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens (2019-2021)

Plan Vélo : schéma des infrastructures cyclables et plan de promotion de l'usage du vélo (en préparation)

PDIPR (Plan départemental des itinéraires promenades et randonnée)

Schéma de développement des aires multimodales (préparation en cours, en partenariat avec les 16 intercommunalités)

Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (intégré au SRADDET OCCITANIE)

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Schéma Départemental des Espaces Naturels Tarnais (2020 – 2026)

NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT ¹⁸⁶

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau
- ✓ Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire : *paysages et lieux récréatifs de pleine nature*
- ✓ Agir en faveur de la transition écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique : *mobilités douces et itinérance, aires multimodales, accès des modes alternatifs à la route, éco-exemplarité et gestion des déchets, éducation à l'environnement et au développement durable, santé environnementale*

Dépenses de fonctionnement

Budget Primitif 2020
lire par politique publique



Dépenses d'investissement



Repères



- 2500** zones humides inventoriées dans le Tarn
- 7500** kms de cours d'eau
- 3** barrages gérés par le Département
- 81** sites classés ENS, dont 10 sites NATURA 2000
- 14** parcours aménagés en sites naturels protégés
- 1133** variétés fruitières et cépages anciens cultivés au Verger conservatoire départemental

Un cadre de vie préservé

- ✓ Agir pour la transition énergétique et écologique
 - Agir pour le climat, la santé, le logement, la prévention des déchets
 - Développer les énergies renouvelables
- ✓ Gérer préserver les espaces naturels, les paysages et les ressources en eau
 - L'animation et la concertation sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
 - L'évaluation de la qualité des milieux aquatiques
 - La protection et la valorisation des milieux naturels et des paysages du Tarn
 - La qualité des itinéraires de randonnée et le respect des espaces de pleine nature



Un Tarn ouvert, accessible et connecté

- ✓ Maintenir un réseau de transport en commun à un haut niveau de qualité
- ✓ Repenser le transport sous toutes ses formes : mobilités douces, desserte ferroviaire, usage de la voiture individuelle (auto-partage et véhicules propres)

PRESERVER LES ¹⁸⁷RESSOURCES, LES SITES

FAITS SAILLANTS 2020



Signature le 17 juin 2020 de l'accord cadre pour la randonnée Tarnaise pour la pérennisation et la qualification des randonnées au service du Tarn 2020-2023



Déploiement des actions du plan de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens (PPLCPE)
Publication du guide « ma maison sans perturbateurs endocriniens »



Elaboration et adoption du Plan Tarn à Vélo qui s'appuie sur la transition écologique, le sport-santé, l'attractivité du territoire, en lien avec la politique de mobilité
Aménagements pour l'accès des voies vertes aux personnes à mobilité réduite



Etude de la valorisation du plan d'eau de La Bancalié

Elaboration et adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels Tarnais (2020 – 2026)
Plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie d'intervention du Département en matière de biodiversité.
5 engagements, 4 axes, 16 objectifs et 65 actions.



Foire de la récup' et du réemploi réalisée en janvier 2020 à Graulhet, éco collèges
Introduction de clauses spécifiques « sans perturbateurs endocriniens » dans la commande publique départementale



Participation au Projet de Territoire du Tescou

PERSPECTIVES 2021



Déploiement des actions du plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens (PDLCE)
Mise en œuvre du plan «0 plastique»



Mise en œuvre du Plan Tarn à Vélo (chemin des mineurs, vallée du Cérou, axe Gaillac Saint Sulpice)



Lancement de l'étude de la valorisation du plan d'eau de Fourgoue (2020-2021) et mise en œuvre des actions
Finalisation et accompagnement technique et financier de la valorisation du barrage de Bancalié
Lancement du réseau départemental du suivi des cours d'eau dans le cadre du RDSEA , programme de suivi des débits sur les ressources en eau superficielles
Mise en œuvre du schéma départemental des espaces naturels par le lancement d'opérations sur les ENS dont le Département est propriétaire : cas du Conservatoire départemental de Puycelsi (vallon de l'Oudoulou)
Portes ouvertes au Conservatoire départemental de Puycelsi
Lancement de la consultation préalable aux travaux de rehausse du barrage de Saint-Géraud



Sensibilisation à l'éco-consommation afin d'induire une réduction des déchets (organisation de la « foire à la récup » sur Mazamet)
Eco-collèges 81 : participation au forum EDD sur les solidarités (reporté de 2020 à 2021 en raison de la crise sanitaire)
Introduction de nouvelles clauses spécifiques « sans perturbateurs endocriniens » dans la commande publique départementale



Participation aux actions mises en œuvre dans le Projet de Territoire du Tescou en 2021
Lancement d'une réflexion territoriale sur la filière hydrogène dans le Tarn
Etude sur la structuration de la gouvernance de la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin hydrographique Tarn Aveyron

NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT

	I-1-5	II-4-24	II-4-27
1			
2			
3		●	●
4			
5			
6	●	●	
7			
8		●	●
9			
10			
11			●
12		●	
13			●
14			
15		●	●
16			

Permettre le suivi des ouvrages hydrauliques

Mettre en oeuvre un plan d'action ambitieux «pour un territoire sans perturbateurs endocriniens» et viser l'objectif «zéro plastique»

Renforcer les mobilités alternatives

- ✓ Sans être son cœur de cible, le Plan de soutien départemental prend en compte la dimension environnementale des effets de la crise sanitaire
- ✓ C'est l'opportunité d'accélérer les transitions en termes de santé environnementale et de mobilités douces.
- ✓ C'est veiller à mieux sécuriser la qualité des ressources

PRESERVER LES ¹⁸⁹RESSOURCES, LES SITES

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?

 <p>1 ERADICATION DE LA PAUVRETÉ</p>	<p>Eradiation de la pauvreté</p>	
 <p>2 LUTTE CONTRE LA FAIM</p>	<p>Lutte contre la faim</p>	<p>Les plans de gestion agricole des espaces naturels (sensibles ou ordinaires) renforcent la viabilité économique de petites exploitations agricoles Préservation des ressources biologiques cultivées à l'éco-conservatoire et diffusion des ressources génétiques (accès à l'utilisation et aux savoirs).</p>
 <p>3 ACCÈS À LA SANTÉ</p>	<p>Accès à la santé</p>	<p>Santé environnementale : Plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens Contribution au développement forestier pour lutter contre la pollution (puits de carbone) Lutte contre la prolifération des espèces végétales invasives, des espèces vectrices de maladies, pour limiter les risques sanitaires liés. Plan Vélo : effets induits sur la santé humaine</p>
 <p>4 ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>Accès à une éducation de qualité</p>	<p>Animation du réseau ECO-COLLEGES 81 Education scientifique et environnement : actions avec le CPIE, la LPO Education à de bonnes pratiques d'usage et d'économies de l'eau (pour des prélèvements maîtrisés sur la ressource, pour réduire l'impact des rejets) Parcours et actions pédagogiques (scolaires et grand public) dans les espaces naturels, le verger-conservatoire, les forêts et bases de loisirs départementales</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>Egalité entre les sexes</p>	
 <p>6 ACCÈS À UN TRAVAIL DÉCENT ET À UN REVENUE DÉCENT</p>	<p>Accès à l'eau salubre et à l'assainissement</p>	<p>Protection, restauration, gestion des écosystèmes liés à l'eau : zones humides et forêts, gestion intégrée des ressources en eau. Schéma départemental assainissement collectif: réduire les rejets directs non traités aux milieux naturels Améliorer la qualité de l'eau : assurer la qualité de la ressource naturelle en eau (grand cycle de l'eau) autant que la qualité du service de distribution Gestion intégrée des ressources en eau à plusieurs échelles de bassins: SDAGE AG, bassin TARN AVEYRON, syndicats de rivière (GEMAPI, engagement sur des objectifs de qualité de la ressource). Gestion quantitative des ressources en eau Suivi des milieux amont-aval des stations d'épuration, développement de ZRV (zone de rejets végétalisée)</p>
 <p>7 TRAVAIL DÉCENT ET REVENUE DÉCENT</p>	<p>Recours aux énergies renouvelables</p>	
 <p>8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS</p>	<p>Accès à des emplois décents</p>	<p>Impact économique local des chantiers de restauration et entretien des espaces naturels (agriculteurs, éleveurs, TP), d'entretien et d'exploitation forestière (TPE du secteur forestier) Tourisme vert durable : démarche qualité "Rando'Tarn", portée par la CDESI Recours aux structures IAE et ESAT pour l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt départemental</p>



Innovation et Infrastructures

Aménagement voies vertes et itinéraires de qualité dans le cadre de la gestion du PDIPR, avec l'objectif de créer un réseau d'aménagements cyclables de qualité dans le Tarn



Réduction des Inégalités

Préserver le patrimoine naturel en privilégiant les essences locales dans les haies bocagères

La gestion et restauration des Espaces Naturels permet de limiter les risques naturels d'inondation (zones humides, haies bocagères).

Sécuriser et rendre accessible à tous les parcours récréatifs (forêts et bases départementales, sites inscrits au PDESI, au PDIPR) tout en préservant le patrimoine naturel



Ville et communautés durables

Mise en œuvre de contrats de réciprocité-solidarité sociaux économiques entre collectivités locales urbaines et rurales (exemple : agglo Montpellier-CC Haut-Languedoc)

Politiques de gestion environnementale intégrée des milieux naturels (ENS, forêts, cours d'eau)

Promouvoir le bois local dans la construction bois

Veille environnementale sur la prise en compte de l'impact environnemental des projets ENR (parcs éoliens et PV)

Education à l'environnement et au développement durable, à l'éco-citoyenneté en direction du grand public et des scolaires

Rendre accessibles à tous (jeunes, seniors, sportifs, personnes handicapées) les espaces récréatifs de pleine nature



Consommation et production durables

Programme d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et à l'écocitoyenneté, dont ECO-COLLEGES 81

Prévention des déchets : Foire à la récup'

Réduction des déchets induite par le Plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Soutien à TRIFYL : prévention, réduction, valorisation des déchets ménagers

Gestion forestière durable : protéger les ressources, réguler la fréquentation des publics (tourisme, sports, loisirs)

Clauses environnementales dans la commande publique pour les études-inventaires naturels, les fournitures et l'entretien des Espaces Naturels

Valorisation pédagogique des Espaces Naturels pour renforcer les connaissances environnementales du grand public



Lutte contre le changement climatique

Adaptation aux aléas climatiques : maîtrise et réduction des prélèvements de production d'eau potable

Prise en compte des changements climatiques dans l'entretien du réseau d'espaces naturels et forestiers

Inciter les publics à agir contre le changement climatique : valorisation pédagogique des espaces naturels ouverts au public, des espèces cultivées du verger conservatoire



Vie aquatique

PRESERVER LES ¹⁹RESSOURCES, LES SITES



Vie terrestre

Connaître et diffuser la connaissance des espaces naturels dans leur diversité, leur localisation, leur sensibilité et leurs attraits
Conserver les espaces naturels sensibles, la biodiversité ordinaire et cultivée et rétablir les dynamiques écologiques, restaurer les écosystèmes dégradés et expérimenter des modes de gestion et d'aménagement
Valoriser le patrimoine naturel et faire découvrir, à tous les publics, les espaces naturels et leurs usages
Promouvoir les dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives autour d'acteurs engagés pour la biodiversité tarnaise
Animer le pôle départemental des ZH (zones humides)
Être en appui aux communes, aux agriculteurs, aux particuliers
Gestion forestière PEFC
Limiter l'appauvrissement de la biodiversité
Donner accès à l'utilisation des ressources génétiques du Conservatoire Départemental d'Espèces fruitières et Vignes Anciennes
Connaitre, surveiller, prévenir la propagation des espèces invasives ou vectorielles
Portés à connaissance et avis sur le volet environnemental des documents d'urbanisme (milieux naturels à protéger, Trame Verte et Bleue)



Paix, justice, institutions efficaces

Accord cadre CDT- CD – CDRP : prise en compte de nouveaux enjeux de dimension sociale- tourisme-environnement-sports (multi pratiques, accessibilité, sport-santé, itinérance)

Appui aux EPCI (prestations d'ingénierie territoriale) sur les projets d'espaces de randonnée pour un développement cohérent des itinéraires

Mise en cohérence de la politique de gestion de l'eau avec les politiques d'aménagement durable du territoire

Cohérence des politiques de DD : avis sur la planification urbaine, les schémas et documents d'urbanisme, les impacts environnements des projets d'infrastructures
Exercice du droit de préemption sur les ENS

Mise en cohérence des politiques départementales routière, sportive et environnementale

Partage et échange des données d'inventaire des espèces et milieux, de suivi des espaces naturels (pôle des ZH, portés à connaissances environnementaux)

Partenariats et collaborations techniques avec les collectivités territoriales, l'Etat, les associations à vocation environnementale, les instituts techniques (ONCCF, AFB, ONF), les organismes consulaires

Observatoire de l'eau

Concertation des collectivités locales et associations pour connecter les itinéraires cyclables sur le territoire (Plan vélo)



Partenariats pour les ODD

ESPACES NATURELS DU TARN



Schéma départemental
Une nature pour les territoires tarnais



AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR LES MEMES CHANCES



Schémas directeurs et documents cadre

Projet Educatif Départemental

Charte contre le gaspillage dans les collèges

Guide de l'offre pédagogique pour les écoles collèges et lycées

Schéma de développement des enseignements artistiques

Convention cadre Tarn éducation culture 2018-2020

Schéma stratégique départemental de développement de l'Occitan 2019-2023

A TOUS LES JEUNES TARNAIS DE REUSSITE

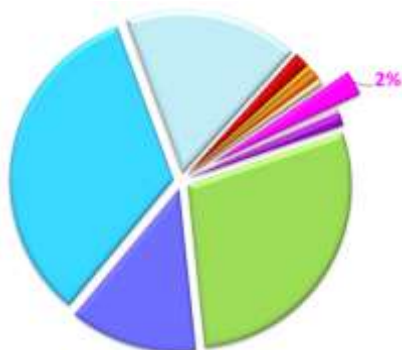
194

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

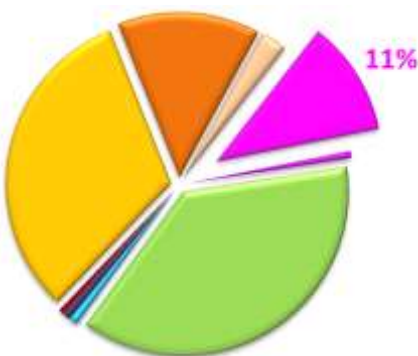
- ✓ Contribuer à la réussite éducative pour tous et à la lutte contre le décrochage scolaire
- ✓ Favoriser l'éducation citoyenne : le Conseil Départemental Jeunes
- ✓ Mieux être et mieux vivre ensemble : la restauration scolaire de qualité et le bien-manger
- ✓ Favoriser l'autonomie des jeunes pour une ouverture sur le monde : l'accès aux activités scientifiques, artistiques, culturelles et sportives, au patrimoine Occitan
- ✓ Investir dans l'enseignement supérieur de proximité pour étudier dans des conditions de vie de qualité

Dépenses de fonctionnement

Budget Primitif 2020
Répartition budgétaire par politique publique



Dépenses d'investissement



, 20

Repères



31 collèges publics, **12** collèges privés ont accueilli **18 424** élèves (2019-2020)

73 000 jeunes scolarisés dans le Tarn des écoles aux établissements d'enseignement supérieur (2019-2020)

18 965 chèquiers collégiens distribués (2020-2021)

Une vie familiale et citoyenne épanouie

- ✓ Ouvrir les jeunes tarnais sur le monde
 - Offrir les meilleures conditions d'enseignement
 - Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous
 - Faire des jeunes les citoyens de demain

Un Tarn ouvert, accessible et connecté

- ✓ En finir avec la fracture numérique : déployer en 5 ans la fibre optique jusqu'à l'utilisateur
 - Utiliser le numérique pour déployer les nouvelles technologies dans les collèges

Une jeunesse au cœur des préoccupations

- ✓ Assurer l'autonomie et la capacité d'innovation des jeunes.



AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR LES MEMES CHANCES

FAITS SAILLANTS 2020



Opération enseignement des gestes de 1^{er} secours aux élèves de 4^{ème}, en collaboration avec le SDIS



Pack rentrée collégien (élèves de 6^{ème}) complété par une calculatrice
Expérimentation dans 3 collèges du projet « FLUX » porté avec Media-Tarn pour l'éducation à l'image et aux multimédias
Fin de l'équipement des collèges en défibrillateurs conformément à la réglementation
Lancement des travaux de construction du nouveau collège « Les Cèdres » à Castres
Finalisation de l'étude démographique préalable à la création d'un nouveau collège dans l'Ouest du département
Achat et distribution d'EPI pour les agents des collèges et distribution de masques aux collégiens contre la COVID-19



Etudes de maîtrise d'œuvre sur la première tranche de capteurs photovoltaïques dans les collèges.



Formations des personnels de cuisine dans plusieurs collèges pour la confection de repas alternatifs
Dans le cadre du PDLCPPE : état des lieux des produits utilisés pour l'entretien des restaurants scolaires et locaux, des matériels et équipements de cuisine au regard de l'exposition aux PE
Lancement des autodiagnostic qualité de l'air dans les collèges
Mesures de radon dans les collèges de la zone 3



Réalisation par le CDJ d'un projet vidéo visant à lutter contre les addictions numériques.

PERSPECTIVES 2021



Mise en place d'une Charte civique pour promouvoir les valeurs d'entraide et de respect de la part des collégiens à l'égard du travail des agents des collèges
Mise en place d'une démarche de sensibilisation au vivre ensemble dans le respect de l'égalité entre filles et garçons en s'appuyant sur les ENT et en partenariat avec des associations dédiées
Projet de création d'une plateforme départementale pour mettre en relation les élèves de 3^{ème} avec des entreprises locales pour effectuer le stage obligatoire d'observation



Développement avec Média-Tarn du dispositif FLUX
Campagne de renouvellement et mise à niveau des casiers à cartable
Lancement du projet de construction du nouveau collège Ouest (mandat et concours de maîtrise d'œuvre)
Lancement du projet de restructuration du collège de Graulhet intégrant la rénovation énergétique du collège (mandat et désignation du Maître d'Œuvre)
Achèvement de la construction du nouveau collège à énergie positive à Castres, qui sera mis en service à la rentrée 2021 pour accueillir 480 élèves



Extension à tous les collèges des méthodes expérimentées pour lutter contre le gaspillage alimentaire, dont la méthode d'évaluation des déchets alimentaires
Préparer les collèges à l'obligation en 2023 au tri des déchets à la source : participation à AAP ADEME en collaboration avec TRIFYL pour la gestion et la valorisation des bio-déchets des collèges
Plan photovoltaïque dans les collèges publics de 4M€ (installations avec revente partielle ou consommation totale) :

- Travaux sur la première tranche de capteurs photovoltaïques
- Lancement des études sur la deuxième tranche de capteurs



Poursuite des formations des cuisiniers
Mise en place d'un plan restauration scolaire 2020-2022 dans la perspective en 2023 d'un accroissement significatif de l'utilisation des denrées locales
Dans le cadre du PPLCPE : mise en place de préconisations et solutions pour l'entretien et la restauration scolaire sans PE
Plan « O plastique » : réduction de l'usage de plastiques dans les collèges
Etude de solutions pour une meilleure gestion des déchets d'entretien des espaces verts



















Mise en place d'une association des anciens Jeunes Conseillers départementaux du Tarn dans la perspective de préparer un rassemblement en 2022 pour les 30 ans du CDJ

A TOUS LES JEUNES TARNAIS DE REUSSITE

196

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL 2020-2022 CONTRIBUE AUX ODD ?

	I-1-8	I-2-16	I-2-17	I-5-38	I-5-39	I-5-40	III-2-6	III-2-7	III-2-12	III-2-4a
1 				●	●					
2 				●	●					
3 		●	●	●	●	●	●			
4 			●	●			●			
5 							●			
6 										
7 						●				
8 	●					●	●	●	●	
9 										
10 			●	●						
11 						●				
12 				●						
13 							●			
14 										
15 										
16 										

2 enjeux prépondérants :

- ✓ Protéger la **santé humaine**
- ✓ Eviter la récession dans l'**activité économique**, liée aux infrastructures scolaires.

197

AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR LES MEMES CHANCES

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?



Eradication de la pauvreté

Aide aux familles modestes pour l'accès à la restauration scolaire
Dictionnaire et calculatrice offerts aux élèves de 6^{ème}
Ouverture à tous et incitation aux activités culturelles et sportives, EAC dans les collèges (levier de lutte contre la pauvreté)



Lutte contre la faim

Restauration scolaire : aide aux familles modestes, promotion du bien-manger, répondre aux besoins nutritionnels des adolescents



Accès à la santé

Eliminer l'usage de produits d'entretien nocifs pour la santé sans compromettre la qualité d'hygiène des locaux, avec un ciblage particulier sur ceux contenant des perturbateurs endocriniens
Eliminer les contenants en plastique en contact avec l'alimentation en restauration scolaire
Accompagnement des collèges à la mise en place de Plan de maitrise sanitaire et à leur mise à jour permettant de produire des repas dans des conditions sanitaires optimales et préserver la santé des jeunes de tout risque alimentaire
Autodiagnostic qualité de l'air mis en place dans tous les collèges
Surveillance de la qualité de l'eau (intervention de Public Labos)
Santé des jeunes par le sport : chèques *Activités sportives, Bouge-toi !, pass'sport* inclus au chéquier collégien



Accès à une éducation de qualité

Contribution à la qualité-gratuité de l'enseignement en assurant un environnement éducatif adapté et qualitatif (écoles RP, collèges, campus universitaires)
Organisation et financement des transports scolaires des élèves et étudiants handicapés
Assurer les conditions matérielles d'accessibilité sans discrimination (de handicap et de genre notamment), optimiser les conditions de sécurité (PnadinePIC)
Enseignement artistique spécialisé à la portée du plus grand nombre (CMDT, ADDA, soutien aux projets EAC portés par les collèges)
Diffusion des œuvres de l'Artothèque départementale dans les collèges
Conseil départemental Jeunes pour l'engagement citoyen et la vie démocratique
Education au DD : animation du réseau Eco-Collèges 81

A TOUS LES JEUNES TARNAIS DE REUSSITE

198



Egalité entre les sexes

Créer un environnement éducatif sans discrimination de genre
Efforts portés sur l'adaptation des vestiaires pour filles



Accès à l'eau salubre et à l'assainissement



Recours aux énergies renouvelables

Développement de la production et consommation d'énergies renouvelables :
3 raccordements à un réseau de chaleur, 1 chaufferie bois, 3 installations photovoltaïques avec revente partielle
Amélioration performance énergétique : volet rénovation thermique du PPIC, optimisation de l'exploitation des chaufferies, contrats de fourniture d'énergie avec intéressement aux économies (P1-P2-P3)



Accès à des emplois décents

Activité économique locale induite par les travaux de construction, rénovation, entretien des collèges
Partenaires du chéquier collégien : 300k€ injectés dans l'économie locale
Clauses sociales (insertion professionnelle, égalité Homme/Femme, protection sociale des travailleurs, ...) dans la commande publique, en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée (THEMELIA)
Respect de la charte ETHIBAT (collectivités locales-FFBTP) : lutte contre l'emploi illégal et pour l'emploi local



Innovation et Infrastructures

Plan départemental du numérique des collèges 2018-2020 : déploiement des technologies et usages du numérique, classes mobiles (tablettes individuelles en réseau WIFI)
Déploiement et maintenance des ENT



Réduction des Inégalités

Le chéquier collégien : faciliter à tous sans discrimination l'intégration par le sport, la culture, les loisirs



Ville et communautés durables

Réseau des principaux de collège : ateliers thématiques et partages d'expériences, liens rural-urbain
Soutien aux réseaux d'écoles pour la vitalité scolaire des territoires
Chéquier-collégien : favoriser les liens sociaux et économiques sur le territoire (répartition des prestataires et mobilité des bénéficiaires)
Construction du nouveau collège "Les Cèdres" à CASTRES avec intégration environnementale du projet sur le territoire de la ville

AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR LES MEMES CHANCES

	Consommation et production durables	<p>Lutte contre le gaspillage alimentaire : ajustement des quantités préparées et distribuées en fonction de l'appétit des enfants, mise en place de bars à crudités, mise en place de cellules de refroidissement pour resservir les restes non présentés aux convives le lendemain, mise en place de tables de troc (antérieur à la COVID19), réduire le nombre de plats proposés, soutien à l'achat de matériels performants (fours basse température, sauteuses multifonctions, ...) pour produire des repas de qualité, des plats savoureux</p> <p>Commande publique responsable : groupement d'achats départemental pour les produits alimentaires locaux</p> <p>Entretien général et technique des locaux des collèges : gestion écologique des produits d'entretien</p> <p>Mise en place d'actions et d'outils dans les collèges pour valoriser (dont compostage de masse dans 2 collèges, compostage des épluchures de cuisine dans 6 établissements), recycler, réemployer, diminuer les emballages</p> <p>Formation du personnel de cuisine : répondre aux exigences de la loi EGALIM, réduire le gaspillage alimentaire (repas végétariens, utilisation de produits frais, équilibres alimentaires, ...)</p> <p>Construction du collège « Les Cèdres » de Castres : ossature bois avec du bois local certifié Massif-Central</p> <p>Respect de la charte réduction des nuisances sur les chantiers de rénovation des collèges (bruits, déchets, stationnement, ...)</p>
	Lutte contre le changement climatique	
	Vie aquatique	
	Vie terrestre	
	Paix, justice, institutions efficaces	<p>Concertation des usagers et acteurs sur les projets de construction des collèges</p>
	Partenariats pour les ODD	<p>Saisie d'opportunités de partenariats pour le développement durable dans le cadre du dispositif Eco-Collèges⁸¹</p> <p>Soutien aux partenariats et mutualisations entre les établissements</p> <p>Partenariats institutionnels avec Etat (Education Nationale)</p> <p>Partenariats avec les collectivités locales (communes, EPCI) pour l'utilisation scolaires d'équipements sportifs ou culturels</p> <p>Partenariats avec les prestataires du chéquier-collégien (collèges, associations, entreprises, collectivités locales)</p> <p>Partenariat avec le GIP Public Labos pour la maîtrise sanitaire et le groupement de commandes</p> <p>Partenariat avec l'association AGROPOINT pour le groupement de commandes et la nutrition</p> <p>Partenariats institutionnels (Maisons des services publics, Mairies, Centres communaux d'actions sociales, points d'accueil numérique) pour les demandes dématérialisées de l'Aide à la Restauration Scolaire</p>

A TOUS LES JEUNES TARNAIS DE REUSSITE



PROMOUVOIR LES²⁰¹ PRATIQUES SPORTIVES



Schémas directeurs et documents cadre

Plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)

Charte du randonneur motorisé responsable

Politique sportive rénovée du Département du Tarn (Mars 2019)

« Promouvoir les pratiques sportives et mettre le sport au service de notre territoire » (*le sport pour tous et le sport au service de l'animation, l'attractivité, le rayonnement du Tarn*)

Plan Tarn Jeunesse 2021-2025

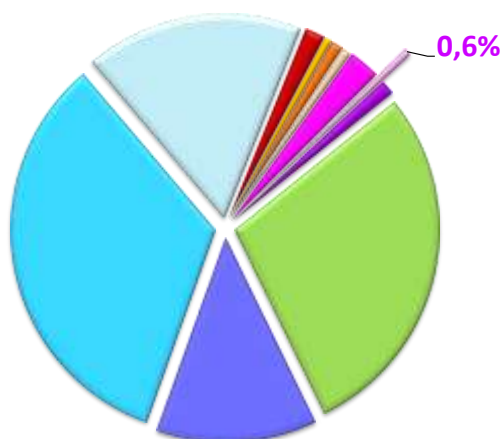
NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire
- ✓ Mettre le sport au service de l'animation, l'attractivité et le rayonnement du Tarn
- ✓ Soutenir les acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes



Dépenses de fonctionnement

Budget Primitif 2020
Répartition budgétaire par politique publique



Repères

22 000 manifestations sportives habituellement organisées chaque année dans le Tarn, dont une grande partie n'ont pas pu se tenir en 2020

20 jeunes bénéficiaires d'un parrainage sportifs du Département en 2020

63 comités sportifs adhérents au CDOS, qui représentent **1 300** clubs tarnais

Plus de **150** clubs locaux et comités départementaux ont bénéficié des mesures prévues dans le Plan de soutien pour aider les associations à travers des aides financières d'urgence ou le maintien des subventions.

1 900 équipements sportifs

Un Tarn sportif et culturel

Le sport et la culture sont des éléments importants de l'intégration, de la vie sociale et de l'éducation

- ✓ Faire du Tarn le territoire de toutes les pratiques sportives
 - Soutenir les événements et équipements sportifs pour tous
 - Favoriser l'égal accès à la pratique sportive
- ✓ Ouvrir les jeunes tarnais sur le monde, développer les activités de plein air accessibles au sport et au vivre ensemble et favoriser l'accès des publics éloignés aux loisirs éducatif

Un Tarn dynamique et attractif

- ✓ Valoriser les atouts du Tarn, renforcer l'économie locale : développer le tourisme vert et les services associés, renforcer les liens entre les activités de pleine nature (randonnée, cheval, canoé, vélo...)
- ✓ Développer et relier l'offre touristique : sport bien-être, sport-santé et itinérance randonnée



PROMOUVOIR LES²⁰³ PRATIQUES SPORTIVES

FAITS SAILLANTS 2020



TARN TERRE DE JEUX 2024 : sport bien-être, Tarn solidaire, sport durable, labellisation « génération 2024 » des collèges. Volets fortement perturbés par la crise sanitaire

Faits marquants liés à la crise : accompagnement financier des associations, et accompagnement technique des dirigeants. Plus de 150 associations aidées dans le milieu sportifs (clubs, organisateurs d'événements locaux à nationaux, comités sportifs départementaux) et plus de 30 associations locales et départementales dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire.



Renouvellement de la **journée « handicap et sports de nature »**
Collaborations entre les Bases de loisirs départementales (BLD) et les services ASE et renforcement des liens avec la Direction de la Solidarité pour mieux prévenir les violences faites aux enfants.

Travail renforcé dans le cadre de la crise sanitaire : préparation des Bases de loisirs à l'ouverture d'un centre d'urgence pour les enfants et jeunes, en cas de nécessité au printemps (finalement pas utilisé). Puis accueil de nombreux enfants et jeunes suivis par les Services de la Direction de la solidarité sur les séjours vacances organisés en juillet et août, et labellisés « Vacances apprenantes ».



Inscription au PDES1 du plan d'eau de la Roucarié (base nautique multi activités et captage d'eau potable)

Poursuite de l'accompagnement du projet de **pôle escalade et nature de MONT-ROC**.

Lancement d'une offre de **parcours d'orientation à thèmes** sur 2 sites (Cap Découverte et espace de loisirs Les Etangs).



Intégration des Bases de loisirs départementales au **groupement de commande départemental de produits alimentaires**.

Mise en œuvre de systèmes de récupération d'eau de pluie sur les BLD



Installation par le CD et le CDOS du Comité de pilotage interinstitutionnel pour déployer les partenariats multi-acteurs et la programmation du projet **TARN TERRE DE JEUX 2024**.

Projet territorialisé de pôle Nature et Escalade de MONT-ROC :

Formalisation des partenariats entre le département et l'EPCI, ralentie par la crise sanitaire

Vote du PLAN TARN JEUNESSE 2021-2025, le 13 novembre 2020 : 10 mois de travail avec les partenaires (plus de 100 personnes présentes à la réunion de concertation en février) et prise en compte de la parole donnée aux jeunes eux-mêmes (plus de 2 500 réponses au questionnaire proposé en juin)

PERSPECTIVES 2021



Profiter des années électorales 2020-2021 dans le mouvement sportif pour **encourager plus de femmes à diriger les clubs et comités sportifs** (CDOS) (projet prévu en 2020, différé à 2021)



Valorisation des 2 **sites de parcours d'orientation à thèmes**, notamment les parcours accessibles aux personnes en situation de handicap

Evaluation de **l'ouverture expérimentale au canyoning des cascades d'Arifat** (projet initialement prévu en 2020, retardé à 2021 (arrivée d'un jeune apprenti sur la mission sports de nature)



Poursuite de la mise en œuvre de systèmes de récupération d'eau de pluies sur les BLD

TARN TERRE DE JEUX 2024 : sensibilisation à la consommation responsable des organisateurs, des pratiquants et participants aux manifestations sportives (Programme initié en 2020 mais fortement perturbé par la crise, relancé en 2021)

Le parcours de sensibilisation « Sport et développement durable » : « Je m'évalue – je m'informe – je m'engage » testé en 2020 auprès de quelques collégiens, va être largement déployé en 2021



Relance de la promotion du dispositif d'alerte participatif SURICATE fortement perturbé en 2020 (mission sports de nature renforcée en 2021)

Démarrage de la programmation des partenariats multi-acteurs prévus au projet **TARN TERRE DE JEUX 2024**, notamment avec la « Caravane, Tarn, terre de Jeux – Activ'Et Vous ! » pour inciter les tarnais et les touristes à bouger durant l'été.

Pole NATURE ET ESCALADE DE MONT-ROC : poursuite de la formalisation

Mise en œuvre du **PLAN TARN JEUNESSE 2021-2025** selon les 3 orientations retenues :

- le développement personnel et la citoyenneté des jeunes
- l'accès à l'autonomie et l'inclusion socio-professionnelle des jeunes
- optimisation de l'action départementale en faveur des jeunes pour gagner de la cohérence

ET AGIR POUR LA JEUNESSE ²⁰⁴

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL 2020-2022

CONTRIBUE AUX ODD ?

	I-4-25	II-3-13	II-3-15	II-3-14	II-3-20
	Accompagner les personnes âgées confinées à leur domicile (activités physiques adaptées)				
	Fonds de soutien aux associations départementales de 500 000 €				
	Maintien de 100% des subventions départementales pour les évènements annulés				
	Versement d'acomptes au secteur associatif afin de reconstituer leur trésorerie				
	Plan Jeunesse – mobiliser la jeunesse et ses partenaires pour développer une politique jeunesse utile, dynamique, innovante				
1		●			●
2					
3	●				●
4					●
5					●
6					
7					
8		●	●	●	●
9					
10	●				●
11		●	●	●	●
12					
13					
14					
15					
16					
17		●	●	●	●

- ✓ Réduire l'impact économique direct ou induit par l'arrêt brutal et prolongé des activités sportives et de loisirs des jeunes
- ✓ Maintenir le tissu social mis à mal par la crise pour continuer à promouvoir le sport, consolider l'action publique dédiée aux jeunes
- ✓ Renforcer la coopération entre acteurs

PROMOUVOIR LES²⁰⁵ PRATIQUES SPORTIVES

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?

	Eradication de la pauvreté	Donner les moyens aux plus défavorisés d'accéder aux sports Politique tarifaire pour une accessibilité aux séjours des Bases de loisirs départementales (BLD) aux publics les plus vulnérables
	Lutte contre la faim	Repas diversifiés de qualité sur les BDL, recours aux fournisseurs et producteurs locaux pour les produits alimentaires
	Accès à la santé	Education par le sport pour lutter contre les conduites addictives, sans se limiter au dopage. Améliorer la santé par le sport Les événements sportifs et les champions sportifs tarnais véhiculent des messages de prévention santé par la pratique sportive
	Accès à une éducation de qualité	Soutien au sport scolaire (UNSS) et aux équipements sportifs scolaires Critères éducatifs dans les conventions d'objectifs passées avec les clubs et comités : valeurs de respect dans le sport, pratiques responsables, formation des jeunes BDL : programmes éducatifs environnement, sports de nature et citoyenneté-vivre ensemble, classes vertes, inclusion sociale d'enfants confiés à l'ASE
	Egalité entre les sexes	Encourager les femmes et les filles à la pratique sportive, l'égalité filles-garçons dans les mouvements de jeunesse Encourager les femmes à s'engager dans la gestion des comités sportifs Parité prévue dans le règlement des parrainages sportifs Favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans les pratiques sportives. Bases de loisirs départementales : éducation à l'engagement dans la vie publique ; vigilance sur non-discrimination filles-garçons dans les activités et la vie de groupe
	Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	Limitier les impacts des pratiques de sports de nature sur les écosystèmes, en conciliant notamment les différents usages de la ressource en eau
	Recours aux énergies renouvelables	
	Accès à des emplois décentés	Emplois induits par le développement des pratiques sportives (éducateurs sportifs de territoire, cadres sportifs départementaux) et par l'activité des BDL Soutien aux comités et clubs pour l'emploi de jeunes (services civiques, emplois aidés) permet une expérience de travail dans le mouvement sportif qui favorise ensuite l'accès à l'emploi Tourisme durable : mise en valeur du patrimoine naturel avec maintien et création d'emplois (activités touristiques de loisirs sportifs), encourager les collaborations entre bénévoles et professionnels pour promouvoir les activités de pleine nature Les manifestations de haut niveau et l'excellence sportive comme vecteurs d'image de la qualité et du dynamisme des territoires, de notoriété touristique, d'activité économique locale

	Innovation et Infrastructures	Construction et réhabilitation d'équipements sportifs de qualité, de proximité, accessibles à tous
	Réduction des Inégalités	Le sport et les séjours des BDL accessibles à tous favorisent l'intégration sociale, réduit les inégalités, notamment par la mixité des publics Conventionnement avec les associations sportives : reconnaissance de leur savoir-faire au service des territoires en carence d'activités sportives Politique tarifaire des BDL pour des séjours financièrement plus accessibles, chèque réduction séjour du chéquier collégien
	Ville et communautés durables	Gestion des 3 bases de loisirs départementales, soutien aux bases de plein air PDESI Maillage territorial d'équipements sportifs Collaborations territoriales pour développer les pratiques, accueillir les manifestations sportives Permettre un accès sécurisé des publics aux espaces naturels ruraux où sont implantées les BDL et favoriser une approche globale et territorialisée de la gestion qualitative de ces sites
	Consommation et production durables	Actions éducatives des BDL : <ul style="list-style-type: none">• Mise en valeur pédagogique des systèmes épuratoires d'assainissement• Lutte contre le gaspillage alimentaire• Fabrication et utilisation de produits d'entretien écologiques• Compostage et réduction des emballages• Parcours pédagogiques environnementaux "Bonus financiers" dans les conventions avec les comités et club lorsqu'ils mettent en œuvre des mesures de prévention-réduction des déchets Actions de sensibilisation au développement durable des comités, clubs et associations sportives en s'appuyant sur le CDOS : événements et manifestations sportives écoresponsables (déchets, énergie, consommables), prescriptions en direction des familles Evaluation de l'état initial (notamment environnemental) des sites candidats à l'inscription au PDESI et suivi régulier (fréquentation, entretien)
	Lutte contre le changement climatique	BDL : action pédagogique intégrée pour réduire les émissions de GES (mobilité, déchets, énergie)
	Vie aquatique	
	Vie terrestre	Préserver les écosystèmes sur les sites de pratique sportive de pleine nature. Répertoire et protéger les espèces menacées par les activités sportives de pleine nature. Planifier l'ouverture et le développement de sites de pratique sportive en pleine nature en intégrant les critères d'impact environnemental (écosystèmes, biodiversité). Activités sportives et de loisirs en compatibilité avec les milieux environnant les bases (forêt, milieux aquatiques)

PROMOUVOIR LES ²⁰⁷PRATIQUES SPORTIVES



Paix, justice, institutions efficaces

Réduction de la violence par le sport et l'éducation au vivre ensemble
Soutien aux mouvements de jeunesse : vigilance sur la maltraitance des enfants, implication dans les valeurs de citoyenneté, de respect des droits de l'enfant, des droits à l'information et au respect des libertés
Faciliter l'accès aux loisirs aux publics en précarité
Financement du site internet pourlesjeunestarnais.com favorisant l'accès à l'information et aux droits pour les jeunes



Partenariats pour les ODD

Forts partenariats multi acteurs dans le monde sportif
Gestion des BDL : développement de partenariats avec les acteurs locaux du territoire
Transversalité et partenariats multi-acteurs pour l'organisation de manifestations sportives
Gouvernance de la CDESI et du PDESI : concertation et coopération des acteurs dans une approche multidimensionnelle (sports, environnement, agriculture, tourisme, ...)



FACILITER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET



Schémas directeurs et documents cadre

Schéma départemental de développement de l'Occitan 2019-2025

Schéma de développement des enseignements artistiques

Schéma départemental de développement de la lecture publique 2015-2025

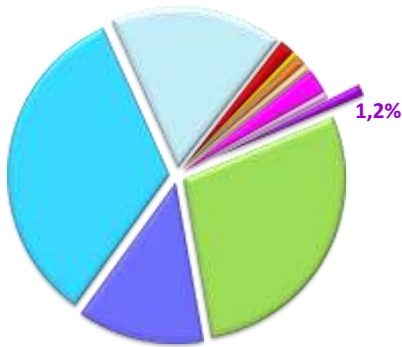
VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES

NOS ORIENTATIONS POLITIQUES

- ✓ Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais et favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre
 - Structurer une politique culturelle avec les acteurs culturels du territoire pour donner accès à une offre culturelle de proximité et de qualité, particulièrement aux jeunes
 - Permettre l'accès à un service de lecture publique de proximité et de qualité

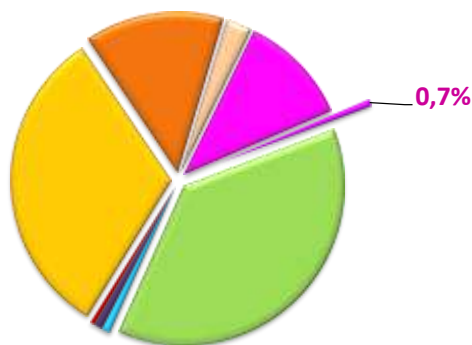
- ✓ Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre
 - Assurer la gestion et la valorisation des archives du territoire tarnais ; inventorier, conserver, promouvoir le patrimoine tarnais
 - Gérer et développer les musées départementaux ; soutenir les musées et espaces d'interprétation tarnais

Dépenses de fonctionnement



it'if
ai

Dépenses d'investissement



Repères



5 sites et objets du Tarn classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO

3 musées départementaux, plus de

30 000 visiteurs en 2019

Un Tarn culturel

- ✓ Reconnaître et soutenir la culture sous toutes ses formes et pour tous
 - Accompagner l'émergence de nouvelles formes et pratiques culturelles
 - Toucher tous les publics et notamment les jeunes
 - Mobiliser et valoriser la ressource occitane

Une vie familiale et citoyenne épanouie

- ✓ Ouvrir les jeunes tarnais sur le monde
 - Développer l'accès à la culture pour tous





En prolongement des 4èmes rencontres nationales de la danse (décembre 2019), **consolidation des partenariats innovants établis entre le Ministère de la Culture et le niveau local** (Département, Scène Nationale d'Albi, Maison de la Musique à Cap Découverte, ADDA, Education nationale, compagnies professionnelles...)

Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 un grand nombre de manifestations culturelles ont été annulées et de nombreux équipements culturels sont restés fermés.

Afin de maintenir une activité culturelle tout au long de l'été, le Conseil Départemental a co-organisé avec l'ADDA et le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn « **Un été dans le Tarn** » : 21 concerts avec 13 associations sur 13 lieux.

Service médiation des archives départementales

Médiation des Archives Départementales en prison, avec les publics incarcérés : Intervention des Archives à la maison d'arrêt d'Albi pour un atelier sur l'histoire de l'école à travers des documents du XVIe au XXe s. (2 séances) et un atelier paléographie XVIIe-XIXe s. (2 séances)

Médiation avec le pôle social de la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois pour toucher un public isolé en milieu rural, parfois âgé et éloigné de l'offre culturelle : expositions, rencontres thématiques, intervention en EHPAD dans un but médico-social (solicitation de la mémoire ancienne)

Actions du service éducatif des archives départementales pour l'année scolaire 2019-2020 :

2341 élèves accueillis, (100 classes d'écoles, collèges et lycées, provenant de 34 établissements du Tarn)

Le service éducatif a cessé son activité le 13 mars en raison du COVID19 et de nombreuses activités du printemps ont été suspendues ou annulées : 38 projets scolaires annulés, prévus entre le 13 mars et mi-juin 2020 (pour 783 élèves)

Le projet d'intervention auprès de 300 jeunes lors du Service National Universel pour un atelier sur la laïcité et citoyenneté prévu en juin-juillet 2020 (partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

Médiation autour de la citoyenneté

Reconduction des deux ateliers « oralité et sens critique » autour de la laïcité : le parcours « Pays d'Âges » s'adresse aux écoles (cycle 2 et 3) et a été complètement remodelé sous forme numérique à partir d'Avril 2020.

Reconduction des ateliers autour de la Première Guerre mondiale s'adressant aux élèves du cycle 3, en lien avec les monuments aux morts.

Médiathèque Départementale du Tarn

Fortes et rapides adaptations aux contraintes sanitaires liées à la COVID19

- ✓ Ouverture de l'accès des Ressources numériques à tous les Tarnais
- ✓ Dispositif « Lectures en balade : de fil à oreilles » : lecture par téléphone pour les publics isolés
- ✓ Séances contées par vidéo
- ✓ Déroulement du festival de Contes en Balade entre deux confinements : 6 séances enfants et 17 séances grand public
- ✓ Mise en place de drives et de portages pour les échanges dans les bibliothèques du réseau dans le respect des gestes barrières
- ✓ Tenue de réunions avec les bibliothèques du réseau en audio : participation plus importante



Classement du château-musée du Cayla en Espace Naturel Sensible



Reconduction du dispositif « **Un été dans le Tarn** » en fonction de l'évolution des contraintes liées à la crise sanitaire

Service médiation des archives départementales

-Poursuite ou reprise des projets restés en suspens en 2020 : médiation dans les prisons et avec le service éducatif du pôle social des Monts d'Alban pour lutter contre l'isolement culturel en milieu rural.

- Interventions dans le cadre du **dispositif national des promos 16-18** qui s'adresse aux jeunes mineurs en décrochage scolaire, repérés par les missions locales, et concernés par l'obligation de formation (réconcilier les jeunes avec leur avenir, les guider vers l'autonomie, leur faire découvrir des métiers, valider leurs compétences)

Médiathèque Départementale du Tarn

Elargissement de l'offre de ressources numériques
Développement du dispositif « Lectures en balade : de fil à oreilles » dans les EHPAD et les établissements spécialisés
Maintien des 2 nouveaux types de desserte mis en place en 2020 (drives et portages dans les bibliothèques du réseau), en complément des accueils, navettes et tournées



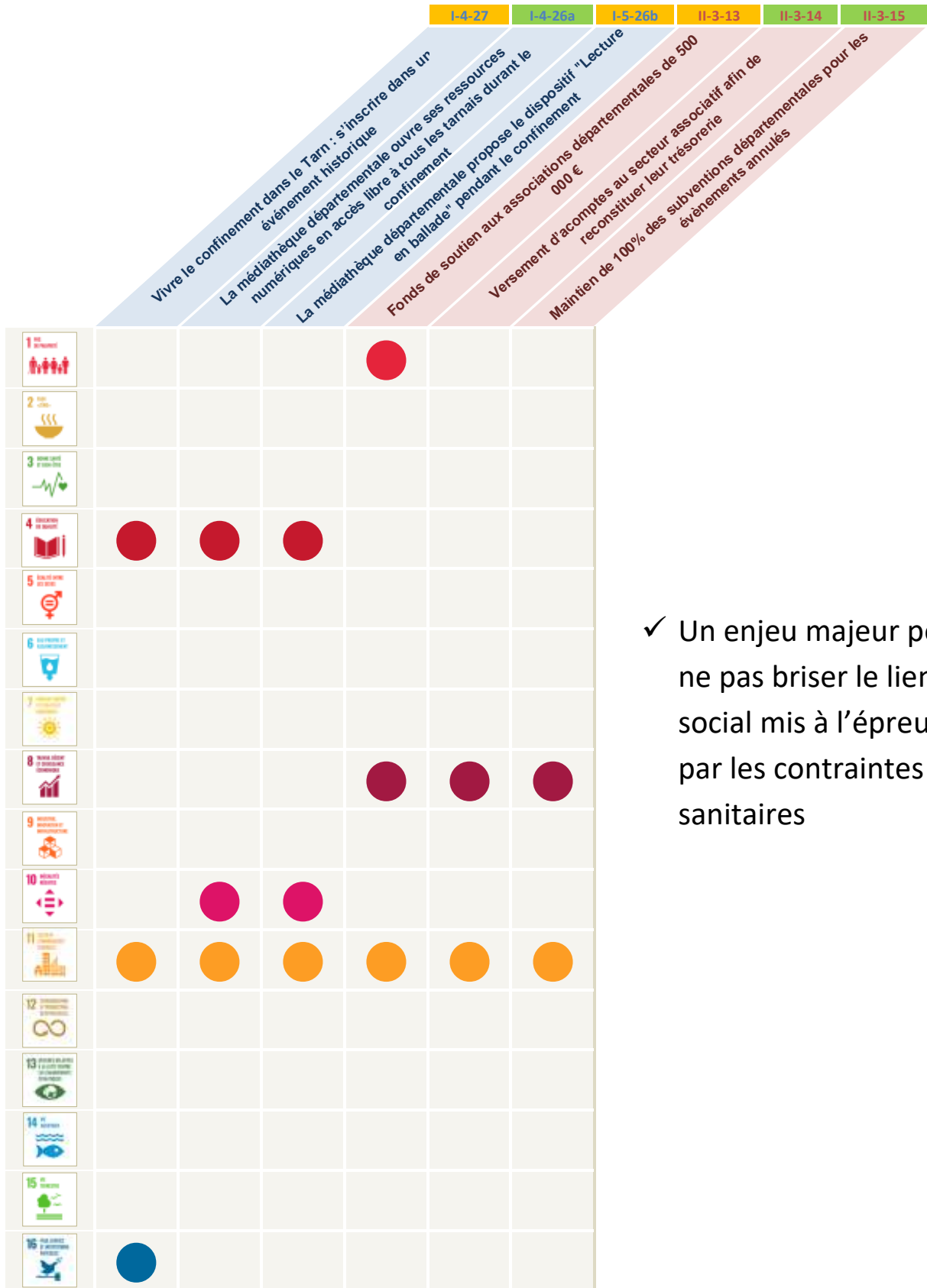
Valorisation de l'espace naturel du Musée du CAYLA

Mise en place de panneaux didactiques de sensibilisation « nature, culture et patrimoine écrit » sur le domaine
Cahier des charges et étude pour mise en place d'un plan de gestion du site afin d'en faire « un site exemplaire en termes de gestion, d'expérimentation, de sensibilisation en alliant Culture et Nature dans une propriété Départementale »
Mise en place de lectures et parcours paysagers et actions spécifiques de médiation dans le cadre spécifique aux espaces naturels sensibles

VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL 2020-2022

CONTRIBUE AUX ODD ?



✓ Un enjeu majeur pour ne pas briser le lien social mis à l'épreuve par les contraintes sanitaires

FACILITER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?

	Eradication de la pauvreté	
	Lutte contre la faim	<p>Par l'action culturelle, promouvoir les liens entre une bonne nutrition (cible 2-2), une production alimentaire locale (2-3 et 2-4), la préservation de la biodiversité (2-5)</p>
	Accès à la santé	
	Accès à une éducation de qualité	<p>Enseignement artistique spécialisé à la portée de tous (CMDT, ADDA) L'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les collèges permet une ouverture au monde, une approche de la diversité culturelle, une contribution au développement durable Médiation culturelle scolaire (atelier presse et citoyenneté, atelier énergies et patrimoine minier) et grand public (ateliers écritures poétiques) Accessibilité aux publics en situation de handicap au Musée du textile (labellisé mental, visuel, moteur) Lecture publique : éducation préscolaire avec la petite enfance : formations à destination des professionnels de la petite enfance et des professionnels de la lecture publique, conception et diffusion de malettes et outils de médiation Lecture publique dans les collèges : outils mis à disposition des CDI, interventions de médiation dans les projets EAC Diffusion de ressources éducatives (surtout numériques) dédiées aux apprentissages (livres en ligne, soutien scolaire, développement personnel, langues, VOD) Assurer l'égalité d'accès à la lecture par le réseau de proximité, par la diversité documentaire et des dispositifs pour des publics différenciés, par l'accessibilité des ouvrages et des fonds aux publics en difficulté de lecture (braille, large vision, collection DYS) Lecture publique et éducation au développement durable : malles pédagogiques à thèmes environnementaux, outils d'animation sur la non-violence</p>
	Egalité entre les sexes	<p>Thème de l'égalité homme-femme traités dans la programmation <i>cultur'elles</i> des musées en 2019, prolongée par une diffusion des supports et des outils de médiation Outils d'animation proposés par la Médiathèque départementale dans les bibliothèques et les écoles sur le thème de l'égalité H/F</p>
	Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	
	Recours aux énergies renouvelables	
	Accès à des emplois décents	<p>Tourisme durable : accès à des lieux de mémoire industrielle et rurale</p>
	Innovation et infrastructures	

VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES

214



Réduction des Inégalités

Promouvoir la culture comme levier d'intégration sociale et d'accès à l'autonomie
Territorialisation de la politique culturelle pour une plus grande égalité d'accès à une offre de qualité

Mettre les musées départementaux à portée de tous les publics et aller chercher les publics "éloignés", quelles que soient les raisons de l'éloignement (géographique, sociales, physiques, ...)

Pour un égal accès de tous à la culture et au patrimoine :

- Implantation des trois musées départementaux en zone rurale
- Musées hors les murs : programmations itinérantes déployées dans les communes
- Porter la lecture publique vers les publics empêchés : EHPAD, prisons
- Soutenir l'action culturelle dans un réseau de bibliothèques à majorité rurales



Ville et communautés durables

Protection du patrimoine culturel tarnais dans les 3 musées départementaux : culture occitane, savoir-faire industriels et ruraux

Prestation d'ingénierie territoriale en appui aux communes pour rénover et labelliser des éléments patrimoniaux locaux

Développer les pratiques amateurs

Mettre la diffusion culturelle de qualité au service du développement territorial

Musées labellisés pour l'accueil de publics handicapés (mental, visuel, moteur)

Médiation culturelle avec une approche territoriale pour favoriser l'élargissement et la mixité des publics, les échanges entre territoires

Fonds d'ouvrage et mallettes pédagogiques sur l'Occitan, collaboration avec le CIRDOC (Centre International de Recherche et de Documentation Occitanes)

Festival annuel "contes en balade"

Structuration et animation du réseau des bibliothèques rurales, bibliobus

Manifestations reconduites annuellement sur le Département : « Chantons sous les toits » des médiathèques, rencontres d'auteurs de polars, « Contes en balade », Mois du

Film documentaire



Consommation et production durables

Programmation culturelle 2020 MIAM sur le thème de l'alimentation

Désherbage annuel des collections de la Médiathèque départementale : dons et vente pour une seconde vie avant la destruction des ouvrages



Lutte contre le changement climatique

L'optimisation de la desserte du réseau des bibliothèques et la dématérialisation permettent de limiter les déplacements et les émissions de GES qu'ils induisent



Vie aquatique



Vie terrestre



Paix, justice, institutions efficaces



Partenariats pour les ODD

Partenariat territorial avec les associations, les collectivités locales, les acteurs économiques culturels (organismes, exploitants de lieux culturels)

Partenariats et coopérations multi-acteurs sur la programmation culturelle annuelle

Participation à l'Observatoire des publics (CDT et Région) : recueil de questionnaires auprès des visiteurs des musées avec grille d'analyse commune sur les sites et la programmation culturelle. Les résultats sont partagés avec le CDT, la CCI (fréquentations, CA, boutique) sur ACTISCOPE

La dynamique du réseau public des bibliothèques repose sur les partenariats multi-acteurs culturels et pluridisciplinaires (éducation, social et médico-social, patrimoine, ...)



Schémas directeurs et documents cadre

Schéma directeur de l'immobilier départemental
 Agenda d'accessibilité programmé Ad'AP
 Schéma directeur des systèmes d'information
 Plan de formation 2020
 Document Unique pour la prévention des risques professionnels
 Charte de la participation citoyenne
 Charte de l'accueil des usagers
 Livret des taches d'entretien routier
 Plan de prévention des déchets routiers
 Guide des procédures internes

FAITS SAILLANTS 2020



55 formations collectives réalisées en 2020, un budget alloué à la formation de 302 500€

Conception et mise à disposition d'une **plate-forme de télétravail** pour permettre à une majorité d'agents de pouvoir travailler efficacement depuis leur domicile dès les premiers jours de confinement

Adoption d'une **Charte du télétravail**, selon le droit commun (hors contexte de la crise sanitaire) pour que ce mode de travail favorise le bien-être des agents (réduction des temps de trajet, organisation des postes de travail repensés) pour un service de meilleure qualité.

Le **temps de travail** des agents en 2020 : 47 agents en Temps partiel de droit, (dont 93% de femmes), 249 TP sur autorisation (dont 87% de femmes)

Prévention des risques de santé :

- Renforcement des effectifs infirmiers du service de prévention et mise à disposition des médecins du Centre de Gestion afin d'améliorer les conditions de travail des personnels.
- Actions spécifiques aux risques de contamination par le virus Covid 19 et actualisation du Document Unique.

Accompagnement social des agents : **1040 adhérents au contrat prévoyance** au 31/12/2020 (+13%).

Poursuite de la **démarche managériale** impulsée en 2018

Elargissement des bénéficiaires de titres restaurant en Juillet 2020.

Fin des travaux de restructuration de la Maison du Département de Mazamet, avec mise en accessibilité du site.

Fourniture aux agents d'EPI adaptés à la crise sanitaire COVID-19.

Aménagement d'une cafétéria sur le site de l'Hôtel du Département dédiée à la pause repas des agents.



Accompagnement des jeunes Tarnais à l'insertion professionnelle : augmentation du nombre d'apprentis accueillis (12 contrats) et renforcement des accueils en services civiques (10 au total).



Mise en œuvre du Protocole d'Echange Standard (PES) relatif aux marchés publics, dernière phase pour une dématérialisation complète des étapes de la commande publique de la gestion des consultations jusqu'aux paiements.

Mise en place de supervision sur la Maison du Département de Graulhet pour la gestion, la surveillance et l'optimisation à distance des installations techniques



Le Département a intégré le groupement de commandes porté par le Lycée de la Borde Basse pour les achats de denrées alimentaires des services du département, avec l'objectif d'optimiser l'achat local dans le respect des règles de la Commande Publique.

Lancement des « Jeudis de la commande publique » visant à la performance de l'achat public (3 séances en 2020, malgré les restrictions sanitaires) : ces rencontres d'information et d'échanges s'adressent aux services en charge d'analyser les justes besoins et de concevoir les Cahiers des charges pour une juste qualité de prestation.

Lancement de marchés travaux ou fournitures avec exigence « sans perturbateur endocrinien » et travaux de restructuration privilégiant l'usage de matériaux sans perturbateur endocrinien.



Dialogue social : dans le contexte des contraintes sanitaires, tenue de 4 séances du Comité technique, 3 séances du comité d'Hygiène et sécurité et 2 séances de commissions administratives paritaires ; 12 temps d'échange et de concertation avec les représentants du personnel

Actualisation du **protocole des droits syndicaux** intervenu en 2020

Lancement du 1^{er} budget participatif de la collectivité pour 1M€ : ouverture d'une plateforme numérique d'appel à projets d'investissement d'intérêt local et départemental ; recueil de 61 projets au 31-12-2020.



Transformation de la fonction publique (loi du 6 août 2019) : élaboration avec les représentants du personnel des lignes directrices de gestion RH

Poursuite des **mesures de revalorisation de carrière** pour 800 agents, dans le cadre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) initié en 2016 et mis en œuvre progressivement)

Application des dispositions relatives à la **prime de précarité** ouvertes à certains agents contractuels à compter du 1^{er} janvier 2021

Evaluation du régime indemnitaire (RIFSEEP) afin de mesurer sa cohérence et son attractivité : fidéliser les collaborateurs les plus experts dans certains métiers stratégiques, attirer de nouvelles compétences opérationnelles lors du renouvellement des effectifs

Dès que les conditions sanitaires le permettront, lancement d'une **campagne d'information en direction des agents pour expérimenter le télétravail choisi** (hors télétravail imposé pour contraintes sanitaires) conformément aux règles posées

Elaboration de la Charte du manager et programmation de formations sur le **management à distance** pour faciliter la mise en place du télétravail.

Déploiement des dispositifs de retour à l'emploi, de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et de prévention des risques d'usure professionnelle et d'inaptitudes, de la lutte contre l'absentéisme

Déploiement du **programme annuel de prévention** 2020, (différé en raison de la crise sanitaire) :

- Réactivation du Plan de Prévention du Risque Routier, du Plan de prévention contre l'Alcoolisme et les Addictions, formations aux Gestes Qui Sauvent
- Lancement de l'évaluation des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et promotion de l'activité physique au quotidien

Dématérialisation de la campagne d'entretien professionnel 2021

Mise en accessibilité des musées et du site Malroux à Castres.

Bilan de mi-période sur l'AdAp départemental (Agenda d'accessibilité programmé)

Poursuite des mesures de radon sur le patrimoine hors collègue



Poursuite de **recrutements en direction de la jeunesse**, permettant à la collectivité de renforcer, dans le cadre de la crise sanitaire, l'accompagnement des aînés pour rompre leur isolement

Arrêter les orientations d'un **plan d'actions 2021 pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes** (prévenir les discriminations, les actes de violence, le harcèlement, les agissements sexistes)



Mise en place de supervisions sur plusieurs sites départementaux (gestion, surveillance et optimisation des installations techniques)

Amélioration de l'enveloppe thermique des logements de fonction des Bases de loisirs

Mise à jour d'audits énergétiques

Verdissement de la flotte automobile



Analyse des bénéfices qualitatifs concernant l'ouverture à la production locale liée à l'utilisation du Groupement de commande départemental de denrées alimentaires

Consolidation du réseau interservices autour des « jeudis de la commande publique » (environ 25 participants fidélisés) :

allotissement, critères « zéro plastic », ouverture d'un kiosque sur l'intranet ICARE pour partager les bonnes pratiques sur la commande publique



Dialogue social : poursuite des réunions thématiques avec les Organisations syndicales

Requalification et modernisation du Système d'Information RH pour une approche efficace de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)

Budget participatif : prolongation du délai de dépôt de projet au 31-06-2021 ; réception et examen des projets déposés ;

organisation du vote participatif sur les projets éligibles en septembre 2021 pour une programmation opérationnelle en 2022

Construction d'un SID (système d'information décisionnel)

COMMENT LE PLAN DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL 2020-2022

CONTRIBUE AUX ODD ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Une politique de travaux ambitieuse sur les bâtiments départementaux : collèges et centres d'exploitation des routes			●	●	●			●					●				
(€10 M) Avances financières exceptionnelles pour les entreprises de travaux prestataires du Département								●									●
Proposer des projets innovants et solidaires au service du Tam - Budget participatif	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●
Mettre en oeuvre une véritable politique départementale de transformation numérique			●					●	●				●				
Des moyens dédiés d'information dans le cadre de l'urgence sanitaire			●													●	
Protéger ceux qui prennent en charge les plus fragiles			●					●									●
Assurer une logistique de distribution au plus près des besoins des soignants et des intervenants			●					●									●
Commander et distribuer des masques et du matériel de protection			●														●
Accélérer le paiement des entreprises prestataires du Département pour l'entretien et les travaux de ses bâtiments	●		●	●				●									
Accompagner et protéger les agents départementaux assurant la continuité du service public départemental								●									
Déployer rapidement le télétravail au sein de la collectivité								●	●				●				

- ✓ La priorité absolue est de protéger la santé des agents et de prévenir les risques de contamination par la COVID19
- ✓ Soutenir l'activité économique malgré les contraintes de la crise sanitaire en maintenant la programmation de travaux , en facilitant leur financement dans le cadre de la commande publique

COMMENT LA POLITIQUE PUBLIQUE IRRIGUE LES 17 ODD ?

	<p>Eradication de la pauvreté</p>	<p>Contrat collectif prévoyance protection sociale pour réduire la vulnérabilité économique et sociale des agents Action sociale directe (secours, prestations et avances) ou déléguée au COS</p>
	<p>Lutte contre la faim</p>	<p>Mise en œuvre des diagnostics qualité de l'air dans les bâtiments du Département Surveillance de la qualité de l'eau dans les bâtiments Fourniture de produits éco-labellisés aux personnels chargés de l'entretien des locaux</p>
	<p>Accès à la santé</p>	<p>Clauses dans les marchés publics de fournitures informatiques pour éviter, limiter la présence de matériaux polluants et substances dangereuses présents dans les composants électroniques (exigences au-delà de la réglementation) Clauses dans la commande publique pour réduire l'impact sur la santé des produits et fournitures, dont les critères « zéro PE » pour éliminer les perturbateurs endocriniens Santé des agents par l'activité physique : aide à la pratique sportive et soutien à l'association sportive du personnel départemental Actions de prévention des accidents de la route Suivi et accompagnement psychologique des agents en difficulté, dans le cadre des procédures</p>
	<p>Accès à une éducation de qualité</p>	<p>L'accès aux compétences et à l'emploi par la formation Accueil de jeunes en contrat d'apprentissage et service civique</p>
	<p>Egalité entre les sexes</p>	<p>Parité hommes-femmes institutionnalisée depuis 2015 dans le conseil départemental, avec une forte féminisation des commissions à caractère social Favoriser l'accueil en crèche des jeunes enfants du personnel Signature de la charte européenne pour l'égalité homme-femme</p>
	<p>Accès à l'eau salubre et à l'assainissement</p>	<p>Développement et recours aux énergies renouvelables (bois, solaire thermique, PV) Etude et travaux d'optimisation de la performance énergétique du parc immobilier départemental Gain d'efficacité énergétique en réduisant et en concentrant la taille des infrastructures de stockage et d'échange de données</p>
	<p>Recours aux énergies renouvelables</p>	<p>Développement et recours aux énergies renouvelables (bois, solaire thermique, PV) Etude et travaux d'optimisation de la performance énergétique du parc immobilier départemental Gain d'efficacité énergétique en réduisant et en concentrant la taille des infrastructures de stockage et d'échange de données</p>



Accès à des emplois décents

Protection des agents sur les lieux de travail : fourniture de matériels, outillages, robustes et ergonomiques, équipements de protection

Résorption de postes à temps non complet pour des emplois décents et des projets professionnels de qualité

Mesures en faveur de l'emploi de travailleurs en situation de handicap

Stimulation de l'emploi local par la commande publique directe et déléguée

Marchés réservés aux structures d'insertion sociale ou professionnelle par l'activité économique

Utilisation de la charte ETHIBAT81 pour garantir la légalité, la sécurité au travail, l'impact sur l'économie locale

Mise en place de clauses sociales dans les marchés travaux en partenariat avec la DSVI – service de l'insertion professionnelle, et notamment dans les marchés routiers

Clauses générales obligatoires dans les marchés publics pour la protection et la sécurité des travailleurs



Innovation et Infrastructures

Réduire et concentrer la taille des infrastructures pour les rendre plus fiables, plus durables et de qualité, induire une moindre consommation de ressources non renouvelables ou de matières à fort impact environnemental



Réduction des Inégalités

Garantir l'égalité d'accès à l'information sur les recrutements pour l'évolution de carrière des agents

Prévention des inaptitudes et accompagnement du retour à l'emploi



Ville et communautés durables

Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé AD'AP

Allocation de l'aide individuelle au transport en commun domicile-travail pour favoriser les mobilités responsables des agents



Consommation et production durables

Réduction des déchets : politique d'impression et parc de copieurs multifonctions permettant de réduire les consommables (encre, papier)

Impact de la dématérialisation des documents produits pour l'assemblée départementale (transmissions électroniques, lecture sur tablettes) sur la réduction des déchets papier

Clauses dans les marchés publics visant à favoriser l'économie de ressources (eau, granulats), la gestion des déchets de chantiers de travaux, la gestion écologique des produits et matériaux d'entretien (labels et éco-certification), l'impact sur la santé (perturbateurs endocriniens, amiante, etc.)

Achats de denrées alimentaires (Bases de loisirs départementales, office) issues préférentiellement de l'agriculture locale et bio, sous réserve d'une offre suffisante et organisée

Recyclage des DEEE dans des filières de confiance



Lutte contre le changement climatique

Déploiement du télétravail : impact sur la réduction des déplacements

Plan canicule : information et conseils aux agents pour de bonnes pratiques et adaptations (aménagement d'horaires notamment)

Augmentation de la part de véhicules propres dans la flotte départementale

Sensibilisation des agents à l'éco-conduite



Vie aquatique



Vie terrestre

Selon le code de la commande publique, l'analyse des besoins doit obligatoirement tenir compte des objectifs de développement durable
Mise en place de l'ouverture des données au public (OPEN DATA)

Garantir le bon fonctionnement institutionnel pour :

- Assurer la transparence des décisions de l'assemblée et de l'exécutif
- Prévenir les risques de conflits d'intérêts
- Garantir le fonctionnement démocratique de l'assemblée départementale
- Garantir la fiabilité et la traçabilité de l'information, des décisions
- Garantir le droit à l'information de tous les conseillers départementaux, quelle que soit leur appartenance politique
- Mieux garantir aux citoyens l'accès à l'information grâce à la gestion électronique des actes dématérialisés

Assurer le dialogue social au travers du bon fonctionnement des instances réglementaires

Assurer la formation des agents pour une montée en compétence au service de l'efficacité d'activité des services




Paix, justice, institutions efficaces



Partenariats pour les ODD

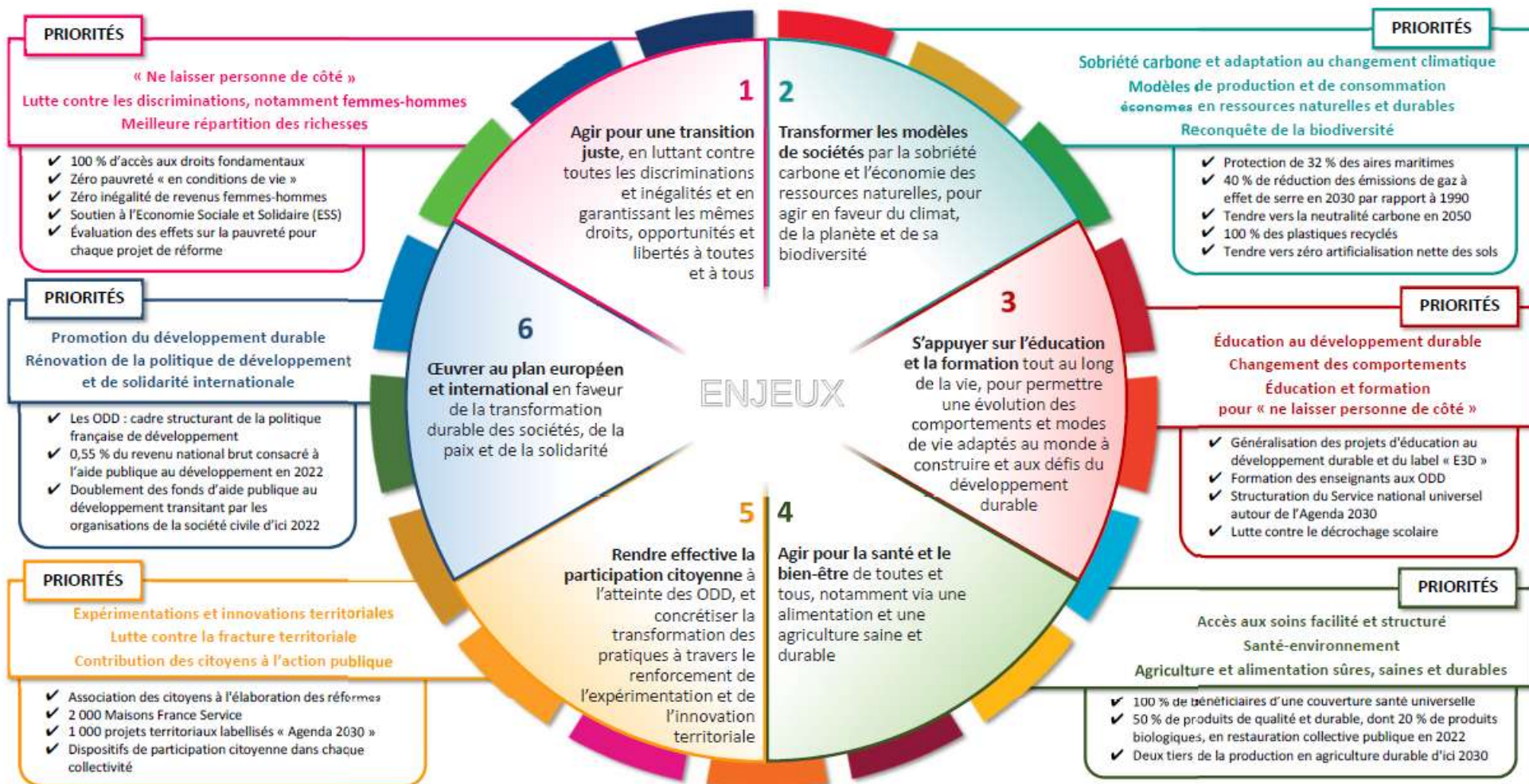
Partenariats publics : participation à 8 groupements de commande comme membre ou coordonnateur (2), dont avec le SDIS (pneus, lubrifiants, fournitures bureau, équipements informatique), avec la Région Occitanie (ENT collèges), avec ÉNERGIE TARN (fourniture énergie), avec le GIP PUBLIC LABOS (fournitures et produits)

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES AUX ODD

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles		●	●	●	●					●	●	●					●	●
Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles	●	●	●	●	●			●	●	●	●						●	●
Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				●	●
Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité		●	●					●	●		●	●	●					●
Faciliter la mobilité des Tarnais	●		●						●		●	●	●			●	●	●
Assurer une solidarité territoriale	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement		●	●	●		●		●	●		●	●	●		●			●
Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●					●	●
Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●		●		●	●
Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales		●		●	●			●		●	●	●	●					●
Un Département responsable	●		●	●	●		●	●	●	●	●	●	●				●	●

ODD ciblée pour les territoires insulaires et marins en capacité d'agir (pêche, éco-systèmes marins, ...)

ENJEUX & PRIORITÉS



MISE EN ŒUVRE



* ODD : Objectifs de développement durable * E3D : Établissement en Démarche globale de Développement Durable